

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ECHO

DU

CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

DE

MONTREAL.

QUATORZIEME ANNÉE.

1^{er} JANVIER, 1872.

1^{re} LIVRAISON.

Montreal

BUREAU

A LA BIBLIOTHEQUE PAROISSIALE,

337 RUE NOTRE-DAME.

1872.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

(Suite.)

CHAPITRE XIX. (*)

HOSTILITÉS. TROUBLES POLITIQUES A QUÉBEC. RENVOI DE
M. DE MAISONNEUVE EN FRANCE. DE 1663 A 1665.

I.

Fourbes Iroquois qui se donnent pour ambassadeurs.

Cette année 1663, il n'y eut rien de bien remarquable au sujet de la guerre, parce que, à Villemarie, chacun se tenait sur ses gardes et était toujours sur la défensive, précaution que la position où on se trouvait alors vis-à-vis des Iroquois exigeait impérieusement. “ Nos ennemis, écrit le P. Lalemant, nous ont laissé cultiver nos terres en assurance ; il n'y a que le Montréal qui ait été teint du sang des Français, de celui des Iroquois et des Hurons.” Il ajoutait : “ Si jamais nos ennemis ont fait paraître une insigne perfidie, c'est en ce que je vais raconter. ” En effet, au mois de mai, sept Agniers parurent sur les coteaux de Villemarie et demandèrent à parlementer. On les accueillit à l'ordinaire, et ils offrirent d'envoyer une célèbre ambassade pour ne faire plus qu'une terre de celle des Français et de celle des Iroquois. Une proposition si conforme aux désirs des colons fut agréée avec joie, et ils firent à ces Agniers trois présents pour les assurer que leurs ambassadeurs seraient bien reçus, pourvu qu'ils amenassent avec eux le reste des Français encore retenus dans leurs bourgades. Les Agniers en firent la promesse, et, pour preuve de leur sincérité, voulurent laisser comme otage quatre d'entre eux, pendant que les trois autres iraient au plus tôt trouver les anciens de leur pays pour hâter l'ambassade. On accepte d'accord avec eux cette expédient, et on reçoit avec les plus d'appareil qu'on peut ces quatre nouveaux hôtes. Ce ne sont que festins, que chants, que danses, que présents réciproques ; aucune marque de réjouissance n'est oubliée.

II.

Hurons massacrés ou pris par ces prétendus ambassadeurs.

Le soir étant venu, les prières sont à l'ordinaire pour les sauvages ; les Agniers s'y présentent eux-mêmes, et le reste du jour se passe en entretiens familiers, en bonne chère, en témoignages d'amitié en apparence la plus cordiale ; enfin chacun se retire pour prendre son repos. Il

(*) Voir les années 1667, 1668, 1669, 1670, 1671. 1er liv. 14me année. Janvier 1672.

y avait alors à Villemarie quelques Hurons qui s'y étaient réfugiés pour vivre chrétiennement, après avoir quitté depuis peu le pays ennemi. On mène les Agniers dans la cabane de ces Hurons, où il n'y avait qu'un homme, deux femmes, un jeune garçon et trois petites filles, tous les autres étant à la chasse depuis quelque temps ; et on ne savait pas qu'en y logeant ces Agniers on y introduisait des assassins. Vers l'heure de minuit, ces quatre traîtres se lèvent, et tombant à grands coups de hache sur les Hurons endormis, mettent toute la cabane en sang, fendent la tête à l'homme, laissent les deux femmes pour mortes, toutes couvertes de plaies, et emmènent captives les trois petites filles, le jeune garçon s'étant heureusement échappé de leurs mains. Au bruit de ce massacre et aux cris poussés par les Hurons, les habitants de Villemarie accoururent de tous côtés, mais trop tard, pour les secourir ; à la faveur de la nuit les Agniers avaient déjà pris la fuite. L'affreux spectacle que présentait cette cabane fit horreur à chacun : c'étaient trois corps nageant dans leur sang et défigurés de la manière la plus horrible. On s'approche, et l'on s'aperçoit qu'une des deux femmes, nommée Héléne, avait encore un peu de vie.

III.

Héléne survit à ses blessures. Son affliction.

Dieu voulut lui prolonger l'existence, en récompense sans doute de la charité qu'elle avait exercée chez les Iroquois envers les compagnons de sa captivité ; car elle allait près des chrétiens, dans leurs supplices, pour les encourager à tenir fermes dans la foi, s'approchait de ces victimes demibrulées, leur suggérait dans leurs tourments de ferventes prières, et après leur trépas les ensevelissait de ses mains. La sœur Bourgeoys, qui rapporte la mort cruelle de ces Hurons, ajoute : " C'était une pitié de voir ces " pauvres gens massacrés d'une aussi étrange façon. " Si elle fait ici cette réflexion sur l'horreur de ce spectacle, c'est que probablement elle ensevelit elle-même les corps de ceux qui avaient été ainsi massacrés, conformément à la pratique qu'elle s'était généreusement imposée, d'offrir ses services pour rendre aux morts ce devoir de piété chrétienne ; supposition d'autant plus probable que, les autres Hurons se trouvant alors à la chasse, il n'y avait personne de cette nation à Villemarie qui pût ensevelir leurs morts. Héléne, dont nous venons de parler, et que les Agniers avaient cru laisser pour morte, tant ils avaient déchargé sur elle de coups de hache, eut un œil crevé et le visage taillé de tant de blessures qu'elle en resta toute difforme et défigurée. Sa plus grande affliction, dans son malheur, était la perte de ses filles, emmenées au pays d'Agnié ; elle les pleurait avec des larmes intarissables, non tant à cause de leur captivité chez ces barbares, que parce qu'elles y étaient en danger de perdre la foi. Elle disait jusqu'à douze et treize chapelets par jour pour obtenir leur délivrance, et, dans la simplicité de sa ferveur, elle adressait à Marie cett

prière : “ Sainte Vierge, ayez pitié de moi, il n’y a que vous qui ayez
 “ bien connu, par votre propre expérience, la douleur qu’une mère ressent
 “ de la perte de ses enfants. Assistez-moi donc, s’il vous plaît, selon mes
 “ besoins, que vous voyez bien mieux que je le connais moi-même.”

IV.

Représailles des Hurons contre des Agniers.

Cependant les Hurons, revenus de leur chasse, apprenant la perfidie
 cruelle des Agniers, résolurent d’en tirer vengeance. Le 26 du même
 mois, aborda à Villemarie un canot conduit par cinq Iroquois d’Onnonta-
 gué, dont un était malade, et sachant qu’il y avait là des Hospitalières qui
 consacraient leurs soins aux œuvres de charité, ils demandèrent que
 leur malade fût traité à l’hôpital. Il y fut reçu avec empressement, et si
 bien soigné qu’au bout de huit jours il fut en état de s’embarquer avec ses
 compagnons et de continuer sa route. Mais les Hurons, qui se trouvaient
 alors à Villemarie, jugèrent, selon le sentiment des colons eux-mêmes, que
 ces Iroquois n’étaient que des espions, et qu’il était temps de venger par
 leur sang celui de leurs parents fraîchement répandu. Ils les laissent donc
 embarquer, les attendent à une pointe de terre, proche de laquelle devait
 passer leur canot, et faisant sur eux une furieuse décharge en tuent un
 sur la place, lui enlèvent la chevelure, et s’emparent des autres dange-
 reusement blessés, que cependant les Français de Villemarie parvinrent à
 retirer de leurs mains. (1)

V.

Hostilités à Villemarie.

Malgré toutes ces ambassades et ces semblants de paix, les Iroquois ne
 laissaient pas de faire toujours aux colons une guerre cachée et de se tenir
 en embuscade. Le 11 juin de cette même année 1663, la colonie de Vil-
 marie eut à regretter la perte de Léger Hagnenier, âgé de trente-neuf
 ans, tué par les Iroquois, et qui, le lendemain, reçut les honneurs de la
 sépulture ; comme aussi celle de Simon des Prés, dit Berry (dont la
 femme se trouvait alors à Blois), il fut pris par des Iroquois d’Onnciout, et
 conduit dans leur pays. On apprit, le 20 avril suivant, par ceux d’On-
 nontagué, qu’on l’avait fait mourir cruellement à Onnciout, par le supplice
 du feu. Il n’y avait plus de sécurité pour personne à la campagne ; c’est
 ce qui faisait dire à M. Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières : “ Une
 “ femme est toujours dans l’inquiétude que son mari, qui est parti le matin
 “ pour son travail, ne soit pris ou tué, et que jamais elle ne le revoie. C’est
 “ ce qui est cause que la plupart des habitants sont pauvres, les Iroquois

(1) L’un de ces Onnontagués, qui étaient en danger de mort, fut instruit par un P. Sé-
 suite, qui était là, et reçut le sacrement de baptême. Un autre Iroquois, arrivé à Montréal
 avec son oncle, étant tombé peu après malade, il reçut aussi le baptême et mourut en don-
 nant des marques d’une foi sincère, quoique son oncle persistait toujours dans son infidé-
 lité.

“ tuant souvent le bétail, empêchant quelquefois de faire les récoltes, et
 “ brûlant les maisons ou les pillant quand ils en trouvent l'occasion. ”

VI.

Danger des Hospitalières de la part de leurs malades Iroquois.

Les Sœurs hospitalières de Villemarie n'avaient pas plus de sécurité. Lorsque, dans les attaques que donnaient les Iroquois, on venait à en blesser quelques-uns et à s'en emparer, M. de Maisonneuve les faisait aussitôt transporter à l'hôpital pour y être traités ; et les Filles de Saint-Joseph n'étaient pas toujours sans crainte d'être assaillies par ceux mêmes qu'elles avaient guéri de leurs blessures, dès qu'ils étaient convalescents. Il est vrai que, dans ces circonstances, M. de Maisonneuve plaçait une sentinelle pour protéger les Sœurs, nuit et jour ; mais, outre que ce secours n'aurait pas été toujours suffisant, elles s'en trouvaient quelquefois tout à fait privées. “ Je suis témoin, rapporte la sœur Morin, qu'un
 “ jour l'un de ces Iroquois, s'étant jeté sur la Sœur de Brésoles, et cela
 “ en plein jour, s'efforça de l'étouffer entre une porte et une armoire, où
 “ elle se trouva si fortement pressée qu'elle en perdait la respiration.
 “ Etant venue à passer par hasard dans ce lieu, qui était assez écarté, je
 “ courus promptement pour appeler les malades, et à l'instant plusieurs
 “ d'entre eux, oubliant leurs propres maux, se jettent hors de leurs lits
 “ et volent, avec une ardeur incroyable, au secours de la Sœur, pour la
 “ conservation de laquelle ils auraient volontiers donné leur vie. Ils se
 “ mettent à frapper assez rudement le sauvage, auquel ils reprochent son
 “ ingratitude et sa cruauté. Mais celui-ci, adroit et rusé, comme s'ils
 “ n'eût fait que rire des coups qu'on lui donnait, repartit qu'il avait voulu
 “ seulement faire peur à la Sœur de Brésoles ; que son intention n'était
 “ pas assurément et ne pouvait pas être de rendre le mal pour le bien à
 “ celle qui lui donnait des médecines, qui pansait ses plaies pour les guérir,
 “ qui faisait son lit afin qu'il dormît à son aise, qui lui donnait tous les
 “ jours de la bonne sagesse, et de qui enfin il recevait tant de bons offices. ”
 C'était le propre de ces barbares d'avoir recours à de pareils moyens de
 défense quand ils étaient surpris dans leurs mauvais desseins, et on fit
 semblant de le croire pour ne pas irriter son esprit.

VII.

Iroquois baptisés à l'extrémité de la vie.

Lorsque ces Iroquois étaient près de mourir, on s'efforçait, comme il a été dit, de les disposer au baptême, et on le conféra à plusieurs avant leur dernier soupir, dans l'espérance que la miséricorde de Dieu suppléerait aux dispositions qu'on demande ordinairement dans les adultes, et dont on n'était pas toujours assuré dans les cas de mort dont nous parlons. Il est vrai que quelques-uns de ces barbares donnaient des signes assez manifestes de piété pour faire espérer légitimement de leur salut. Entr^e

autres, nous pouvons citer l'exemple d'un Sommoutouan, pris en guerre au printemps de 1664. Étant tombé dangereusement malade, il exerça beaucoup la charité des Sœurs hospitalières, qui lui prodiguèrent les plus charitables soins. C'était un homme d'une humeur altière, très-irrité de l'affront qu'il pensait avoir reçu, de ce qu'on l'avait fait prisonnier lorsqu'il venait en ambassade ; en un mot, un Iroquois qui ne payait que par des dédains toutes les bontés qu'on avait pour lui. Son chagrain augmentait avec son mal, et la douleur, jointe à la crainte de mourir, le rendait presque insupportable. Lorsque le Missionnaire qui était alors à Villemarie, le P. Claude Allouez, lui parlait, il se mettait en colère, le sifflait et quelquefois se cachait sous la couverture pour ne pas l'entendre ; il en vint même jusqu'à lui donner un coup de poing à la tête pour le repousser. Cependant, par les prières ferventes que ce Père et les Religieuses firent pour lui, il s'adoucit et consentit à entendre parler de la religion, à l'occasion d'un autre Iroquois Oumontagué, arrivé peu de jours auparavant à Villemarie. Celui-ci, voyant les dispositions du malade, l'assura que la prière ne faisait pas mourir, que quelquefois elle servait même pour rendre la santé, et le persuada si parfaitement, que l'autre de son propre mouvement, demanda le baptême, qui lui fut administré le 5 du mois d'août 1664. Il vécut encore quelques jours et remplit de consolation toutes les personnes qui furent présentes à sa mort.

VIII.

Circonstance effrayante sur la sépulture de trois Iroquois.

Mais il n'en était pas de même de tous. La Sœur Bourgeoys raconte un événement effrayant, qui fit douter du salut de trois de ces barbares, ainsi baptisés en danger de mort, à la suite des blessures qu'ils avaient reçues. Comme par ce sacrement ils étaient devenus enfants de l'Église, on les inhuma en terre sainte, au cimetière commun, et M. Souart les recommanda aux prières des habitants. Il arriva cependant, au grand étonnement de tous, que, pendant la nuit, des chiens, étant entrés dans le cimetière, se mirent à gratter la terre, jusqu'à découvrir leurs cadavres, et commencèrent à les dévorer. Dès qu'on fut informé de cette événement, on recouvrit aussitôt la fosse et on la chargea de bois pour empêcher les chiens d'y revenir. Ils y arrivèrent néanmoins, écartèrent tout ce bois, creusèrent de nouveau la terre pour achever de manger les cadavres. Enfin on la recouvrit de grosses pierres ; mais les chiens revinrent pour la troisième fois et découvrirent de nouveau les corps. Cela, ajoute la Sœur Bourgeoys, donna de la terreur à tout le monde et faisait penser que c'était un châtement de Dieu. Nous ajouterons que ce jugement semblo avoir été bien fondé, car quoique ces chiens discernassent à l'odorat les sauvages, et peut-être en particulier les Iroquois, on ne voit pas qu'il se soient jamais portés au cimetière pour déterrer les corps de ces derniers baptisés, quoique plusieurs y eussent déjà reçu leur sépulture.

IX.

Nouvelles hostilités à Villemarie. M. Le Ber.

L'année 1664, on fut dans les alarmes continuelles, aussi bien que les années suivantes. “ A Villemarie, dit M. Dollier, il fallait être toujours “ sur ses gardes, à cause des embuscades que les Iroquois nous tenaient “ de tous côtés. Si on voulait faire savoir à Québec ou aux Trois-Rivières “ de nouvelles importantes, ou donner des avis touchant la guerre, il “ fallait chercher les meilleurs canoteurs, et les faire partir de nuit pour “ qu'ils ne fussent pas aperçus par les Iroquois ; et ces intrépides colons, “ tâchant par leur vitesse d'éviter la rencontre des ennemis, se rendaient “ au lieu déterminé avec une diligence qui, aujourd'hui, pourrait paraître “ incroyable. M. Jacques Le Ber, l'un des plus riches et des plus honnêtes “ marchands de Villemarie, et même de tout le Canada, a rendu en cela “ de grands services à la Colonie, s'étant souvent exposé, soit en canot, “ soit sur les glaces, ou à travers les bois, pour aller donner ces sortes “ d'avis.” Le 18 août de cette année 1664, la Mère de l'Incarnation écrivait : “ Quoique les Iroquois soient fort humiliés par les maladies et “ les mortalités que Dieu leur envoie, ils ont néanmoins fait des courses “ dans ces quartiers lorsqu'on ne les y attendait pas. Ils ont enlevé deux “ grandes filles françaises, avec quelques sauvages et quelques Français ; “ puis, en ayant tué quelques-uns, ils ont pris la fuite, selon leur coutume.”

X.

Deux soldats des Trois-Rivières pris par des Iroquois.

Dans l'automne précédent, deux soldats de la garnison des Trois-Rivières, qui étaient allés chasser aux îles de Richelieu, furent attaqués par des Iroquois, cachés en embuscade, qui les prirent et les lièrent pour les conduire dans leur pays. L'un des deux fut blessé par eux d'une balle qui, l'ayant percé au travers du corps, s'était arrêtée à la surface, du côté opposé à celui par où elle était entrée. Comme ils désiraient de le conduire vivant dans leur pays, ils parvinrent, au moyen d'une incision, à retirer la balle, et enfin à le guérir. A l'entrée du village, tous les Iroquois, rangés en haie des deux côtés du chemin, armés de verges et de bâtons, les accablèrent de si rudes coups, que l'un et l'autre tombèrent évanouis. Le lendemain, on se disposait à les faire périr par le plus cruel supplice, lorsqu'un ambassadeur, nouvellement venu d'Onnontagué, demanda aux anciens que les deux captifs lui fussent remis pour servir à un accommodement qu'on projetait de faire avec les Français. On les lui remit, en effet, et il les conduisit en sûreté à Onnontagué pour les réunir aux autres captifs, afin qu'ils fussent tous prêts à s'embarquer quand on voudrait les ramener à Villemarie.

XI.

Les Iroquois feignent de vouloir la paix.

Ces barbares avaient, en effet, dessein d'envoyer une ambassade extraordinaire, dans la vue sans doute de tromper plus sûrement les Français. Ils publièrent qu'ils voulaient réunir toute la terre, et jeter la hache si avant dans le fond des abîmes qu'elle ne parût plus jamais. Que pour marque de leur sincérité, ils viendraient, femmes, enfants et vieillards se livrer entre leurs mains, non pas pour otages, mais pour commencer à ne faire plus qu'une seule terre et qu'un seul peuple. Cependant ceux d'Onnontagué, qui étaient les premiers moteurs de ce dessein, ne voulant pas exposer témérairement les plus notables de leur pays, résolurent d'envoyer à Villemarie, dès le mois d'août, des avant-coureurs pour sonder les esprits et savoir si les députés seraient bien reçus. Ils parurent donc au-dessus de l'habitation avec un pavillon blanc dans leur canot, afin qu'on ne les prît pas pour ennemis. Sous cet auspice, ils débarquent à Villemarie et font quelques présents pour déclarer que toutes les nations Iroquoises, à l'exception de celle d'Onneiont, demandent la paix, et que les Agniers eux mêmes sont dans ce dessein. On écoute ces propositions avec joie, mais non pas sans défiance : puisque lors même que ces barbares venaient parler de paix, ils ne laissaient pas de continuer leurs hostilités dans la campagne et de tomber sur les laboureurs. Néanmoins, pour ne pas les rebuter, on leur donna de bonnes paroles, et ils partirent de Villemarie avec la résolution d'aller hâter le départ des ambassadeurs.

XII.

Trente ambassadeurs Iroquois partent pour Villemarie.

En effet, peu de temps après, le capitaine Garacontié, protecteur des captifs français à Onnontagué, qui était comme l'âme de cette entreprise, se joignit à ceux de sa nation avec les Sonmontouans, et fit un prodigieux amas de porcelaine afin d'offrir les plus beaux présents qu'on eût jamais vus. Ils s'embarquèrent ainsi, au nombre de trente, chargés de cent colliers, du prix de dix mille livres, dont quelques-uns avaient plus d'un pied de largeur ; et, pour être mieux reçus encore, ils menèrent avec eux les deux captifs des Trois-Rivières, afin que la liberté qu'ils leur donneraient rehaussât encore le prix de si riches présents. Comme leurs avant-coureurs avaient apporté à Villemarie une lettre écrite au Gouverneur général par l'un des notables de la Nouvelle-Hollande, qui rendait bon témoignage du dessein des Iroquois, M. de Mézy ainsi que M. de Laval se rendirent à Villemarie pour recevoir les ambassadeurs et entendre leurs propositions.

XIII.

Des Algonquins tombent sur les ambassadeurs.

Mais les Algonquins, en guerre avec les Iroquois, eurent vent de cette ambassade, allèrent les attendre sur le chemin, et leur dressèrent u n

embuscade au-dessous du Grand-Sant. Voyant approcher les Iroquois, ils firent sur eux une décharge à l'improviste. Les ambassadeurs, ainsi tombés dans l'embuscade, se mettent alors à faire de grandes clameurs, protestant qu'ils venaient traiter de la paix avec eux aussi bien qu'avec les Français. Mais, après avoir expérimenté tant de fois leur perfidie, les Algonquins se moquèrent de ces protestations, et, sans les écouter, en taillèrent en pièces autant qu'ils purent, en lièrent d'autres comme prisonniers et eulèverent tout le butin. Quant aux deux captifs Français, ils essayèrent la première décharge et eurent bien de la peine à se faire reconnaître par les Algonquins, qui, dans la chaleur du combat, ayant quité le fusil pour prendre la hache, frappaient à droite et à gauche, sans considérer sur qui les coups tombaient. Ils furent enfin reconnus, et eurent la douleur de voir que leur liberté avait coûté la vie et la captivité à la plupart de leurs libérateurs. Quelques-uns des ambassadeurs prirent cependant la fuite et allèrent se réfugier à Villemarie; et comme on craignait qu'ils ne fussent encore attaqués et poursuivis en retournant dans leur pays, M. de Maisonneuve jugea nécessaire de les faire escorter assez loin, jusqu'à ce qu'ils fussent hors de l'attaque des Algonquins.

XIV.

La guerre plus allumée qu'auparavant.

“ Ainsi le grand dessein de cette ambassade s'évanouit en fumée, dit le P. Lalemant; et, au lieu de la paix qu'elle nous apportait, nous avons sur les bras une guerre plus cruelle qu'auparavant, puisque les Iroquois cesseraient d'être Iroquois s'ils ne faisaient tous leurs efforts pour venger la mort de leurs ambassadeurs. ” La Mère de l'Incarnation fait, de son côté, les réflexions suivantes : “ Encore que les Français n'aient nullement trempé dans cette affaire, les Iroquois néanmoins croiront que ce sont eux qui ont fait jouer ce ressort pour les détruire; et il ne faut point douter qu'ils ne fassent leur possible pour s'en venger sur nos habitations, si ce n'est que la crainte qu'ils ont des Français, qu'on leur a dit qui se disposent d'aller leur faire la guerre, ne les retienne, ou plutôt que la protection de Dieu sur nous ne les empêche. Les uns disent qu'ils voulaient la paix tout de bon; et les autres qu'ils venaient pour tromper comme par le passé. Dieu seul sait ce qui en est. ”

XV.

Autres hostilités à Villemarie.

La suite montra que les Iroquois étaient toujours dans les mêmes intentions hostiles. Le 4 mai précédent, ils avaient tué Michel-Théodore, dit Gilles, âgé d'environ trente ans, à la Longue-Pointe, près de Villemarie, lorsqu'il revenait de la chasse. Le 9 août 1664, deux autres Français de Villemarie furent tués sur-le-champ, sans avoir même vu l'ennemi. C'étaient Jacques Dufresne, âgé d'environ trente ans, et Pierre Maignaut, âgé de

vingt et un ans environ, que les Iroquois surprirent à l'île Sainte-Hélène. A peine pouvait-on sortir de sa maison pour chercher des vivres et autres choses indispensables. Le sieur Raguideau étant allé à la chasse avec plusieurs autres dont il avait le commandement, et M. de Belestre étant allé pour le même dessein d'un autre côté avec un parti, les deux troupes se joignirent vers deux îles situées un peu au-dessous de Villemarie, qu'on croit avoir été les îles Sainte-Thérèse, et, leur chasse terminée, ils envoyèrent devant eux un canot chargé de la venaison. Comme on ne peut guère remonter le courant du fleuve à la rame sans longer le rivage, afin d'éviter le courant, ce canot vint à passer vis-à-vis d'une embuscade d'Iroquois qui à l'instant, fit une décharge dans laquelle Claude Marcoux, âgé d'environ vingt trois ans, fut tué, et deux ou trois autres furent blessés. Incontinent, un Iroquois accourt pour tirer le canot de l'eau ; mais l'un des Français, qui était encore en état de se défendre, le couche en joue et le fait tomber raide mort ; après quoi, il se met au large. De leur côté, les autres Iroquois se jettent dans leur propre canot, sans doute pour poursuivre ces Français moribonds et blessés ; mais, voyant arriver au secours de ceux-ci M. de Belestre, Saint-Georges et d'autres, ils changent aussitôt de dessein et prennent la fuite.

XVI.

M. de Mézy nommé Gouverneur de Montréal le Sieur de la Touche.

Pendant qu'à Villemarie les colons étaient ainsi exposés à la cruauté des Iroquois, M. de Mézy se portait à des actes qui mirent le trouble dans Québec, et dont la Colonie de Villemarie ne fut pas entièrement exempte. Sans égard pour les services que M. de Maisonneuve rendait au pays depuis plus de vingt ans, il usait envers lui de procédés qu'on aurait de la peine à comprendre, si ce qui nous reste à raconter de ce Gouverneur général ne répondait que trop à cette conduite impérieuse et absolue. Au mois de juin 1664, il ordonna à M. de Maisonneuve d'aller le trouver à Québec, et nommé en sa place, comme Gouverneur de Montréal et commandant de la garnison, le sieur de la Touche, alors capitaine de la garnison des Trois-Rivières, Etienne Pézard de la Touche, né à Blois, paroisse de Saint-Honoré, paraît avoir joui de l'estime particulière de M. de Mézy et de celle de M. de Laval, qui, cette même année, lui donnèrent une concession d'une lieue et demie de terre à partir de la Rivière Champlain, en remontant le fleuve Saint-Laurent. Mais sa nomination à la place de Gouverneur de Montréal ne paraît pas avoir eu de suite, M. de Mézy, par ses actes arbitraires et violents, ayant mis le trouble à Québec et perdu tout respect dans l'estime des peuples, comme nous allons le raconter.

XVII.

Autorité temporelle attribuée au Gouverneur et à l'Evêque.

La bonne harmonie entre M. de Mézy et M. de Laval ne fut pas aussⁱ

durable qu'on se l'était promis, et il faut convenir que ce prélat ne trouva pas toujours dans les Gouverneurs avec lesquels il eut à vivre tout le concours qu'il eut pu désirer de leur part. Il semblait qu'ayant choisi de lui-même M. de Mézy, qui lui était particulièrement connu depuis longtemps, ils auraient toujours agi de concert, comme ils l'avaient fait dès leur arrivée à Québec. Mais cette bonne entente ne fut pas de longue durée, ce qui fait dire à la Mère Juchereau " que, par une sorte de fatalité, M. de Laval ne fut pas longtemps à se repentir de son choix." La grande autorité que la cour avait cru devoir donner à l'Evêque dans le gouvernement du pays devait inévitablement amener des conflits entre lui et le Gouverneur général. Il est vrai que les anciens rois de France, en vue de procurer le bien des peuples, avaient attribué à plusieurs évêques l'autorité temporelle sur les fidèles soumis à leur juridiction, et l'expérience montra que cette forme d'administration pouvait avoir de grands avantages pour les peuples. Mais en Canada, où les circonstances étaient différentes, l'autorité temporelle confiée conjointement au Gouverneur et à l'Evêque n'eut pas les mêmes résultats. Ce pays, qu'il fallait en quelque sorte conquérir l'épée à la main, à cause des incursions continuelles des barbares, avait besoin d'un Gouverneur militaire ; et ce Gouverneur, obligé de prendre son parti selon les circonstances, devait avoir une grande autorité non seulement dans les matières de la guerre, mais en général dans l'administration du pays. Toutefois l'organisation du Conseil souverain, créé en vue de favoriser la religion et l'Eglise pour procurer le bien général, semblait restreindre l'autorité du Gouverneur, et pouvait donner lieu à des mécontentements et même à des écrits déplorables.

XVII.

Avantage de l'Evêque sur le Gouverneur en cas de conflit.

On a vu que le Gouverneur général et l'évêque de Pétrée devaient élire de concert les cinq conseillers, avec liberté entière d'en nommer d'autres chaque année ou de conserver les anciens dans leurs places. Mais l'autorité morale n'était pas également partagée entre les deux chefs du Conseil, du moins l'Evêque devait se trouver par le fait comme le mobile principal des affaires, à cause de la prérogative essentielle de sa position sur celle du Gouverneur. Celui-ci n'avait de pouvoir que pour trois ans, et était d'ailleurs toujours révocable dans sa place, tandis qu'au contraire l'Evêque était fixe et comme inamovible dans la sienne. En sa qualité de vicaire apostolique, il ne pouvait être révoqué que par le pape, et, d'autre part, le Roi ayant désigné officiellement ce prélat premier Evêque de Québec, et réitéré plusieurs fois cette nomination, cet acte de l'autorité royale, d'après l'usage commun de nos rois, était un engagement de sa part qui rendait l'Evêque comme irrévocable. Il devait arriver de là que, s'il survenait quelque mésintelligence entre l'Evêque et le Gouverneur, la

cour était dans une sorte de nécessité d'abandonner ce dernier et de prendre le parti de l'Evêque. Aussi a-t-on vu qu'avant même la création du Conseil souverain, et lorsque M. de Laval n'était que l'un des simples conseillers, M. d'Avangour fut révoqué avant même l'expiration des pouvoirs qu'il avait reçus du Roi. Il résultait aussi de là que l'Evêque, dans sa position fixe, avait sur les conseillers une sorte d'autorité morale que le Gouverneur ne pouvait se promettre dans la sienne. Celui-ci, en arrivant en Canada, était hors d'état de choisir les conseillers, et devait s'en rapporter au choix particulier de l'Evêque, comme avait fait M. de Mézy ; et en cas de conflit entre l'un et l'autre, les conseillers étaient naturellement portés à prendre plutôt le parti de l'Evêque, qui, survivant dans sa place au Gouverneur dans la sienne, pouvait facilement et devait les écarter du Conseil s'ils se tournaient contre lui.

XIX.

M. de Mézy interdit trois des conseillers.

Une telle organisation fournissait des prétextes de plus d'une sorte au Gouverneur, pour se défier de ceux des conseillers qu'il croirait être moins portés pour lui que pour l'Evêque ; et l'on en fit une fâcheuse expérience dans les mouvements qui eurent lieu à Québec pour l'élection d'un syndic. M. de Mézy prit en effet de l'ombrage contre trois conseillers, M. Rouer de Villeray, M. Rouette d'Auteuil et M. Bourdon, et par un étrange abus de pouvoir voulut même, de sa propre autorité, les exclure du Conseil. Le 3 février 1664, il envoya le sieur d'Angouville, son major, pour avertir M. de Laval que les trois dont nous parlons, ayant voulu se rendre les maîtres dans le Conseil pour appuyer et autoriser des intérêts particuliers, il leur avait ordonné de ne plus y paraître, jusqu'à ce qu'ils se fussent justifiés auprès du Roi des cabales qu'ils avaient fomentées et entretenues, contre leur devoir et contre leur serment. En conséquence, il le pria de confirmer l'interdiction de ces trois conseillers, *nommés à sa persuasion*, et de procéder à la nomination de trois autres. M. de Mézy ne se contenta pas de notifier ainsi par écrit cette interdiction à l'Evêque, il la fit encore publier au son du tambour à Québec, et afficher, revêtue de sa signature et de celle des trois autres conseillers, MM. Legardeur de Tilly, Juchereau de la Ferté, et d'Amours. Enfin, le 13 du même mois, il fit publier une autre déclaration, par laquelle il défendait plusieurs pratiques qu'il croyait être obligé en conscience d'interdire. pour ne pas trahir, disait-il, les intérêts du Roi, ni violer le serment de fidélité qu'il avait fait entre ses mains. Aussi affligé qu'étonné d'une rupture si violente, M. de Laval répondit, le 16 février, que, sans avoir égard aux paroles offensantes ni aux accusations injurieuses pour lui, contenues dans le placard du Gouverneur, il ne pouvait en honneur ni en conscience ratifier l'interdiction des trois conseillers, non plus que procéder à la nomination de trois autres, jusqu'à

ce que, dans un jugement définitif, les premiers eussent été convaincus des crimes dont le Gouverneur les accusait.

XX.

M. de Mézy menacé de l'interdit Ecclésiastique.

Ces éclats firent grand bruit à Québec : la déclaration publiée le 13 février déplut surtout beaucoup aux Ecclésiastiques, qui la regardèrent comme une offense personnelle, jusque-là que l'un des principaux d'entre eux alla trouver le Gouverneur pour l'avertir qu'on pourrait bien lui refuser les sacrements, et même lui interdire l'entrée de l'église, s'il ne réparait cette offense. Le dernier du même mois, M. de Mézy crut cependant devoir en écrire aux Jésuites, pour savoir d'eux la conduite qu'il avait à tenir. Il leur rappelait qu'il était venu en Canada dans le dessein unique de travailler à son salut, et sur les instances de M. de Laval, qui l'avait fait agréer au Roi ; que rien n'étant plus important au monde que le salut, et d'ailleurs le moment de la mort étant incertain, il se croyait obligé de recourir à eux comme à des casuistes éclairés pour qu'ils lui déclarassent en leur conscience ce que, dans les circonstances présentes, il pouvait faire pour la décharge de sa sienne et pour garder au Roi la fidélité qu'il lui avait jurée. Enfin il priait ces Pères de mettre leur avis au bas de sa lettre. Le P. Lalemant se chargea de la réponse, et lui dit que, ce différend étant tout à la fois du ressort du tribunal de la conscience et de celui du civil, il devait, pour le premier, s'en rapporter à son confesseur, et que, quant au second, ce n'était pas à des Religieux de juger de quel côté était le tort, Notre Seigneur ayant refusé de porter son jugement sur des intérêts temporels, dont les deux parties contendantes lui déféraient la décision.

XXI.

Nouveaux abus de pouvoir de la part de M. de Mézy.

Par suite de l'interdiction de M. Bourdon, procureur du Roi, le Conseil souverain cessa de rendre la justice ; et M. de Mézy, désirant néanmoins de donner suite aux affaires, pria alors M. de Laval de se joindre à lui pour nommer un substitut du procureur du Roi, nomination à laquelle le prélat refusa de concourir. Cette suspension de la justice, dans un pays où les procès n'étaient que trop fréquents (*), excita des murmures de la part des habitants de Québec, de ceux du Cap-Rouge, de la côte de Beauport, de l'île d'Orléans et d'autres. Ils demandèrent avec instances qu'on voulût bien terminer leur procès, et que pour cela, nonobstant l'opposition de M. de Laval, le Gouverneur établit, de son autorité, un substitut du procureur du Roi. M. de Mézy prit enfin ce parti le 10 du mois de mars, mais en exigeant que la nomination fût faite par le choix des

(*) M. d'Argenson, dans une lettre du 5 septembre 1658, se plaignait de ce grand nombre de procès, si funeste pour les familles et pour la Colonie en général. "*Les procès, la pauvreté et l'inclination à la bonne chère ruinent entièrement le pays.*"

habitants dans la chambre du Conseil ; et on élut le sieur Chartier, qui entra en fonctions le jour même. M. de Mézy se porta encore à de nouveaux éclats. Après avoir éloigné du Conseil M. de Villeray, d'Autenil et Bourdon, il finit par dissoudre le Conseil lui-même le 18 septembre de cette même année, et en établit un nouveau le 24 sans la participation de M. de Laval, qui, le 28, y fit opposition. Et comme l'acte d'établissement de ce nouveau Conseil avait été publié à Québec et affiché à la porte de l'église, sans qu'on eût fait mention de l'opposition de l'Evêque, quoique enregistrée au greffe, celui-ci la fit publier au prône le lendemain. Enfin M. de Mézy ayant ordonné à M. Bourdon et à M. de Villeray de passer en France pour rendre compte de leur conduite au Roi, M. Bourdon fit son testament, et partit le 23 du même mois, avec son fils, dans le dernier navire qui quitta cette année la rade de Québec, nommé le *Saint-Jean Baptiste*, commandé par le capitaine Le Moyne, de Dieppe. Au mois d'octobre, le Gouverneur fit encore publier au son du tambour une autre déclaration, dont les Ecclésiastiques furent très-offensés ; et comme ceux-ci croyaient être en droit de lui refuser les sacrements, il se plaignait partout et tout haut de cette conduite.

XXII.

M. de Mézy, malade, se réconcilie avec le Clergé, écrit à M. de Tracy.

Malgré tous ces fâcheux démêlés, le Clergé et les Religieux ne laissèrent pas d'aller le saluer le premier jour de l'année 1665 ; et M. de Mézy, de son côté, envoya le soir son major chez l'Evêque et chez les Pères Jésuites, pour leur rendre la visite du nouvel an. Enfin, le Gouverneur étant tombé grièvement malade, on lui facilita sa réconciliation, qui eut lieu vers le commencement de mars. Il reçut les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et le jour de saint Joseph, premier patron du pays, ainsi que le jour de Pâques, on célébra la sainte Messe dans sa chambre. Sentant alors que sa fin approchait, il se détermina de lui-même, le 24 avril de cette année 1665, à dicter son testament (*), et, deux jours après, il écrivit à M. de Tracy, alors en mer, envoyé par le Roi, dans la crainte où il était de mourir avant son arrivée, comme la chose eut lieu : " J'aurais eu une consolation très-grande, lui disait-il, si votre arrivée en ce pays avait précédé ma mort, afin de vous entretenir des affaires de la

(*) Le testament de M. de Mézy respire la piété la plus sincère. Il y déclare qu'il " donne son âme à Dieu et à la Très-Sainte Vierge, sa bonne mère, qu'il prie de tout son cœur, avec saint Augustin, son patron, saint Jean, saint Pierre, et tous les autres Saints et Saintes, d'être ses intercesseurs envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il lui plaise recevoir sa pauvre âme et la mettre dans son royaume céleste." Il ordonne que son corps soit inhumé dans le cimetière des pauvres, et son cœur envoyé aux Capucins de la ville de Caen. Il lègue deux cents livres aux Hospitalières de Québec, autant aux Ursulines de cette ville, trois cents livres aux pauvres de l'hôpital, et la même somme pour les nécessités du pays ; cette dernière devait être remise à M. de Laval, chargé de la distribuer selon sa prudence. A l'église paroissiale de Québec, il lègue mille livres, destinées aux frais de ses funérailles, comme aussi à faire un service tous les mois et à célébrer une messe basse, tous

“ Colonie, dont j'ai fait connaître au Roi les particularités les plus importantes. Mais, Dieu ayant disposé de mes jours pour m'appeler à lui, j'ai prié M. de Tilly de vous donner les éclaircissements avec les écrits de ce que j'ai envoyé au Roi l'année dernière, et de ce qui s'est passé ensuite entre M. l'Evêque de Pétrée, les Pères Jésuites et moi. Vous éclaircirez bien mieux que je n'ai pu le faire ce que j'ai mandé touchant leur conduite, dans les affaires temporelles. Je ne sais néanmoins si je ne me serai point trompé, en me laissant trop légèrement persuader ; et je remets à votre prudence et à l'examen que vous en ferez la définition de cette affaire. C'est pourquoi, si vous trouvez quelque défaut dans mes procédés, je vous conjure de le faire connaître au Roi, afin que ma conscience n'en puisse être chargée, mon intention, à ce qu'il me semble, n'ayant jamais été autre que de servir fidèlement Sa Majesté et de maintenir l'autorité de la charge dont elle m'a fait la faveur de m'honorer en ce pays.”

XXIII.

Mort de M. de Mézy.

Le lendemain, 27 avril, M. de Mézy qui voulait pourvoir à la conduite du pays après sa mort, signa une commission de lieutenant par *interim* dans le gouvernement général en faveur de M. Jacques Leneuf de la Potterie, et termina enfin sa vie à Québec, dans la nuit du 5 au 6 mai 1665. M. de la Potterie s'étant présenté au Conseil souverain avec sa commission, le Conseil refusa de le recevoir à ses séances, et déclara que le Roi n'avait point donné à M. de Mézy le pouvoir de transmettre la charge de président du Conseil, ni d'y envoyer quelqu'un pour tenir sa place de son vivant, ce qu'il avait accordé à M. de Laval seul ; qu'en conséquence M. de la Potterie ne serait point considéré comme chef du Conseil, n'aurait aucune part à l'exercice de la justice, de la police, ni dans la gestion des finances, et n'exercerait le pouvoir de lieutenant qu'en ce qui regardait la milice du pays.

XXIV.

A Villemarie les travailleurs des Hospitalières investis par les Iroquois.

Durant ces fâcheux conflits dont Québec était le théâtre, Villemarie était exposé, comme auparavant, aux hostilités et aux surprises des Iro-

les jours de la première année, après son décès ; et enfin un service tous les ans à perpétuité. En même temps il donne à M. de Tilly la somme de cinq cents livres, à M. de Répigny trois cents livres, à M. de Villeray, à M. Denis, à M. Madry et à M. d'Angouville, deux cents livres chacun. A ce dernier, qui était major de la garnison de Québec, il lègue ses hardes, entre autre son épée avec sa ceinture, son habit de drap d'Angleterre, son manteau de camelot. Enfin il fait divers autres legs, entre autres cinq cents livres pour les pauvres de la ville de Caen, et ordonne qu'on fasse des services et autres prières pour le repos de son âme, tant à Notre-Dame de la Délivrance que chez les PP. Carmes, chez les Cordeliers de Caen et ailleurs ; et dans cette intention il veut qu'on envoie à M. d'Esquiville-Morel, l'un de ses amis, résidant en France, la somme de huit milles livres, destinées à acquitter tous ces pieux legs.

quois. La Mère Marie de l'Incarnation écrivait, le 28 juillet 1665 : " L'hiver dernier et ce printemps les Iroquois ont fait plusieurs meurtres " sur les Français et sur les sauvages, tant à Montréal que dans les bois." Nous ne connaissons rien de ce qui eut lieu à Villemarie durant l'hiver, et M. Dollier de Casson dit que cette saison se passa sans qu'il arrivât rien de funeste, parce que les colons faisaient bonne garde. Mais, au mois d'avril, les Filles de Saint-Joseph, malgré la douceur et la charité qu'elle témoignaient aux Iroquois, éprouvèrent leur cruauté dans la personne des serviteurs qu'elles employaient à défricher leurs terres. Depuis que Mathurin Jouaneaux, dont on a parlé, s'était donné à leur service, elles lui avaient associé quatre hommes qui travaillaient sous sa conduite, afin de mettre plus promptement ces terres en valeur. C'étaient les nommés Basile Rollin, Guillaume Jérôme, Jacques Petit, et un autre surnommé Montor, qui avait été soldat. Le 24 avril 1665, pendant que ces hommes étaient appliqués à leur ouvrage et que Jouaneaux leur apprêtait à dîner, des Iroquois cachés dans les bois voisins fondirent tout à coup sur eux, firent une décharge de fusils, tuèrent Rollin, qui demeura sur la place, blessèrent mortellement Guillaume Jérôme, et firent prisonnier Jacques Petit et Montor. Jouaneaux, qui se trouvaient heureusement à la grange au moment de cette décharge, eut assez de présence d'esprit pour n'en pas sortir, ce qui lui sauva la vie. Ainsi renfermé, il se mit en devoir de se défendre, montrant avec résolution les armes aux Iroquois, qui, par un effet de leur lâcheté naturelle, ou plutôt de la protection de Dieu sur Jouaneaux, n'osèrent pas l'attaquer.

XXV.

Jouaneaux échappe à ce danger.

Cependant, au bruit de cette décharge, qui avait porté l'alarme dans tous les alentours, on sonna le tocsin à Villemarie, en disant que les ennemis étaient à Saint-Joseph, qu'ils avaient pillé la maison, pris et tué Jouaneaux et les autres. " Lorsque nous apprîmes cette affligeante nouvelle, dit la Sœur Morin, je n'eus point envie de monter au clocher. " Dieu seul sait les convulsions intérieures que nos Mères souffrirent, surtout la Sœur Massé, alors Hospitalière de notre communauté, qui était " inconsolable de la mort de ces pauvres hommes. Le pillage de la maison n'était rien pour nos Mères, la mort du bonhomme Jouaneaux les " touchait plus que tout le reste, tant par la reconnaissance du bien qu'il " leur avait déjà fait en prenant soin de leurs travaux et de celui qu'il " avait dessein de leur faire encore, que par la considération de sa vertu " et de ses bonnes qualités. Cet homme, d'ailleurs, leur avait été beau- " coup recommandé par ses parents à leur départ de la Flèche." Les Montréalistes ayant donc pris les armes, les Iroquois, dès qu'ils les virent arriver, se retirèrent, emmenant prisonniers Jacques Petit et Montor, et

laissant sur la place Basile Rollin, déjà expiré, et Guillaume Jérôme, blessé mortellement. Lorsque Jouaneaux vit les barbares s'enfuir à l'arrivée des Français, il sortit incontinent de sa retraite, et alla en toute hâte à l'Hôtel-Dieu pour annoncer lui-même aux Filles de Saint-Joseph qu'il était plein de vie. Elles le reçurent avec une joie égale à l'affliction que leur avait donnée la fausse nouvelle de sa mort, et son retour fut une sorte de consolation pour elles après un tel désastre ; ce qui ne les empêcha pas de répandre des larmes de tendre compassion sur la mort de Rollin, qui fut enterré le même jour, et sur celle de Guillaume Jérôme, qu'elles eurent la douleur de voir mourir de ses blessures, et qui fut inhumé le 26 ; enfin sur la captivité des deux autres.

XXVI.

Jouaneaux retourne sur les terres des Hospitalières.

Quelques jours après, sans être découragé par la perte de ces travailleurs, ni effrayé par la crainte des périls qu'il courait à Saint-Joseph, Jouaneaux pria les Hospitalières de lui donner d'autres hommes, pour qu'il pût se remettre au travail. Elles hésitèrent d'abord, tant à cause de la dépense, ayant déjà payé à trois de ceux qui étaient morts ou prisonniers des avances considérables de gages qui se trouvaient ainsi perdus pour elles, que du danger où ces hommes seraient encore exposés dans un lieu si éloigné de tout secours. Cependant, après avoir pris conseil de personnes sages, elles se déterminèrent à donner sans délai à Jouaneaux quatre nouveaux travailleurs, en leur recommandant de se tenir mieux sur leurs gardes que n'avaient fait les autres. Les aumônes que leur envoyaient M. Macé, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, M. le baron de Fancamp et leurs autres amis de France, servirent à l'entretien de ces hommes et à mettre en valeur cette terre qui devint la ressource des Hospitalières par le zèle courageux, infatigable et intelligent de Jouaneaux. Ce bon serviteur ne cessa d'y travailler que lorsque l'âge eût épuisé tout à fait ses forces. Alors, se voyant incapable de rendre aucun service à l'Hôtel-Dieu, et la grande délicatesse de ses sentiments lui faisant croire qu'il ne devait pas être plus longtemps à la charge de cette maison, il résolut de repasser en France pour recueillir quelque bien de patrimoine qui lui restait et se suffire ainsi à lui-même. Les Hospitalières firent tout ce qu'elles purent pour le retenir ; et, malgré leurs représentations et leurs vives instances, il s'embarqua pour la France, régla ses petites affaires temporelles, et se retira chez les Filles de Saint-Joseph, à la Flèche, où il finit ses jours très-chrétiennement.

XXVII.

Charles Le Moyne est pris par les Iroquois.

Un autre désastre pour Villemarie, arrivé la même année 1665, fut la prise de Charles Le Moyne, qui s'était distingué dans tant d'actions de courage contre les Iroquois. Il y avait alors, dans cette habitation, des

sauvages de la nation appelée des Loups, en guerre avec les Iroquois ; et nous voyons que le 29 mai on inhuma au cimetière une femme chrétienne de la nation des Loups, âgée d'environ quarante ans, qui, ayant été blessée par les ennemis, mourut à l'hôpital. Au mois de juillet suivant, Charles Le Moyne, ayant obtenu de M. de Maisonneuve la permission d'aller à la chasse avec des sauvages Loups, se mit à leur tête, nonobstant les avis qu'on lui avait donnés que l'ennemi était en embuscade dans les environs. Pour cet homme de cœur, que nous avons vu s'offrir dans la fameuse expédition du Long Saut, un pareil avertissement était plus propre à exciter qu'à ébranler son courage. Il part donc pour la chasse ; et étant arrivé à l'île Sainte-Thérèse, il s'écarte seul et se voit attaqué par une bande d'Iroquois. Ces barbares, qui avaient eu occasion de l'entendre comme interprète dans tant de conseils, et d'éprouver plusieurs fois sa valeur, l'eurent bientôt reconnu et lui crièrent de se rendre. Le Moyne, refusant de se livrer, les couche en joue en reculant peu à peu ; tandis que les Iroquois avançaient toujours sur lui. Jaloux de faire une capture si glorieuse pour eux, ils mirent tout en œuvre pour le prendre. Les vieillards animaient par leurs discours les jeunes Iroquois à fondre sur lui ; et pour exciter encore davantage leur ardeur, ils se mirent à faire des amas de bois, ce qu'ils avaient fait déjà depuis plusieurs années dans leur pays comme pour préparer le bûcher destiné à son supplice. Ces moyens eurent tout l'effet qu'ils en avaient attendu. Ces jeunes guerriers ainsi stimulés, encouragés d'ailleurs par leur grand nombre, s'approchent et investissent enfin Charles Le Moyne. Celui-ci, qui se voit dans l'impuissance de leur échapper, ajuste son arquebuse et la décharge sur l'un d'eux ; mais ne remarquant pas que dans ce moment il mettait le pied sur un chicot qui apparemment changea de place, il culbute, manque son homme et tombe par terre. S'étant aussitôt relevé, il s'enfuit à toutes jambes ; mais il est si vivement poursuivi qu'enfin il est atteint, investi et fait prisonnier.

XXVIII.

A Villemarie on demande à Dieu la conservation et le retour de Le Moyne.

Autant fut grande la joie que les Iroquois firent alors éclater, autant fut profonde la douleur des colons de Villemarie, lorsqu'ils apprirent la nouvelle de cette capture. Sachant la haine que les Iroquois portaient à Le Moyne et le désir passionné qu'ils avaient depuis longtemps de le prendre, ils ne doutèrent pas qu'il eût été brûlé en arrivant dans leur pays ; et quoique ces barbares eussent rendu déjà dans plusieurs occasions un grand nombre de prisonniers, afin de les échanger pour des captifs de leur nation, chacun était convaincu à Villemarie que, pour assouvir leur vengeance sur un homme qui leur avait fait éprouver tant de pertes, ils ne le ramèneraient jamais aux Français pour quelque considération que ce fût. Ses camarades de la milice de la Sainte-Famille et tous ses autres,

concitoyens firent cependant pour lui des prières ferventes ; sa femme surtout, qui était extrêmement pieuse, Catherine Primot, offrit à Dieu avec tant d'ardeur les siennes propres, qu'au rapport de M. Dollier, on peut lui attribuer l'espèce de miracle qu'il plut à Dieu d'opérer en faveur de son mari.

XXIX.

Charles Le Moyne échappe à la mort.

Celui-ci, qui parlait très-bien l'Iroquois, se mit à haranguer ses vainqueurs ; et pour les détourner du dessein de le faire périr, leur montra les conséquences funestes pour eux qu'aurait infailliblement sa mort. “ Tu peux me faire mourir, dit-il à l'Iroquois, mais ma mort sera rigoureusement vengée. Il viendra quantité de soldats français qui brûleront tes villages ; ils arrivent maintenant à Québec, j'en ai des assurances certaines.” Comme Charles Le Moyne leur tint ce discours avec autant de calme que de fermeté, et qu'il jouissait parmi les Iroquois d'une réputation de droiture de cœur et de loyauté égale à sa bravoure, ces assurances firent faire aux Iroquois les plus sérieuses réflexions ; et quelque grand désir qu'ils eussent de le brûler, ils résolurent de lui conserver la vie, afin de ménager, par la restitution d'un prisonnier de ce caractère, leur accommodement avec les Français, et de prévenir ainsi la ruine de leur pays. Nous devons même ajouter, à la louange de cet homme célèbre, l'une des plus brillantes gloires de Villemarie, que, malgré la haine profonde que les Iroquois avaient conçue contre lui, il sut, quoique captif, triompher de leur humeur cruelle et farouche ; et que, par l'ascendant que lui donnaient les qualités éminentes de son esprit et de son cœur, il leur inspira par sa personne une si haute estime et une confiance si parfaite, qu'après l'avoir adopté solennellement comme un de leur nation, ils le choisirent pour leur protecteur auprès du Gouverneur général du Canada, et avec une si constante satisfaction de leur part que cette qualité fut depuis héréditaire dans sa famille.

XXX.

Nouvelles hostilités à Villemarie. Retour de Charles Le Moyne.

Mais, avant que Charles Le Moyne fût ramené à Villemarie par ces barbares, cette colonie eut à regretter la perte d'un de ses plus braves défenseurs, déjà nommé, Pierre Ragnideau, sergent de la garnison, âgé d'environ trente-trois ans, tué par les Iroquois, le 27 ou le 28 du même mois d'août de cette année 1665. Enfin, ceux d'Onneiout en prirent un autre pendant l'automne, Michel Guibert, âgé d'environ dix-huit ans, qu'ils emmenèrent avec eux et brûlèrent cruellement dans leur village, et l'année suivante, lorsqu'on eut appris sa mort, on fit, pour le repos de son âme, un service à Villemarie, le 29 du mois de juin. Vers le temps de la prise de Michel Guibert, le fameux Garacontié, capitaine iroquois, si

zélé pour les Français captifs, délivra Charles Le Moyne, qui, après trois mois seulement de captivité, fut rendu à ses concitoyens. Cette même année, Garacontié fut le premier des ambassadeurs iroquois qui se présenta à M. de Tracy, arrivé enfin, comme Charles Le Moyne l'avait annoncé, amenant avec lui des troupes réglées, envoyées par le Roi pour faire la guerre à ces barbares, et travailler enfin au solide établissement de la colonie, selon le dessein de François 1er.

XXXI.

Dessein de la providence sur M. de Maisonneuve.

On a vu par cette histoire que la pieuse Compagnie de Montréal avait été suscitée de Dieu, pour commencer par M. de Maisonneuve de remplir cette mission de nos Rois, en attendant qu'ils se résolussent à l'exécuter eux-mêmes. Et comme si Dieu, *qui fait toutes choses avec nombres, poids et mesure*, eût voulu montrer que telle avait été la fin particulière et unique de cette Compagnie, elle se vit, par suite d'événements indépendants de la volonté de ses membres, dans la nécessité de se dissoudre elle-même, le 6 mars 1663, c'est-à-dire dans la même année et le même mois où Louis XIV se mit à la tête de l'œuvre de la Nouvelle-France, en reprenant possession de ce pays. Mais parce que, malgré sa bonne volonté, ce prince ne put y envoyer alors les forces qu'il avait promises, et que ce secours devenu nécessaire, devait se faire attendre encore pendant deux années, la Providence voulut que, durant ce temps de faiblesse et d'abandon prolongés, M. de Maisonneuve instituât la milice de la Sainte-Famille pour repousser les Iroquois, et qu'après la dissolution de la Compagnie de Montréal il continuât ainsi ses services à la colonie jusqu'en l'année 1665, où, les troupes étant arrivées enfin, sa mission devait se trouver par là entièrement achevée. Ce fut, en effet, après l'arrivée des troupes du Roi que, conformément aux desseins cachés de la divine Providence, cet habile Gouverneur, qui avait conservé le Canada à la France par sa valeur et sa sagesse durant une guerre opiniâtre et presque incessante de vingt-quatre ans, quitta Villemarie et le Canada pour toujours.

XXXII:

A l'arrivée des troupes, M. de Maisonneuve est renvoyé du Canada.

Son départ serait inexplicable, si on le considérait d'après les règles de la sagesse humaine. Louis XIV étant résolu d'humilier les Iroquois et de porter la guerre dans leur pays, il semble que personne n'eût été plus capable de marcher à la tête des troupes que M. de Maisonneuve, redouté de tous ces barbares, auxquels il avait donné, pendant tant d'années, des preuves incontestables de son habileté, de sa prudence et de sa valeur. On a vu que le Roi avait d'abord envoyé sur les lieux M. de Mons, puis M. Gaudais, pour concerter cette expédition avec plus de sagesse, et l'entreprendre ensuite avec plus de succès. Mais personne, assurément, n'était

plus en état de l'exécuter, selon les vues de ce Prince, que M. de Maisonneuve, à qui une expérience de près de vingt-quatre années de guerre avec les Iroquois avait appris tout ce qu'il était utile de savoir sur la situation du pays de ces barbares. sur leur tactique militaire, sur les exigences du climat. On envoie cependant, pour commander les troues et aller attaquer les Iroquois, M. de Tracy, qui n'avait aucune expérience de ces choses, non plus que tous les autres chefs de l'armée ; c'est que la mission de M. de Maisonneuve était remplie. Enfin, pour lui en donner à lui-même une preuve sensible, en le récompensant à la manière dont il en use envers ses plus fidèles serviteurs, Dieu permit qu'il fût renvoyé en France par M. de Tracy lui-même, à qui il eût pu être si utile dans la guerre qu'il allait commencer.

XXXIII.

M. de Maisonneuve destitué et renvoyé en France.

En partant pour le Canada, celui-ci avait eu ordre de prendre connaissance, conjointement avec M. de Courcelles, que le Roi envoyait pour Gouverneur général, et M. Jean Talon, intendant, des sujets de broileries survenues les années précédentes à Québec. Ayant été favorablement prévenu en faveur des uns, avant même son départ de France, M. de Tracy, dès son arrivée en Canada, agit contre les autres, et avant même que M. de Courcelles et M. Talon eussent débarqué (1). Entrant tout d'abord dans les sentiments des anciens membres du Conseil souverain contre les seigneurs de Montréal, il destitua M. de Maisonneuve avant qu'il se fût écoulé quatre mois depuis son arrivée. et lui ordonna, dit la Sœur Morin, de repasser en France, " comme étant incapable de la place et du rang de Gouverneur qu'il tenait ici (2) ; ce que j'aurais peine à croire, ajoute-t-elle si un autre que la Sœur Bourgeoys me l'avait assuré. Il prit ce commandement comme un ordre de la volonté de Dieu, et repassa en France, non pour s'y plaindre du mauvais traitement qu'il recevait, mais pour y vivre petit et humble, comme un homme du commun." Cependant, comme M. de Tracy n'ignorait pas que les seigneurs de Montréal prétendaient avoir des lettres patentes du Roi, qui

(1) Leur arrivée n'eut lieu que le 12 septembre 1665, et déjà, le 30 août de cette année, la Mère de l'Incarnation écrivait : " On ne saurait croire combien il s'est trouvé de calomnies contre plusieurs personnes, pour la plupart à cause du temporel ; et l'on a écrit au Roi des lettres diffamatoires. M. de Tracy, étant arrivé, a vu si clair dans ces affaires, qu'il en a donné un second avis au Roi ; ensuite de quoi, ceux qu'on avait voulu abaisser, et par pure envie, sont estimés plus que jamais, et leurs ennemis humiliés par la privation de leurs charges."

(2) La Sœur Morin, n'ayant écrit ses *Annales* que bien des années après cet événement, s'est trompée sur le nom du Gouverneur, qu'elle suppose avoir été M. du Bois d'Araugour. Nous avons conjecturé nous-même que ce devait être M. de Mézy, ainsi que nous l'avons dit dans la *Vie de la Sœur Bourgeoys*, n'ayant pas alors connaissance de la commission donnée par M. de Tracy à M. Du Puis, qu'il substitua à M. de Maisonneuve. Nous la reproduisons ici pour corriger ce que nous avons avancé là-dessus d'inexact.

leur attribuaient le droit de nommer le Gouverneur de leur île, il eut la précaution de supposer, dans les lettres de commission pour le successeur de M. de Maisonneuve, que ce dernier allait faire un voyage en Europe. “ Ayant permis à M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, dit-il, de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence, que de la personne du sieur Du Puis, et ce, autant de temps que nous l’estimerons à propos.”

XXXIV.

Eloge de M. de Maisonneuve par la Mère Juchereau.

Mais on n’ignorait pas à Villemarie que M. de Maisonneuve avait été destitué sans raison, et nous voyons, par ce que la Mère Juchereau a écrit là-dessus, qu’à Québec on porta le même jugement de son départ de la Nouvelle-France. “ Ce fidèle serviteur de Marie, à laquelle il s’était engagé par vœu, dit-elle, vécut à Montréal comme le père et le protecteur du peuple qu’il gouvernait, recevant chez lui tous ceux qui n’avaient point d’asile, et les aidant au delà de ce qu’ils osaient attendre de lui. Son désintéressement était si parfait qu’il ne s’est jamais approprié la moindre chose des présents considérables que les sauvages lui faisaient ; il distribuait tout aux soldats de sa garnison et aux habitants de la ville. Pendant près de vingt-quatre ans qu’il demeura dans le pays, il s’acquit l’estime de tout le monde dans les temps les plus fâcheux de la guerre des Iroquois, où il signala sa valeur et où sa bonne conduite le fit souvent admirer ; et, quoiqu’il remplît parfaitement tous les devoirs de son emploi, il fut rappelé de son gouvernement et retourna en France. Il continua d’y vivre chrétiennement, comme il avait fait en Canada, et son humilité l’empêcha de témoigner jamais aucun ressentement de ce qu’on lui avait préféré des personnes qui ne le valaient pas.” Si la Mère Juchereau fait l’éloge de M. de Maisonneuve avec tant de liberté, c’est qu’elle écrivait après la mort de ceux qui avaient été l’occasion ou les instruments de ses épreuves, n’ayant terminé qu’en l’année 1716 son *Histoire de l’Hotel Dieu de Québec*. Et comme la Mère de l’Incarnation, au contraire, écrivait dans le temps même où M. de Maisonneuve quitta le pays, elle a gardé le plus profond silence sur son départ. Pour cette même raison, les *Relations* n’en ont pas parlé non plus, ni même le Journal des Jésuites, quoique destiné à demeurer secret. M. Dollier de Casson, qui composa son *Histoire du Montréal* en 1672, a gardé aussi là-dessus la plus sévère réserve. Il se contente de dire : “ Cette année 1665, le Roi envoya des troupes en Canada : le joie fut grande ; mais Montréal fut dans le deuil par le départ de M. de Maisonneuve, qui nous quitta pour toujours.”

XXXV.

Désintéressement de M. de Maisonneuve, sa rare humilité.

Ce digne Gouverneur, qui n'avait acquis aucun bien en Canada, ne voulut emporter avec lui, en le quittant, que le témoignage de sa conscience et le souvenir des services qu'il avait rendus au pays. Il lui était dû par le magasin la somme de six mille livres; il en fit don aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, et partit pour la France, n'ayant pour toute suite que Louis Frin, son unique et fidèle serviteur.* Retiré à Paris, il se montra toujours semblable à lui-même, et content d'avoir consacré ses plus belles années à la fondation de Villemarie et d'avoir exposé mille fois sa vie pour le service de son Dieu; il cacha constamment, sous le voile du silence, tous ses faits d'armes et les autres actes de son gouvernement. Il eût été très-capable d'écrire des mémoires sur les vingt-quatre années de son séjour en Canada, et la part qu'il avait prise aux affaires générales l'avait mis plus à même que personne de faire une appréciation des hommes et des événements aussi éclairée qu'elle eût été sage et impartiale. Mais il ne mit rien par écrit, autant par charité chrétienne pour plusieurs personnes dont il aurait été obligé de faire connaître les sentiments et la conduite, que par un entier oubli de lui-même que lui inspirait sa sincère et profonde humilité: bien différent en cela de tant d'autres officiers qui, n'ayant rien fait de remarquable dans les guerres où ils ont eu quelque emploi, composent des mémoires pour se donner à eux-mêmes de l'importance, quelquefois aux dépens de la vérité. C'était à Dieu que M. de Maisonneuve avait fait le sacrifice de son repos et de sa vie, et l'approbation de Dieu seul fut toujours l'unique témoignage d'estime et toute la gloire qu'il ambitionna.

XXXVI.

Attachement de M. de Maisonneuve pour le Canada.

La manière si peu délicate dont on avait payé ses longs services ne diminua pas son affection pour le Canada. Il demeura sincèrement attaché à ce pays, et quoiqu'il fut de corps en France, son cœur était à Villemarie, au milieu de ses compagnons d'armes et de ses enfants bien-aimés.

* Quoique M. de Maisonneuve n'eût jamais rien voulu acquérir pour lui-même en Canada, la Compagnie de Montréal, en se séparant, lui avait pourtant cédé, comme on l'a dit, l'usage de la maison seigneuriale, c'est-à-dire du château ou Fort de Villemarie, ainsi que la jouissance de la moitié de la métairie et le revenu des moulins; et cela sa vie durant, tant pour reconnaître ses services que pour fournir plus sûrement, par ce moyen, aux besoins d'un homme si oublieux de soi-même. Mais, M. de Maisonneuve étant passé pour toujours en France, le séminaire, qui ne pouvait jouir de la réserve qu'il lui avait faite, le pria de recevoir en compensation une pension viagère de cinq cents livres par an, qui lui serait toujours payée, quelque catastrophe qui pût arriver à la colonie. Par acte du 4 avril 1668, passé au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, M. de Maisonneuve agréa cet arrangement, non pour se faire des épargnes, mais pour être plus à même d'aider ceux qui avaient recours à sa charité; car il transporta cette rente à une personne à qui le séminaire la paya jusqu'à la mort du bienfaiteur.

Aussi ne se possédait-il pas de joie lorsque quelqu'un d'eux allait le visiter à Paris dans sa modeste retraite. " Le lendemain de mon arrivée," raconte la Sœur Bourgeoys, parlant de son voyage, en 1670, pour solliciter des lettres patentes en faveur de son institut, " j'allai au Séminaire de Saint-Sulpice pour savoir où je pourrais trouver M. de Maisonneuve. Il " était logé au Fossé-Saint-Victor, proche des P.P. de la Doctrine chrétienne, et j'arrivai chez lui assez tard. Il n'y avait que quelques jours " qu'il avait fait garnir une petite chambre et construire une cabane à la " façon du Canada, afin d'y loger quelques personnes qui viendraient de " Montréal. Je frappai à la porte, et lui-même descendit pour m'ouvrir ; car il " était logé au deuxième étage, avec Louis Frin, son serviteur, et il " m'ouvrit la porte avec une très-grande joie*."

XXXVII.

Déclaration de M. de Maisonneuve sur son lit de mort.

M. de Maisonneuve employa à se préparer à la mort les onze années qu'il vécut encore depuis son départ de la Nouvelle-France, et Dieu, qui l'avait toujours visiblement protégé dans toute sa vie publique, se plut à le bénir surtout à la fin de ses jours. Non-seulement il lui fit ensevelir, dans l'obscurité d'une vie cachée et d'une retraite inconnue, toute sa gloire militaire, il daigna encore lui ôter à lui-même la joie du succès de ses entreprises précédentes et des grands services qu'il avait rendus au Canada. L'un des plus signalés avait été sans doute d'y conduire, en 1653, la recrue de cent hommes : ce qui, en 1687, faisait dire à M. de Denonville, Gouverneur général, et à M. de Champigny, i tendant, dans une lettre à la Cour : " Ces cent hommes ont sauvé l'île de Montréal et " tout le Canada aussi." Néanmoins, M. de Laval ayant appris que, dans la somme de soixante-quinze mille livres que ces hommes avaient coûté à la Compagnie de Montréal, M. de Maisonneuve avait fait entrer, vingt deux mille livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu, que mademoiselle Mance échangea alors pour cent arpents de terres défrichées du domaine des seigneurs, ce prélat voulut alarmer la conscience de M. de Maisonneuve sur l'emploi de ces vingt-deux mille livres, et revint une multitude

* Ravi d'avoir fait préparer, comme tout exprès, cette cabane pour que la Sœur Bourgeoys y logeât ainsi la première, M. de Maisonneuve s'empessa de lui donner à souper ; et désirant qu'il ne manquât rien au repas, il alla en personne, comme le fait remarquer la Sœur Morin, chercher une bouteille de vin chez un marchand du voisinage, car, ajoute-t-elle, " quoiqu'il " n'eut qu'un seul domestique, il le servait plus qu'il n'en était servi." Cette hospitalité si cordiale et si prévenante ne fut pas le seul service que M. de Maisonneuve rendit à la Sœur Bourgeoys. Lorsqu'elle eut obtenu ses lettres patentes, comme elle était à Rouen avec dix ou onze filles, dont six pour sa communauté, et les autres destinées à Villemarie, il lui envoya Louis Frin, chargé pour chacune d'elle d'un mandat de deux cents livres, et d'une rétribution journalière de onze sous six deniers jusqu'à leur arrivée à Québec ; secours qui, selon toutes les apparences, leur était procuré par le ministre Colbert, très-dévoûé à l'œuvre de Villemarie. Enfin, à Paris, M. de Maisonneuve était comme l'agent officieux de ceux des habitants de cette colonie à qui il pouvait rendre quelque service.

de fois sur ce sujet. Comme il exigeait même que mademoiselle Mance restituât la somme, ou qu'à son défaut le Séminaire de Saint-Sulpice la rendit à l'Hôtel-Dieu, M. de Maisonneuve fut très-sensiblement affligé de ces poursuites, qu'il jugeait contraires à l'équité ; jusque-là que, sur son lit de mort, il fit un écrit pour déclarer que ni le Séminaire, ni mademoiselle Mance n'étaient tenus à aucune restitution. Il est à remarquer qu'il donna cette déclaration de son propre mouvement, sans y avoir été invité par personne, uniquement pour l'acquit de sa conscience, au moment où il allait paraître devant Dieu.

XXXVIII.

Mort de M. de Maisonneuve.

Nous ne connaissons pas les autres circonstances qui précédèrent et accompagnèrent son trépas ; mais ce dernier trait montre assez que M. de Maisonneuve porta jusque dans les bras de la mort cette droiture constante et invariable qui avait été le caractère de toute sa vie. Nous pouvons ajouter qu'il s'endormit dans le Seigneur avec une confiance d'autant plus parfaite que, n'ayant point reçu sur la terre la récompense de ses immenses services, il était plus assuré de la recevoir tout entière dans le Ciel. Il mourut à Paris, dans son domicile ordinaire, situé sur la paroisse de Saint-Étienne-du Mont, entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor, le 9 du mois de septembre 1676. Du moins le lendemain, qui était un jeudi, son corps fut transporté dans l'église des PP. de la Doctrine chrétienne, où l'on fit ses obsèques.*

* En quittant Villemarie, il avait laissé dans l'appartement du Fort qu'il occu-
pait divers objets mobiliers, entre autres une tapisserie, dont M. Tronson demanda de faire l'estima-
tion, ainsi que celle des sommes qui pouvaient lui être dues à Villemarie, sans doute pour
en donner le prix aux pauvres, dans les intentions du défunt. Sa mort fut vivement sentie
par tous ceux qui avaient eu le bonheur de vivre sous son gouvernement ou de le connaître.
En 1679, la Sœur Bourgeoys étant sur le point de repasser en France pour les affaires de sa
communauté, toutes ses Sœurs, qui avaient déjà connu Louis Frin à Villemarie, désirèrent
de l'accompagner à leur maison, et dans ce dessein firent une déclaration par écrit, pour auto-
riser leur Supérieure à passer avec lui un contrat d'engagement. C'était sans doute pour
témoigner dans la personne du serviteur leur reconnaissance envers son charitable maître,
leur bienfaiteur insigne, dont la mémoire a toujours été et est encore aujourd'hui en singu-
lière vénération dans leur communauté de Villemarie et dans toutes les autres maisons de
l'Institut.

(A continuer.)

LA FILLE DU BANQUIER. (1)

(Suite et fin.)

LIII.

A CHACUN SELON SES ŒUVRES.

Tandis que la douleur et la mort habitaient le château de Moidrey, le bonheur semblait s'être réfugié sous le toit plus humble de la mère adoptive d'Emma Kéradeuc. Nous savons, en effet, que madame de Moidrey avait retrouvé le fils qu'elle avait si longtemps pleuré, et l'on imaginera, sans peine, avec quelle tendresse elle le pressait sur son cœur. L'heureuse nouvelle ne lui avait été annoncée que doucement, par degrés ; et, malgré ses supplications, ce ne fut qu'après l'avoir bien et longtemps préparée, que le vieux docteur de Saint-Servan permit l'entrevue entre elle et son fils ; car il craignait l'effet que pourrait produire l'excès de la joie sur le corps affaibli de la pauvre mère.

Mais pour une fois, le docteur s'était trompé. Quoique le premier coup fût naturellement grand, des larmes de bonheur coulèrent des yeux de la mère et du fils,—des larmes de reconnaissance, qui avaient leur source dans la plénitude de leur cœur. Dans l'instant où madame de Moidrey pressa son fils dans ses bras, et le bénit en étendant la main sur sa tête, un grand changement s'opéra en elle, moralement et physiquement. Ses yeux perdirent ce regard triste et voilé qui appartient à ceux qui, pour ainsi parler, se replient sur eux-mêmes et ne vivent qu'avec le secret chagrin de leur cœur ; ses joues reprirent de l'animation, et sa démarche devint plus ferme et plus assurée ; car, à présent, l'heureuse mère s'appuyait sur le bras de son fils.

Mais une chose encore manquait pour que son bonheur fut complet. C'était le mariage de Georges avec Emma.

Il y avait à la réalisation de ses désirs plusieurs obstacles. Emma elle-même, à la surprise de sa mère adoptive, opposa un refus déterminé. En dépit des supplications de Georges et de madame Moidrey, sa réponse fut toujours la même.

—Quand Georges disait-elle, me déclara que lui aussi, il était orphelin, et que, comme moi, il ignorait qui étaient ses parents, qu'il était sans nom, je sentis qu'il n'existait pas de barrière entre nous ; mais à présent que Georges France n'est plus, et qu'à sa place je vois l'héritier de Moidrey, je ne puis, je n'ose l'accompagner à l'autel, sans nom et sans autre bien que moi-même.

—Mais réfléchissez donc, chère Emma, répliquait Georges ; un titre et un nom ne sauraient changer le cœur d'un homme. Quand bien même

(1) Voir les années 1870 1871.

je serais pauvre comme le plus pauvre des habitants qui gagne son pain à la sueur de son front, mon plus grand bonheur serait de vous plaire ; et si j'étais sur le trône, je vous demanderais de le partager, ou je l'abandonnerais pour vivre obscur auprès de vous, si vous préfériez l'humilité aux grandeurs.

Mais la résolution d'Emma était prise.

—Mais si, chère Emma, le mystère qui enveloppe votre naissance, et que Varina Delagrave s'est vantée de connaître ;—si, dis-je, on ne parvient pas à le dévoiler ? demanda Georges d'une voix tremblante.

—Alors, répliqua la jeune fille en riant, après, comme disent les avocats, qu'un temps légal se sera écoulé, si M. de Moidrey est toujours dans les mêmes dispositions, je ne refuserai pas de le suivre à l'autel.

Les événements marchent, tandis que le monde dort, dit le proverbe espagnol. La vérité de ce dicton fut singulièrement confirmée le lendemain matin, lorsque Ephraïm Mouton, descendant de cheval, à la porte du manoir, exprima le désir de s'entretenir avec mademoiselle Emma Keradene, pour affaires de famille.

On imaginera sans peine avec quel empressement on fit droit à la demande d'Ephraïm Mouton. Emma exprima seulement le désir que madame de Moidrey fût présente à cette entrevue. Les nouvelles qu'Ephraïm apportait étaient, en effet, surprenantes, et ce fut avec plus de délicatesse et de tact qu'on n'était en droit d'en attendre d'un homme comme lui, que la communication fut faite.

Après avoir vu Henri Delagrave et sa femme logés dans la prison de Rennes, il avait, de concert avec le magistrat, obtenu qu'une perquisition fût faite dans le château de Moidrey, et il y avait assisté en personne.

Il était arrivé au château de très-bonne heure, le matin, juste au moment où la jeune femme de chambre, Ernestine, se précipitait dans la salle des domestiques, en criant qu'après avoir frappé plusieurs fois à la porte de l'appartement de sa jeune maîtresse, sans obtenir de réponse, elle était entrée et avait trouvé non-seulement la chambre vide, mais le lit intact, quoique le plancher fût couvert d'une foule d'objets.

Les soupçons du jeune Mouton, chez qui la haine avait succédé à ses premiers sentiments d'amour, se trouvèrent aussitôt excités. Accompagné du magistrat, il monta à l'appartement de Varina, et trouva toutes choses dans l'état dépeint par la femme de chambre. L'amazone de Varina était jetée sur la table, ainsi que son chapeau, et dans la position où elle les avait laissés le soir précédent. Son fouet et ses gants étaient où ils étaient tombés ; sur le plancher tout était en désordre, à l'exception du lit qui n'avait pas été touché.

—Elle est partie ! murmura Ephraïm, en regardant autour de lui. Puis, il ajouta entre ses dents :

—Naturellement, si elle soupçonnait qu'il y eût des papiers de valeur,

elle aura eu soin de les faire disparaître. Sans l'entêtement de ce maudit magistrat, je l'aurais fait coffrer avec les autres. Pourtant, je l'ai observée de près, quand l'arrestation a eu lieu. Elle était auprès de sa mère, c'est vrai : mais pas un mot n'a été dit entre elles, que je ne l'aie entendu. Au surplus, en supposant que Delagrave n'ait pas détruit les documents, il n'était pas homme à mettre personne dans sa confiance, à moins d'y être forcé.

Il se baissa machinalement pour relever le fouet et les gants, lorsqu'il aperçut quelque chose de blanc, qui était attaché par le pied de la table.

Il le prit : C'était une tablette d'ivoire. Tournant le dos au magistrat, qui était occupé à questionner la femme de chambre, Ephraïm se hâta de lire les lignes tracées dessus. Il lut ces mots, d'une écriture qu'il reconnut tout de suite être celle de madame Delagrave :

“ Le testament qui fait Emma Keradeuc maîtresse et héritière de la fortune d'Isaac Delagrave, tu le trouveras dans une cachette derrière le vase de Chine, dans mon boudoir. Son nom et sa fortune sont dans tes mains.”

A mesure qu'il parcourait ces lignes, Ephraïm Monton sentit ses cheveux se dresser sur sa tête, et il eut beaucoup de peine à retenir un cri. Pouvait-il en croire ses yeux ! Oui ; ses soupçons étaient fondés. Il tenait sa vengeance. Puis aussitôt son exaltation se changea en désespoir, et il sentit son cœur défaillir. Il n'était pas probable que Varina ne se fût point empressée de s'acquitter de sa commission. Le testament, ce testament sur lequel il avait tant compté, devait être maintenant détruit.

Mais où, alors, était Varina ? Ordonnant à Ernestine de le conduire dans le boudoir de l'Italienne, Ephraïm la suivit, et entra dans cet appartement immédiatement après elle. Il resta pétrifié d'horreur au spectacle qui s'offrit à ses regards. Pauvre Varina !

Ephraïm Monton lui-même sentit sa haine se fondre à cette vue. Suivant la direction du doigt de la malheureuse victime, il vit la cachette ouverte, et les parchemins qu'elle contenait. Il bondit en avant, en poussant un cri, et une seconde après, le document fut dans ses mains. Il l'ouvrit avec anxiété, et en dévora le contenu.

C'était le testament qu'il cherchait. Toutes les preuves y étaient, car après les mots *“ Je donne et lègue ”* il y avait une tache de sang noir.

Ephraïm Monton frissonna.

C'était le sang de son ère !

Une demi-heure après, il était à cheval, galopant vers le manoir de Moidrey. Il avait pris la résolution de remettre le testament dans les mains de madame de Moidrey elle-même, et, en même temps, de lui faire connaître sa pensée que, Emma Keradeuc, l'enfant du naufrage, n'était autre qu'Emma, l'héritière de la fortune d'Isaac Delagrave.

C'est là un acte d'honnêteté qui surprendra peut-être nos lecteurs, mais Ephraïm était changé :

Il faut reconnaître pour être exact, que la mort de son père avait fait sur lui une profonde impression, une impression aussi durable que salutaire.

On peut imaginer l'étonnement que ces nouvelles causèrent à madame de Moidrey et à Emma. Elles eurent peine d'abord à en croire leurs oreilles, et leur visage exprima une réelle incrédulité ; mais, à mesure qu'Ephraïm continua, racontant comment son père, suivant ses soupçons, était arrivé à reconnaître l'identité d'Emma avec l'héritière qu'on cherchait, comment il était allé quérir des preuves en Hollande, et jusqu'à Batavia, leurs doutes commencèrent à céder, et l'espérance prit place dans leurs cœurs.

Cependant, les preuves étaient loin encore d'être complètes. Il en manquait une, surtout, la principale ; mais, au moment même où Ephraïm Mouton parlait, on l'apportait.

Un domestique annonça le vieux médecin de Saint-Servan. L'affaire qui l'amenait était également importante, et, avec la liberté que donne une longue amitié, il entra sur les pas du domestique.

Emma se leva et s'empressa de demander au docteur des nouvelles de la pauvre Indienne.

Le vieux docteur secoua la tête. Elle est dans un état pire, dit-il ; elle va beaucoup plus mal physiquement. J'ai bien peur qu'il ne lui reste pas longtemps à vivre. Il y eut un mouvement de la part d'Emma et de sa protectrice, quoiqu'elles ne fussent pas surprises de ces nouvelles. Mais il en fut autrement de la communication que leur fit ensuite le docteur.

—Mais, continua-t-il, ce qu'il y a d'étrange, à mesure que son corps s'affaïsse, ses facultés mentales semblent se réveiller.

—Est-ce possible ? s'écrièrent à la fois madame de Moidrey et Emma.

—Est-ce possible ? répéta Ephraïm.

Emma avait le cœur trop ému pour pouvoir parler ; elle ne put que joindre les mains, et adresser au docteur un regard suppliant. Son avenir dépendait de ce qu'il allait dire.

—C'est la vérité, dit-il, en répondant aux questions de madame de Moidrey et d'Ephraïm Mouton ; et il n'est pas douteux pour moi qu'un pareil résultat ne soit dû au traitement de ce docteur étranger, qui est certainement un homme très-distingué,—le docteur Narjal.

—Le docteur noir ?

—Justement, le docteur noir,—qui se dispose à s'embarquer pour l'Orient. Depuis deux jours, il est venu me voir fréquemment, et il a mis toute son habileté à soigner sa compatriote, comme il l'appelle ; et tout cela, dit-il, à cause de l'intérêt qu'il porte à notre perle de Saint-Servan.

—A moi ? dit Emma avec surprise.

—A vous, répliqua le vieux docteur, en ajoutant, avec un sourire : Il est

aussi l'ami dévoué de quelqu'un à qui nous nous intéressons tous,—et vous particulièrement, mademoiselle.

Emma rougit.

—Narjal veillait près de l'Indienne, la nuit dernière, reprit le vieux docteur, et il m'a éveillé ce matin, un peu après le lever du jour : “ Venez, m'a-t-il dit, il n'y a bientôt plus d'huile dans la lampe, mais la flamme a de la clarté.” Je l'ai suivi dans la chambre de l'Indienne que j'ai trouvée, comme à son habitude, calme et résignée, mais beaucoup changée. Ses yeux, toujours doux et tristes dans leur expression, brillaient pour la première fois depuis vingt ans, d'un regard d'intelligence. Elle m'a pris la main, et se penchant en avant, elle a murmuré un nom à mon oreille, le nom d'Emma ! Amenez-la-moi ! a-t-elle dit ; je voudrais revoir mon enfant, avant de mourir !”

Le vieux docteur s'interrompit, et quand il reprit la parole, sa voix était agitée par l'émotion.

—Si vous voulez lui accorder ce plaisir, dit-il, il n'y a pas de temps à perdre. Je vous l'ai dit, ses heures sont comptées.

On comprend qu'Emma, madame de Moidrey et Ephraïm Mouton ne se firent pas prier pour accompagner le vieux médecin. Ils la trouvèrent assise dans son lit, prenant une potion préparée par le docteur Narjal, ou, comme son confrère l'appelait respectueusement, le docteur noir.

Ses regards passèrent nonchalamment sur les traits des nouveaux venus, jusqu'au moment où ils s'arrêtèrent sur le doux visage d'Emma. Elle l'examina longtemps, et avec une attention pleine d'anxiété.

Narjal fit signe à Emma d'approcher.

Plaçant la main doucement sur sa tête, il releva les boucles de ses cheveux.

—Regardez ! dit-il en langue javanaise et en appuyant sur chaque mot, regardez bien. Ne reconnaissez-vous pas la colombe blanche qui reposait sur votre sein ?

L'Indienne se pencha en avant ; ses yeux qui brillaient comme des charbons ardents, semblaient dévorer la face de la jeune fille ; mais, quoique ses lèvres remuassent, elle ne proféra point de réponse.

—Ne me connaissez-vous pas ? demanda Emma de sa voix douce et caressante. Avez-vous oublié l'enfant que vous avez sauvée du naufrage ? avez-vous oublié Emma ?

—Emma ! répéta l'Indienne ; Emma était un enfant belle comme le matin, et avait une chevelure brillante comme les rayons du soleil quand ils dansent sur les eaux. Vous avez sa chevelure, mais vous êtes une femme. C'est mon enfant que je demande,—mon enfant que les vagues ont arrachée de mes bras, il y a longtemps, longtemps !

Et elle tourna des yeux suppliants sur ceux qui l'entouraient

—Où est-elle, mon Emma ? dit-elle.

—Quelle Emma ?—C'était Ephraïm Mouton qui parlait.—Dites-nous son nom, et nous la chercherons.

Une lumière,—une lumière aussi pleine d'intelligence que, pour les assistants, elle était pleine d'espérance, brilla dans les yeux de l'Indienne ; puis, d'une voix claire et sonante, elle répondit :

—Quelle Emma ? Je n'en connais qu'une,—l'enfant que j'ai bercée sur mon sein, Emma Delagrave.

Emma poussa un cri de joie qui fut répété par tous ceux qui étaient présents, excepté par le docteur noir, qui fit un signe de la main.

Tout le monde redevint alors silencieux, et Narjal reprit la parole,—mais cette fois en français.

—Ma sœur a-t-elle oublié que la fleur produit le fruit ?—que le bouton produit la fleur ? Ma sœur a dormi longtemps ! L'arbuste est devenu un arbre pendant qu'elle dormait. Voilà, —et il indiqua notre héroïne, qui était tombée à genoux à côté du lit,—voilà Emma Delagrave !

L'Indienne, qui s'était de nouveau penchée en avant, leva les mains et poussa un cri de joie.

—Oui ! s'écria-t-elle, c'est mon Emma que j'ai cherchée dans les rêves, durant tant d'années, et que, enfin, je retrouve grandie !

Elle prit dans ses bras la jeune fille, qui s'était levée, et pleura abondamment.

—Quelle autre pourrait avoir une chevelure aussi belle, dit-elle en caressant les cheveux de la jeune fille, qui ondulaient comme une rivière d'or sur ses mains noires ;—non, personne autre que sa mère, qu'une vague enleva des bras de son mari pour la jeter dans le gouffre, où il alla la rejoindre. Ah ! je l'avais bien dit qu'il y avait de mauvais présage dans l'air quand le vaisseau quitta le port de Batavia.

— Quel vaisseau ? demanda Ephraïm doucement.

—Le *Prince-d'Orange* ; il avait été frété par mon maître pour le ramener dans ce pays, où il fut si cruellement accueilli.

— Votre maître, continua Ephraïm, était un marchand de Batavia, n'est-ce pas ?

Un marchand de Batavia !.. Il était le marchand de Batavia. Il ne manquait pas de riches commerçants dans la ville, mais tous cédaient la première place à la maison Vaudraten.

— Quel était son nom ? demanda ensuite le jeune Mouton.

— Son nom ! Quel besoin y a-t-il de le demander ? dit l'Indienne avec un accent de fierté. Quand Delagrave épousa Emma Vaudraten, il devint le chef de la grande maison et le premier parmi les marchands de l'île.

Elle se renversa, épuisée par les efforts qu'il lui avait fallu faire, et le docteur noir fit signe aux assistants de se retirer.

—Laissez-la reposer, murmura-t-il ; je vous rappellerai quand elle sera de nouveau assez forte pour parler.

En sortant de la chambre, madame de Moidrey serra la main d'Emma.
—Tu as trouvé un nom, dit-elle.

—Et, ajouta Ephraïm Mouton, qui était assez près pour entendre, une fortune. Le papier qui a coûté la vie à mon père vous fait héritière d'Isaac Delagrave.

Emma ne répondit pas ; son cœur était trop plein pour qu'elle pût trouver des paroles.

Elle ne sut que porter à ses lèvres la main de sa mère adoptive, et témoigner par les larmes de bonheur, qui coulaient de ses yeux, l'amour et la reconnaissance qui inondaient son cœur.

LIX.

MORT DE DELAGRAVE.

Plus d'un mois s'était écoulé depuis l'arrestation de Henri Delagrave, sous l'accusation d'un double meurtre et de faux. A toutes les accusations, il ne répondit que par ces mots : " Je ne suis pas coupable !

Il avait été soumis à des interrogatoires longs et minutieux ; mais nulle impression n'avait encore été vue sur l'armure dont il s'était entouré dès le moment de son entrée en prison.

Ses manières si pleines d'alarme, lorsqu'on était venu le saisir chez lui, étaient redevvenues singulièrement calmes.

Le fait est que, à mesure que les preuves contre lui se multipliaient, son courage semblait croître, et quoique, d'après les preuves qu'on lui opposait de l'assassinat de Jarry, et de tous les autres chefs d'accusation, il lui fût impossible d'échapper à la vindicte des lois, il avait plutôt l'air d'un juge que d'un accusé.

Mais il en était bien autrement de sa femme, Varina Delagrave.

La nouvelle de l'horrible mort de sa fille était tombée sur elle comme un coup de tonnerre, et son cœur si fier, qui avait traversé, sans broncher, tant de péripéties, fut plongé dans une douleur d'agonie et de désespoir.

Les souffrances qu'endura cette malheureuse femme durent être bien terribles, en effet ; car le matin qui suivit la nuit qu'elle avait passée, seule, dans sa prison, après avoir appris la mort mystérieuse de sa fille, on la retrouva ayant les cheveux gris et transformée presque en une vieille femme.

Ses cheveux noirs, dont on admirait la beauté, étaient semés d'une multitude de fils argentés, et sa figure maintenant pâle et décolorée, était creusée. Le chagrin avait accompli l'œuvre du temps et l'avait ainsi changée en quelques heures.

Elle avait été mise en liberté, aussitôt après le premier interrogatoire ; on n'avait rien trouvé, en effet, qui fût de nature à l'inculper dans les crimes dont son mari avait à répondre.

Triste et le désespoir dans l'âme, elle suivit à leur dernière demeure les restes de sa fille, qu'on enterra dans le cimetière de Moidrey.

On lit encore aujourd'hui, sur une tablette de marbre, cette simple inscription : VARINA.

Il n'y avait ni date de naissance, ni date de décès. Pauvre Varina ! elle mourut jeune, et cependant, comme dit le poète, elle était vieille par le malheur.

Sa mort resta entourée de mystère ; mais on crut généralement que, dans un moment de folie, cette malheureuse fille, succombant sous l'idée du déshonneur et de la ruine où était tombée sa famille, avait attenté à sa vie.

Cette pensée fut partagée par Varina Delagrave, sa mère, qui ne douta jamais un instant que Matteo Cordiani n'eût péri dans cette terrible nuit, où, avec la force d'un géant, et la fureur d'une tigresse, elle l'avait lancé par-dessus le balcon, dans la mer.

L'enterrement fini, elle retourna à Rennes, où elle resta jusqu'au jugement de son mari, attendant que son sort fût décidé.

Le jour qui précéda celui du jugement, on ne parla que de cette importante affaire à Rennes.

La position sociale de l'accusé, la nature extraordinaire des crimes qu'on lui imputait, avaient vivement excité la curiosité publique.

De tous les points du département, on était accouru pour assister aux débats ; cest à peine si on trouvait à se loger dans les hôtels, et même les maisons les plus humbles étaient louées à un prix considérable.

L'opinion générale, même parmi les avocats, était que la défense de l'accusé était impossible ; car tout se réunissait contre lui.

En effet, l'identité du squelette avait été établie ; les boutons de métal et une tabatière que l'on avait retrouvée dans le tronc de l'arbre, portaient encore le nom de Jarry, et le magistrat qui avait procédé à l'arrestation de Delagrave, n'avait pas laissé tomber par terre l'exclamation qui lui était échappée et que nous avons signalée.

D'un autre côté, Ephraïm Mouton, en fouillant dans les papiers de son père, avait découvert un document où l'affaire de Delagrave était détaillée tout au long.

Ephraïm Mouton avait assurément raison de dire que Henri Delagrave s'était donné un mal infini pour filer la corde qui devait le pendre, et que le nœud était tel que tous les avocats du monde seraient impuissants à sauver sa tête.

Les horloges de la ville sonnaient minuit, quand Ephraïm, regagnant lentement son hôtel, se répétait :

— Il est à moi !... oui, il est à moi, il ne m'échappera pas à présent !

Le dernier coup de minuit résonnait encore à travers les sombres pas-

sages de la prison, lorsque le geôlier, sous la garde de qui Delagrave était spécialement placé, tourna sa grosse clef dans la serrure, et entra dans la chambre du prisonnier, pour s'assurer que tout était à sa place.

Une petite lampe brûlait sur la table, à côté d'un encrier et du papier que, sur sa demande, on avait donné à Delagrave.

— Il dort enfin, dit le geôlier à voix basse et en couvrant la lumière avec sa main ; c'est, je crois, la première fois que je lui vois fermer les yeux.

Soudain, à un mouvement qu'il fit, les rayons de la lampe tombèrent sur le prisonnier et éclairèrent son visage.

Le geôlier tressaillit, la lampe faillit lui échapper, et il s'approcha précipitamment du lit.

Delagrave qui, ainsi que nous l'avons dit, était à moitié habillé, était conché la figure tournée en haut, et ce fut son expression autant que la singularité de cette attitude qui avait ainsi effrayé le geôlier.

Les yeux étaient ouverts, tout grand ouverts, mais tellement tournés qu'on ne voyait qu'une portion des pupilles.

Chacun des traits semblait crispé comme dans un paroxysme de douleur ; cependant, il n'y avait point de vie, point de mouvement, tout était fixe comme du marbre.

Les bras aussi étaient relevés, et les mains étaient jointes au-dessus de la tête, comme si elles fussent demeurées raidies dans un dernier spasme.

Le geôlier, posant vite sa lampe par terre, saisit Delagrave et le secoua, d'abord doucement, puis rudement, en l'appelant par son nom.

Pas un trait ne bougea ; il n'obtint aucune réponse. La figure, dans sa contorsion, avait l'immobilité d'une statue.

— Il est mort ! cria le geôlier.

Et, se précipitant dans le corridor, il répandit partout l'alarme. Le directeur de la prison ne tarda pas à arriver.

On courut vite chercher un médecin. Au premier coup d'œil, l'homme de science secoua la tête.

Le geôlier avait dit vrai : Henri Delagrave était mort.

Le médecin déclara que la mort avait été causée par le poison, un poison très-puissant. Comment se l'était-il procuré ?

On ne découvrit dans la chambre ni coupe, ni flacon d'aucune sorte. On chercha partout, on fouilla partout, mais inutilement.

— Attendez ! s'écria le directeur de la prison en apercevant sur la table un papier où étaient tracées quelques lignes d'une écriture très-fine.

Il approcha la lampe, et lut à haute voix :

Je suis coupable des crimes dont on m'accuse. Je ne chercherai pas à les pallier ni à les excuser. HENRI DELAGRAVE.

Ainsi mourut cet homme audacieux, méchant, doué de talents, qui auraient pu lui assurer une haute position dans le monde, mais qui, esclave de ses mauvaises passions, mena une vie misérable, et expira ignominieusement dans une prison.

Puisse-t-il trouver près de Dieu la pitié que nous lui souhaitons.

La justice terrestre s'arrête devant la tombe ; et quelles que soient nos causes de querelles, notre colère cesse, et le bras de la vengeance lui-même retombe paralysé en présence de ce mystère qu'on appelle la mort.

Une année s'est écoulée avec ses saisons et ses changements. Nous sommes au mois de mai, la nature a recouvert la terre de son manteau verdoyant, et travaille à l'émailler de fleurs. L'hiver, avec ses pluies et ses brouillards, ses gelées et ses neiges, est oublié de tous, et tout semble être joie et bonheur, sous les rayons dorés du soleil.

Mais nulle part le contentement n'est plus grand qu'au château de Moidrey et dans le village de Saint-Servan.

Mais pourquoi parler de ce village, puisqu'il était alors désert, et que tous les habitants étaient aliés ensemble dans les parcs et les bois de Moidrey ?

Pas un enfant n'était resté en arrière ; même ceux qui ne pouvaient marcher avaient été portés dans les bras de leurs mères, ou sur les épaules de leurs pères, et tous viciaient en se dirigeant vers Moidrey.

C'était jour de fête pour tout le monde ; car, ce jour-là, Emma, l'enfant du naufrage, l'enfant de leur adoption, allait devenir la femme de l'héritier de Moidrey.

Un autre mariage fut célébré, en même temps ; ce fut celui de Charlot avec la jeune fille qui lui avait sauvé la vie en Angleterre.

Nous ne dirons pas les bénédictiones qui accompagnèrent les jeunes mariés ; nos lecteurs imagineront aisément tout ce que nous pourrions raconter.

Nous quittons ce coin de terre où règne à présent le bonheur, pour passer avec Varina Delagrave dans un autre pays bien éloigné, où dévorée par les cuisants remords de sa conscience, cette méchante femme s'est retirée, au fond d'un lieu de refuge, pour y faire pénitence de ses forfaits.

Tandis que Mattéo Cordiani, cet indigne scélérat, après s'être engagé de nouveau dans une bande de brigands, commandée par Chiavone, poursuivi par les gendarmes, glisse, tombe et périt misérablement dans un des précipices dont sont semés les rochers de la contrée.

RECENSEMENT COMPLET

DE LA PUISSANCE DU CANADA.

POUR 1871. (1)

Voici les données statistiques du Recensement fait dans le mois d'Avril, 1871.

ONTARIO.

ETAT COMPARATIF de la population des Cités et Comtés avec le Recensement et les limites de 1861, indiquant l'augmentation ou la diminution durant les dix dernières années.

VILLES ET COMTÉS TELS QU'ILS BORNÉS EN 1861.	POPULATION.		Augmen- tation.	Diminu- tion.
	1861.	1871.		
London.....	11,555	15,826	4,271	
Hamilton.....	19,095	26,716	7,620	
Toronto.....	44,821	56,042	11,221	
Kingston.....	13,743	12,407		1,336
Ottawa.....	14,000	21,545	6,876	
Essex.....	25,211	32,697	7,486	
Kent.....	31,183	41,634	10,451	
Lambton.....	24,916	38,897	13,981	
Elgin.....	3,650	33,636	1,616	
Middlesex.....	48,736	57,913	9,177	
North-uk.....	28,590	30,763	2,173	
Oxford.....	46,226	48,237	2,011	
Brant.....	30,338	32,259	1,921	
Haldimand.....	23,708	21,851		1,143
Welland.....	24,088	25,761	773	
Lincoln.....	27,625	29,547	1,922	
Wentworth.....	31,832	30,883		949
Huron.....	51,954	75,021	23,067	
Bruce.....	27,499	48,545	21,046	
Perth.....	38,083	46,522	8,439	
Waterloo.....	38,750	40,251	1,501	
Wellington.....	49,100	63,240	14,090	
Grey.....	37,750	50,395	21,645	
Halton.....	22,791	22,606		188
Peel.....	27,240	26,011		1,229
Simcoe.....	51,720	65,341	20,611	
York.....	59,674	59,882		208
Ontario.....	41,694	47,800	4,256	
Durham.....	39,115	37,281		1,734
Victoria.....	23,039	31,589	8,550	
Northumberland.....	40,592	40,230		362
Peterborough.....	21,651	29,330	4,079	
Prince Edward.....	20,869	20,326		533
Hastings.....	44,970	48,364	3,394	
Lennox et Addington.....	28,042	26,705		1,297
Frontenac.....	27,317	27,313		31
Leeds.....	35,750	35,392		448
Grenville.....	2,191	22,616		1,575
Dundas.....	18,777	18,777		
Stormont.....	18,129	18,987	858	
Glengarry.....	21,187	20,524		663
Prescott.....	15,499	17,647	2,148	
Russell.....	6,824	8,096	1,272	
Carleton.....	29,620	31,387	1,767	
Lanark.....	31,639	33,020	1,381	
Renfrew.....	20,325	27,974	7,649	
Nipissing.....	2,094	1,791		305
Muskoka.....		2,928	2,928	
Perry Sound.....		1,519	1,519	
District d'Algoma.....	4,816	7,018	2,192	
Total.....	1,396,091	1,620,842	225,402	10,651

RECAPITULATION—Total de la Population en 1861..... 1,396,091
Augmentation..... 224,751

Total de la Population 1871..... 1,620,842

(1) Nos Lecteurs seront peut-être bien aise de trouver dans l'*Echo* le Recensement de la Puissance du Canada, pour 1871.

Celui que nous publions aujourd'hui à été emprunté à la *Minerve*.

QUEBEC.

VILLES ET COMTÉS.	POPULATION.		Augmen- tion.	Diminution.
	1861.	1871.		
Ville de Montréal.....	90,323	107,225	16,902	
" Québec.....	51,100	47,106		3,913
" Trois Rivières.....	6,058	8,414	2,356	
" Sherbrooke.....	5,880	8,516	2,617	
L'Assomption.....	17,355	15,477		1,882
Argenteuil.....	12,897	12,806		91
Arthabaska.....	13,473	17,611	4,138	
Bagot.....	18,841	19,491	650	
Beauce.....	20,416	25,217	4,801	
Beauharnois.....	15,742	14,757		985
Bellechasse.....	16,062	17,637	1,575	
Berthier.....	19,608	19,804	196	
Bonaventure.....	13,002	15,923	2,831	
Brome.....	12,732	13,757	1,025	
Chambly.....	13,132	10,438		2,634
Champlain.....	20,008	22,052	2,044	
Charlevoix.....	15,223	15,611	388	
Châteauguay.....	17,837	16,166		1,671
Chicoutimi.....	10,478	17,493	7,015	
Compton.....	10,210	13,665	3,455	
Deux Montagnes.....	18,498	15,615		2,793
Dorchester.....	16,195	15,779	584	
Drummond.....	12,356	14,281	1,925	
Gaspé et l'Isle de la Madeleine.....	14,077	18,720	4,652	
Hauteclay.....	16,474	25,640	9,166	
Huntington.....	17,491	16,304		1,187
Herville.....	16,891	15,413		1,478
L'Isle.....	12,300	13,517	1,217	
Jacques Cartier.....	11,218	11,179		39
Joliette.....	21,198	23,075	1,877	
Kamiensk.....	21,058	21,254	196	
Laprairie.....	9,247	11,861		2,614
Laval.....	10,507	9,472		1,035
Lévis.....	22,691	24,831	2,148	
Lotbinière.....	20,048	20,606	588	
Maskinongé.....	14,790	15,079	289	
Mégantic.....	17,889	20,915	3,026	
Mis-sisquoi.....	18,698	16,922		1,686
Montcalm.....	14,724	12,742		1,982
Montmagny.....	13,386	13,555	169	
Montmorency.....	11,136	12,085	949	
Napierville.....	14,513	11,688		2,825
Nicolet.....	21,563	22,262	1,699	
Ottawa.....	27,707	38,597	10,840	
Pontiac.....	13,297	15,791	2,524	
Portneuf.....	21,291	22,569	1,278	
Québec, (Comté).....	27,893	19,697		8,286
Richelieu.....	19,070	21,048	978	
Richmond.....	8,884	11,214	2,339	
Rimouski.....	20,851	27,418	6,564	
Rouville.....	18,227	17,634		573
Saguenay et Labrador.....	6,101	5,487		614
Shelford.....	17,779	19,077	1,298	
Soulanges.....	12,221	10,808		1,413
St. Hyacinthe.....	18,877	18,310		567
St. Jean.....	14,853	12,122		2,731
St. Maurice.....	11,100	11,124	24	
Standard.....	22,258	13,138		880
Témiscouata.....	18,561	22,491	3,930	
Terrebonne.....	19,460	19,591	131	
Vaudreuil.....	12,282	11,933		1,279
Verchères.....	15,485	12,717		2,768
Wolfe.....	6,548	8,823	2,275	
Yamaska.....	16,045	16,317	272	
Grand Total.....	1,110,664	1,190,505	116,061	36,810

RECAPITULATION—Total de la population, en 1861..... 1,110,664
Augmentation..... 79,841

Total de la Population en 1871..... 1,190,505

NOUVEAU-BRUNSWICK.

VILLES ET COMTÉS TELS QUE BORNÉS EN 1861.	POPULATION.		Augmenta- tion.	Diminu- tion.
	1861.	1871.		
St. Jean, ville.....	27,317	28,988	1,671	
St. Jean.....	21,605	23,315	1 710	
St. Jean, Ville et Comté, Total.....	48,922	52,303	3,381	
Frédéricton, Ville.....	5,652	6,606	854	
York.....	17,741	21,134	3,393	
York, Comté.....	23 393	27,140	3,747	
Charlotte.....	23,663	25,882	2,219	
Kings.....	23 283	24,593	1,210	
Queens.....	13,359	13,847	488	
Sunbury.....	6,157	7,824	1,667	
Carleton.....	16,373	19,938	3,565	
Victoria.....	7,701	11,641	3,940	
Restigouche.....	4 874	5,575	701	
Gloucester.....	15,076	18,810	3,734	
Northumberland.....	18,801	20,116	1,315	
Kent.....	15,854	19 101	3,247	
Westmoreland.....	25,247	29,635	4,088	
Albert.....	9,444	10,672	1,228	
Total.....	252,047	285,777	33,730	

RECAPITULATION—Population en 1861 252,047
 Augmentation..... 33,740 13.88 p. c.
 Population Totale..... 285,777

NOUVELLE-ECOSSE.

VILLES ET COMTÉS.	POPULATION.		Augmenta- tion.	Diminu- tion.
	1861.	1871.		
Halifax, Ville.....	25,026	29,582	4,556	
Halifax.....	22,995	27,351	3,356	
Total par Comté.....	49,021	56,933	7,912	
Hants.....	17,460	21,302	3,842	
Kings.....	18,731	21,509	2,788	
Annapolis.....	16,753	18,121	1,368	
Digby.....	14, 51	17,037	2,286	
Yarmouth.....	15,446	18,550	3,104	
Shelbourne.....	10,698	12,417	1,719	
Queens.....	9,305	10,554	1,189	
Lunenburg.....	19,6 2	23,834	4 202	
Cumberland.....	19 533	23,518	3,985	
Colchester.....	20,045	23,331	3,286	
Pictou.....	28,785	32,114	3 3 9	
Antigonish.....	14,871	16, 12	1,641	
Guyshorough.....	12,713	16 555	3,842	
Inverness.....	10,9 7	23 415	3,448	
Victoria.....	9 648	11,346	1,703	
Cape Breton.....	20,866	26 454	5,588	
Richmond.....	12,607	14,268	1,661	
Total.....	330,857	387,800	56,943	

RECAPITULATION—Population, en 1861..... 330,857
 Augmentation..... 56,943
 Population totale, 1871..... 387,800

Population par Districts.

PROVINCE D'ONTARIO.

Essex.....	12,677	Waterloo Sud.....	29,945	Hastings Est.....	17,392
Kent.....	24,831	Waterloo Nord.....	19,256	Hastings Nord.....	16,007
Northwell.....	20,710	Wellington Sud.....	11,317	Leamington.....	16,326
Lambton.....	31,391	Wellington Centre.....	24,453	Ardington.....	21,312
Elgin Ouest.....	12,793	Wellington Nord.....	24,181	Frontenac.....	16,310
Elgin Est.....	20,870	Grey SW.....	29,311	Kingston.....	12,407
Middlesex Ouest.....	20,155	Grey Nord.....	3,121	Leeds Sud.....	20,616
Middlesex Nord.....	21,519	Huron.....	22,600	Brescville.....	10,475
Madocsex Est.....	25,955	Peel.....	16,331	Grenville Sud.....	13,197
London.....	15,823	Cardwell.....	13,511	Leeds et Grenville Nord.....	13,350
Norfolk Sud.....	15,310	Simcoe Sud.....	23,600	Dundas.....	18,777
Norfolk Nord.....	15,303	Simcoe Nord.....	33,719	Stratford.....	41,873
Oxford Sud.....	23,67	York Nord.....	21,232	Cornwall.....	7,114
Oxford Nord.....	21,559	York Ouest.....	16,211	Pengelly.....	20,554
Brant Sud.....	31,761	York Est.....	11,311	Prescott.....	17,647
Brant Nord.....	11,493	Yorke O. Est.....	31,223	Russell.....	18,314
Haldimand.....	29,191	Yorke Est.....	21,831	Ottawa City.....	21,515
Monck.....	15,131	Ontario Sud.....	19,323	Carleton.....	21,739
Welland.....	21,573	Ontario Nord.....	25,935	Lanark Nord.....	13,833
Niagara.....	3,391	Durham O. Est.....	18,311	Lanark Sud.....	19,190
Line du.....	2,173	Durham O. Est.....	12,915	Renfrew Sud.....	14,099
Wentworth Sud.....	11,638	Victoria Sud.....	19,211	Renfrew Nord.....	13,875
Wentworth Nord.....	15,243	Victoria Nord.....	19,951	Nipissing Sud.....	913
Hamilton.....	25,713	Northumberland O. Est.....	17,323	Nipissing Nord.....	843
Huron Sud.....	27,149	Northumberland Est.....	21,751	Muskoka.....	5,490
Huron Nord.....	39,016	Peterborough O. Est.....	11,711	Perry Sud.....	1,513
Bruce Sud.....	31,332	Peterborough Est.....	11,533	Manitoulin.....	2,011
Bruce Nord.....	17,133	Peterborough Nord.....	4,973	Algoma Est.....	971
Perth Sud.....	21,115	Prince Edward.....	21,333	Algoma Centre.....	2,177
Perth Nord.....	25,377	Hastings Ouest.....	11,365	Algoma Ouest.....	1,801

PROVINCE DE QUEBEC.

Pontiac Sud.....	11,572	Verchères.....	12,717	Québec Est.....	28,316
Pontiac Nord.....	1,219	Richelieu.....	21,013	Montmorency.....	12,085
Ottawa Ouest.....	25,794	St. Hyacinthe.....	18,319	Charlevoix.....	1,561
Ottawa Centre.....	5,344	Bécot.....	19,191	Chicoutimi.....	17,492
Ottawa Est.....	9,579	Bouville.....	17,631	Saguenay.....	1,783
Argenteuil.....	12,896	Boisville.....	15,431	Labrador.....	9,098
Deux Montagnes.....	15,615	Missisquoi.....	13,922	Ville de Lévis.....	13,921
Laval.....	9,472	Beauce.....	13,757	Comté de Lévis.....	11,810
Terrebonne.....	10,591	Shefford.....	19,977	L'Abbaye.....	20,406
L'Assomption.....	15,483	Mackinongé.....	15,079	Mégantic.....	18,875
Montcalm.....	12,742	St. Maurice Sud.....	19,958	Boisacq Est.....	16,918
J. Beite.....	26,175	St. Maurice Nord.....	67	Beauce O. Est.....	10,250
Berthier.....	19,874	Trois-Rivières.....	8,411	Dorchester Ouest.....	9,564
Montréal Centre.....	5,254	Champain Sud.....	13,885	Dorchester Est.....	7,215
Montréal Est.....	46,291	Champlain Nord.....	8,117	Bellechasse Nord.....	12,177
Montréal Ouest.....	55,679	Yamaska.....	16,317	Bellechasse Sud.....	5,520
Boisbaza.....	25,670	Nicolet.....	23,232	Montmain.....	13,555
Jacques-Cartier.....	11,179	Danville.....	11,281	L'Islet.....	13,517
Val-d'Aul.....	11,933	Arthabaska.....	17,311	Kamouraska.....	21,254
Soulanges.....	19,808	Ricomond.....	11,214	Tamouche.....	22,491
Beauharnois.....	14,757	Wabou.....	8,823	Rimouski O. Est.....	14,460
Châteauguay.....	16,166	Sherbrooke.....	8,536	Rimouski Est.....	12,958
Huntingdon Ouest.....	8,831	Stantoul.....	13,133	Roussillon.....	15,922
Huntingdon Est.....	7,470	Compton.....	13,335	Gaspé O. Est.....	2,993
Laprairie.....	11,331	Port Neuf.....	22,591	Gaspé Centre.....	5,278
Napierville.....	11,633	Comté de Québec.....	19,697	Comté de Gaspé.....	7,296
St. Jean.....	12,122	Québec O. Est.....	13,296	Iles de la Madeleine.....	3,172
Chambly.....	10,498	Québec Centre.....	18,183		

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

St. Jean N.B.....	52,313	York, N.B.....	27,140	Northumberland, N.B.....	20,116
Charlotte.....	21,871	Carleton N.B.....	19,933	Kent, N.B.....	19,101
Kings, N.B.....	21,593	Victoria, N.B.....	11,611	Westmorland.....	29,335
Queens, N.B.....	13,817	Restouche.....	5,575	Albert.....	10,672
Sunbury.....	6,824	Gloucester.....	18,819		

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Hants.....	21,352	Lunenburg.....	23,831	Antigonish.....	16,512
King, N. E.....	21,579	Halifax Ouest.....	37,098	Guyshorn.....	56,555
Annapolis.....	18,121	Halifax Est.....	19,951	Molnes.....	23,415
Digby.....	17,937	Cumberland.....	23,318	Victoria, N. E.....	11,346
Yarmouth.....	18,550	Colechester.....	23,331	Cap Breton.....	26,454
Shelburne.....	12,115	Pictou.....	32,114	Richmond, N. E.....	14,268
Queens.....	19,554				

LE RECENSEMENT PAR PAROISSES

DANS LA

PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBLY.	MONTREAL.	JOLIETTE.	LAVAL.
St. Lambert... 327	Quartier Ouest... 1265	St. Paul... 1913	Sto. Dorothee... 889
Longueuil Paroisse 881	Quartier Centre... 111	St. Charles Borromeo... 1202	Sto. Rose, Par... 1816
Longueuil, Village... 2083	Quartier Est... 2889	Joliette... 3047	Sto. Rose, Vil... 736
St. Hubert... 1613	Qr. St. Louis... 14916	St. Ambroise... 1868	St. Martin... 2747
Chambly, Paroisse 1279	Qr. St. Jacques... 17689	St. Alphonse... 1296	St. Vincent... 1320
Chambly, Village... 60	Qr. Ste. Marie... 13495	St. Come & Cartier 645	St. Francis... 811
Chambly, Bassin... 778	Qr. St. Anne... 18639	St. Thomas... 1813	9,473
St. Bruno... 146	Qr. St. Antoine... 25925	St. Elizabeth... 2753	ROUVILLE.
Boucherville Par... 1374	Qr. St. Laurent... 13106	St. Felix de Valois 3196	Richieu... 760
Boucherville Vil... 767	107,225	St. Meunier... 1548	St. Mathias... 939
10,498	ST JEAN.	St. Jean... 2293	St. Hilaire... 1208
BROME.	Lacolle... 3397	St. Beatrix... 927	St. Jean-Baptiste 1953
Farnham... 2066	St. Valentin... 2148	St. Emilie et Tracy... 544	Sto. Marie... 1696
Brome... 312	L'Acadie... 1797	23,075	Marieville... 723
Sutton... 3143	St. Jean, Paroisse 1048	BERTHIER.	Sto. Angèle... 1556
Potou... 2178	St. Jean Ville... 3022	Lavaltrie... 1312	St. Césaire, Par... 3737
Bolton... 2878	Sto. Lucie... 809	Lamoraie... 2036	St. Césaire, Vil... 937
13,757	12,122	Berthier, Par. de... 2245	Abbottsford... 1674
JACQUES-CARTIER.	IBERVILLE.	Berthier, Ville de... 1433	L'Ange Gardien 2194
Par. de Lachine... 903	Henriville... 1918	Île du Pads... 1065	Canrobert... 255
Vil. de Lachine... 1696	St. Athanase... 2139	St. Bartholomy... 2509	17,634
St. Laurent... 2911	Iberville... 1497	St. Cuthbert... 3122	BAGOT.
Par. de la Pointe Claire... 1011	St. Grégoire... 2342	St. Noébert... 1943	St. Pie... 3168
Vil. de la Pointe Claire... 461	Sto. Alexandre... 3033	St. Gabriel, St. Damien et en air 4199	St. Dominique... 2390
Sto. Anne... 1296	St. Sébastien... 2486	19,814	Sto. Rosalie... 1591
Par. de Ste. Genevieve... 1304	SHERBROOKE.	VARECHERES.	St. Simon... 1909
Vil. de Ste. Genevieve... 672	Sherbrooke... 4232	Varenes, Par... 1652	St. Hugues... 2314
Isle Bizard... 835	Ascott... 3244	Varenes, Vil... 562	Sto. Hédène... 1157
11,179	8,516	Sto. Julie... 1152	St. Liboire... 1429
VAUDREUIL.	CHATEAUGUAY.	Belœil... 1719	St. Ephrem... 1392
Isle Perrot... 935	St. Joachim... 2080	St. Marc... 1117	St. Théodore... 1236
Par. de Vaudreuil... 2848	St. Philomène... 1548	Vorchères, Par... 2739	St. André... 726
Vil. de Vaudreuil... 491	Sto. Martine... 2543	Contrecoeur... 1813	Actonville... 1849
Rigaud... 3354	St. Urbain... 1666	St. Antoine... 1663	19,491
Sto. Marthe... 2115	St. Jean Chrysostome... 4291	12,717	ST. HYACINTHE.
Newton... 1227	St. Antoine... 1080	DEUX MONTAGNES.	St. Daurse... 2345
11,903	St. Malachie... 2958	St. Placide... 1172	La Présentation... 1839
SOURLANGES.	16,166	Lac des Deux Montagnes... 735	St. Charles... 1176
St. Zotique... 1600	L'ASSOMPTION.	St. Joseph... 1292	St. Denis... 2493
St. Polycarpe... 2922	St. Charles... 852	St. Eustache, P... 1957	St. Jude... 2143
St. Clot... 1057	St. Henri... 2435	St. Eustache, V... 856	St. Barnabé... 1239
St. Ignace... 1612	St. Lin... 2697	St. Augustin... 182	St. Hyacinthe, P... 2581
Côteau Landing... 400	St. Roch... 2523	St. Benoît... 1613	St. Hyacinthe, C... 3746
Ler Cédres... 1883	St. Paul... 1448	St. Hermas... 1397	St. Hyacinthe le Confesseur... 788
Sourlanges... 231	Repentigny... 880	Sto. Scholastique, Paroisse... 2811	18,310
10,898	St. Sulpice... 894	Sto. Scholastique, Village... 707	RICHELIEU.
HOCHELAGA.	L'Assomption, P... 1599	St. Canut... 645	St. Roch... 972
Montréal tannerie... 11495	L'Assomption, V... 1210	St. Columban... 576	St. Ours, Par... 1785
Côte des Neiges... 84	L'Ephiphanie... 1395	15,615	St. Ours, Village... 701
St. Jean-Baptiste... 448	15,473	TERREBONNE.	Sto. Victoire... 1920
Côteau St. Louis... 1215	MONTREAL.	Terrebonne, Ville... 1659	Sorel, Paroisse... 3146
Hochelaga... 1041	St. Jacques... 2754	Terrebonne, Par... 833	Sorel Ville... 5636
Longue Pointe... 1011	St. Liguori... 1485	Sto. Thérèse, Par... 1768	St. Robert... 1516
P. aux Trembles... 1053	St. Alexis... 1360	Sto. Thérèse, Ville... 1300	St. Aimé... 3150
Rivière des Prairies... 779	St. Esprit... 1537	St. Janvier... 1821	St. Marcel... 1222
Saults aux Recollets... 2406	Sto. Julienne... 1117	Sto. Anne... 1311	20,048
Côte de la Visitation... 460	St. Patrice... 1573	Sto. Sophie... 1911	YAMASKA.
25,640	St. Casimir... 1297	Nouv. Glasgow... 168	Yamaska... 2093
BEAUCHARNOIS.	St. Théodore et en arrière... 1619	St. Jérôme, Par... 2480	St. Michel... 62
St. Clément... 2063	12,742	St. Jérôme, Vil... 1159	St. François... 2329
Beaucharnoisi... 1423	LAPRAIRIE.	St. Sauveur... 1815	Pierreville... 3116
St. Etienne... 1097	Laprairie, Par... 1697	St. Hypolite... 997	La Baie... 2631
St. Timothée... 2479	Laprairie, Vil... 1259	Sto. Adèle... 1570	St. Zéphirin... 1550
St. Louis... 3172	St. Philippe... 1754	Sto. Agathe des Monts... 1418	St. Ite... 1242
St. Ceile... 2965	St. Jacques... 1835	Sto. Marguerite } 954	St. David... 2934
St. Stanislas... 1553	St. Constant... 1898	Doncaster } 954	16,317
14,757	St. Isidore... 1814	19,591	TROIS RIVIERES.
	Sault St. Louis... 1694		St. Philippe, Qu... 2414
	11,861		St. Louis, Qu... 2230
			St. Ursule, Qu... 1179
			Notre-Dame, Qu... 1687
			Trois-Rivières, P... 8,411

LE RECENSEMENT PAR PAROISSES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

GASPÉ.		Dorchester 1820	CHARLEVOIX.		RIMOUSKI.			
Cap Chat	980	St. Bernard	1820	Petite Rivière	597	St. Simon	1186	
St. A. des Mts.	1215	St. Isidore	2473	De aux Coudres	718	St. Mathieu de		
Mont Louis	529	St. Hénédiine	1234	Baie St. Paul	2623	Rieux	896	
Vallée des Mts.	318	St. Marguerite	1571	St. Urbain	855	St. Fabien	1605	
Ch. rid. rnes.	263	St. Edouard	1844	Les Ebolements	2115	St. Cécile de Ric.	2888	
Sydenham Nord		Crabburne	598	Settrington	862	Par. St. Germain		
et Fox	932	Waterford & Met-		St. Irénée	997	de Rimouski	2843	
Anse de Griffon	679	germette	24	St. Agnès	1615	Rimouski, Ville	1186	
Cap des Rosiers	714	St. Anselme	1285	Malbaie	2969	St. Anaclet	1173	
Baie de Gaspé		St. Claire	2481	St. Fidèle	813	St. Luce	1774	
Nord et Syden-		St. Mabachie	1106	St. Siméon	456	St. Donat	819	
ham Sud	521	Standon	604		15,611	St. Flavie	2221	
Baie de Gaspé sud		Buckland Ouest	603	CHICOUTIMI.			St. Angèle de	
York	283	St. Germain d.		St. Jean	612	Mérici	715	
Douglas	1164	lac Etchemin	730	Grande Baie	1304	Metis	2169	
Malbaie	1337	St. Justine de Lau-		Bagotville	1598	Ch. Métapédia	683	
Perec	1743	govin	406	Chicoutimi, Par.	2707	McNider	2265	
Anse du Cap	1533		16,770	Chicoutimi, Vil.	1393	Matane	1408	
Grande Rivière	1663	TEMISCOUATA.			Latterrière	1319	St. Jérôme	1858
Rapos	157	Notre-Dame du		Jouquièrre	1290	St. Félicité	1088	
	15,657	Portage	615	Hebertville	3177	Cherbourg	551	
LABRADOR.		Rivière-du-Loup	1174	Roberval	2067		27,418	
Maticouzan	86	Fraserville	1511	Peribonka	37	MARKINONGE.		
Pointe des Mts.	106	Cacouana, Paroisse	1235	Tremblay	1589	Maskinongé	2080	
Moisie	336	Cacouana, Vil.	641		17,493	Rivière-du-Loup	2125	
Pte. Esquimaux	862	Ile Verte	212	VILLE DE LEVIS.			St. Justin	
Antcosht	12	St. Eloi	1131	Qr. St. Laurent	2225	St. Ursule	1578	
Natashquan	358	Trois P'toles	3967	Qr. Lauzon	114	St. Léon	1801	
Mécatina	284	St. Antonin	1185	Qr. Notre-Dame	332	St. Dédace	2,655	
R. de Espérance		St. Modeste	1124	Bienville	980	St. Paulin	1080	
{ sept. Les. L. d.		St. Arsène	1512	Lauzon	1847	Hunterstown	1238	
{ Betramm et In.		Viger et Demers	1626	Notre-Dame de la			15,079	
{ Mangau Indem.		Deouville et Hoc-		Victoire	1351	BONAVENTURE.		
	3699	quard	957	St. Joseph	2142	Port Daniel	1370	
L'ISLET.		Begon et Raudot	677		13,621	Hope	1459	
L'Islet et St. Eu-		Lac Témiscouata	179	MEGANTIC.			Cox	
gène	4381		22,491	Halifax Nord	2245	Hamilton	1484	
St. Jean. Pop. J. di	2433	BELLECHASSE.			Halifax Sud	274	New Richmond	1,850
St. Auguste et		Beauport	1142	Somerset Nord	1046	Marfa	2138	
Foumier	1382	St. Charles	1259	Somerset Sud	1682	Carleton	1083	
St. Roch	2311	St. Gervais	2240	Inverness	2741	Nouvelle & Shool-		
St. Cyrille, Les-		St. Michel	2134	Nelson	1633	bred	1050	
sard, Beaumont		St. Raphaël	2846	Beland et Colral-		Mann	635	
Arago et Lever-		St. Valer	1457	ne	1318	Restigouche	575	
rier	1928	St. Lazare	2063	Leeds	2751	Matapédia	841	
St. Landse et		Buckland Est	1229	Thetford	1092	Fractidigash	71	
Astord	1211	Armagh	1322	Plessisville	721	Caspédia	26	
Casgard, Dionne,		Mailoux, Roux,			18879		15,923	
Lalonde et		Bellechasse et		ARGENTEUIL.			KAMOURASKA.	
Garnett	1465	Daouquin	966	Grenville	2223	St. Anne	3131	
	13,717		17,637	Harrington, Arun-		St. Oursine, In-		
COMTÉ DE LEVIS.		MONTMAGNY.			del de Salaberry	worth et Cha-		
St. Henri	2418	Berthier	1411	et Grandison	790	païs	770	
St. Jean Chryso-		St. Thomas	2843	Chatam	3422	Rivière Onelle	2,416	
sté	1747	Montmagny	1512	Wentworth, Mont-		St. Facome	1863	
Étienne	3499	Cap St. Ignace,		caim et Wolfe	656	St. Denis	980	
St. Nicolas	2355	Bourlages, Pat-		St. André	2,222	St. Philippe	991	
St. Etienne	16	ton et Talon	3278	St. Jérusalem	1670	Mont-Carmel	985	
St. Lambert	1563	St. François	1613	Gore	717	Kamouraska, Pa.		
	11,819	St. Pierre	1292	Mille Isles	579	Kamouraska, V.	707	
BEAUFCE.		Montmagny, Ash-		Howard et Morin		Woodbridge et	2653	
Broughton	2633	burton, Rolette		Ouest	557	Panclaud	556	
St. Victor	1848	et Pantel	917	ST. MAURICE.			St. André et N.	
St. Euprem	1694	Ile aux Grues	963	Pointe du Lac	1467	Dame du Por-		
Shenley	355		13,553	Yamachiche	2305	tage	1738	
St. Evariste	1153	LOTBINIERE.			St. Séver	822	St. Hélène, Ran-	
Launton	1525	St. Jean	2518	St. Barnabé	1639	gay et Chabot	1390	
St. S. bustien	1943	St. Eulalie	1131	St. Étienne	2574	St. Alexandre		
Spadling, Ditch-		Labinière	2129	Shawangan	1183	Parce et St. An-		
kin Id. Wolcott		St. Edouard	1197	St. Elie	472	tonin	1763	
Chanton	7	St. Croix	2339	St. Mathieu	139	Pohengomook	120	
St. Eizcar	2129	St. Flavien	1405	Matawin, haut	189		21,254	
St. Marie	3136	St. Antoine	1809	Matawin, bas	14	LES MADELEINE.		
St. Frégerie	1765	St. Appolinaire	1533	Wessomeau	4	Groupe Sud	1131	
St. Joseph	2981	St. Agapit	657	Rivière-au-Rat	84	De Grindstone	1052	
St. François	3482	St. Agathe	1051	Vermillion	22	De Allright	833	
St. George	2089	St. Gilles	1197	Monouan	151	Groupe Nord	151	
Linière	899	St. Sylvestre	379		11,124		3,172	
	16,993		20,606					

SIMON PIERRE ET SIMON-LE-MAGICIEUX.

IX.—LES DERNIERS JOURS DE PIERRE ET DE PAUL.

Rome tout entière, dans les groupes populaires, comme dans les cercles des patriciens, ne parlait que du brillant triomphe d'Auguste. La tourbe des *Augustani*, les histrions impériaux et le menu fretin de la cour renforçaient les nouvelles courantes en racontant les prouesses de Néron dans la Grèce. Hércule, malgré ses douze travaux, n'arrivait pas à la cheville de Néron, avec lequel il ne pouvait aucunement soutenir la comparaison. Ce qu'il y avait de plus admirable, c'était que le valeureux César avait mené à bonne fin tant de prodiges en quelques mois à peine. Désormais, Néron était sorti de la condition humaine ; il était dieu autant et plus que Jupiter Optimus Maximus. L'Olympe l'avait reconnu, Rome devrait s'en souvenir au besoin. A toutes ces fanfaronnades, les quelques honnêtes gens qui avaient encore à cœur le nom romain, éclataient de dépit et de honte. Les riches pensaient sérieusement au trésor public mis à sec, et à leurs propres bourses, auxquelles incomberait l'obligation de le remplir de nouveau. Les citoyens illustres tremblaient, à toute heure du jour ou de la nuit, de voir arriver et s'arrêter à leur porte le porteur d'un ordre impérial qui leur commanderait la maladie ou la mort : cet ordre était souvent accompagné des médecins de Néron, chargé de mener rondement le cure (*).

Les chrétiens, au contraire, fermes et préparés à tout événement, lâchaient de parer avec résignation à leurs malheurs privés et aux malheurs communs. Ils formaient un peuple nouveau, une élite céleste qui augmentait de jour en jour, au milieu d'une plèbe terrestre et fangeuse : élevés ainsi au-dessus d'elle, purs au milieu de la corruption universelle, ils n'éprouvaient ni les joies déshonnêtes, ni les douleurs inutiles des païens. Le trône des empereurs se serait peut-être soutenu, si le peuple décrépît de Quirinus se fût laissé renouveler et rajeunir, et s'il avait uni sa cause à celle du peuple vierge qui commençait à fleurir dans le murs de Rome. Le triomphe de Néron était comme non-aveu pour les chrétiens ; beaucoup d'entre eux l'avaient vu. Ils toléraient l'empereur lui-même, comme on tolère la peste, en espérant de la Providence des temps meilleurs. Personne ne se souvenait de lui, sinon pour en accepter le joug ; en un mot, ils vivaient fidèles à la patrie mondaine, mais étrangers à ses ignomi-

(*) *Mori jussis non amplius quam horarum spatium dabat (Nero). Ac ne qu'il moris interveniret ; medicos admovebat, qui cunctantes continuo curarent : ils enim vocabat, venas mortis gratia incidere.* (Suétone, Néron, 37).

nies, et comme des pèlerins dont l'âme se dirigeait vers une meilleure patrie.

Toutes les conversations des chrétiens, dans leurs demeures privées, n'avaient d'autre sujet que les gloires et les douleurs des chers apôtres prisonniers. Ils se plaisaient à raconter le succès de leurs prédications dans les profondeurs de la prison et à redire les paroles qu'ils avaient pu leur entendre prononcer. Et si quelque fidèle avait pu pénétrer dans la prison Tullienne, les frères et les sœurs s'empressaient de s'informer de ce que lui avait dit chacun des apôtres et ils recueillaient ces informations comme un précieux trésor. De cette manière, la voix apostolique, devenue muette en apparence, continuait à se faire entendre dans les familles des néophytes, et dans les assemblées des églises romaines. Ce fut ainsi que les chrétiens parvinrent à connaître les moindres particularités de la chute de Simon-le-Magicien (*). Paul avait uni ses prières à celles de Pierre, dans le même instant, et, ainsi unis en esprit, les deux apôtres s'étaient levés pour demander à Dieu l'humiliation de l'impie, l'un sur la Voie Sacrée, l'autre au fond de la prison Tullienne.

— Oh ! que je serais heureuses de connaître la prière que Pierre récita en ce moment ! dit Pudencienne en entendant ce récit de la bouche de son père.

— Rien de plus facile. Je la tiens de Pierre lui-même ; et cette prière est celle que tu aurais faite, si tu avais vu le sorcier s'élever dans les airs. « Hélas ! Seigneur Jésus, dit-il, fais voir à cet homme la vanité de ses artifices, afin que le peuple, déjà habitué à la foi, ne trouve pas une cause de scandale dans ces prestiges. Permets, ô Seigneur, qu'il soit précipité, mais qu'il survive, et qu'il puisse reconnaître son impuissance (†).

— Et par une si courte prière, s'écria Pudencienne stupéfaite, Pierre l'a fait tomber à terre !

— Quoi ! dit sa sœur Praxède, cette prière te semble donc si peu de chose ? Est-ce que le seul nom de Jésus-Christ, prononcé par la bouche de Pierre, ne suffisait pas ? Ce qui me surprend, c'est que Pierre lui ait permis de s'élever dans les airs.

Pudence répondit :

— C'est là, au contraire, ce qu'il y a eu de mieux et de plus beau : laisser son ennemi, ou pour mieux se dire l'ennemi de Dieu, s'élever haut,

(*) Nous nous sommes plu à recueillir soigneusement cette tradition quelle qu'elle soit, car nous trouvons que plusieurs Pères et écrivains anciens font remarquer avec intention que Pierre et Paul prièrent ensemble. Voyez entre autres Sulpice-Sévère, Histoire Sacrée, II, 28 ; saint Cyrille de Jérus., Catéchisme, VI, 15 ; saint Maxime de Turin, Homélie LXXII, édit. Migne. Saint Isidore de Séville s'exprime plus clairement encore dans sa chronique : *Adjurante eos (demonas) I'tro, per Deum, Paulo vero orante, (Simon) dimissus crepuit.* Nous croyons avoir concilié les diverses traditions.

(†) L'auteur de la *Ruine de Jérusalem*, II, 2 ; rapporte cette invocation. Dans les *Const. apost.* VI, 9, on lit une prière plus prolixe, et qui sent la main de l'interpolateur.

bien haut, et puis, par une seule petite parole, le faire tomber avec fracas, sur le pavé !

—Bien plus, ajouta Claudia, Simon devrait remercier Pierre de lui avoir sauvé la vie ; car de la hauteur d'où il est tombé, il devait se rompre le cou plutôt deux fois qu'une et se broyer sur le pavé comme un crapaud.

—Que dites-vous ? demanda Pudenticienne : il vivrait encore ?

—Non, certes, répondit Pudence, mais il survécut quelques jours. Ses disciples le transportèrent à Aritia, pour y panser ses mains et ses pieds fracassés et sa cuisse démise.

—Après une telle leçon, il se sera sans doute repenti ?

—Repenti ? Il s'est si bien repenti, qu'il eut l'orgueil de tenter une seconde ascension. Il s'est jeté du haut d'un balcon de sa petite villa, nommée Brunda, et s'est fracassé tout le corps, mieux encore que la première fois.

—Et il en est mort ?

—Oh ! pour cette fois, il mourut, mais pas sur le coup, et sa mort ne fut point causée par sa chute.

—Voyez ! voyez ! quelle obstination ! Que de bontés de la part de Dieu qui lui donna le temps de faire pénitence !

—Cela ne lui servit de rien. Quand il se vit si mal arrangé et si laid, haïssant l'existence et désespérant de jamais redevenir célèbre, il fit appeler ses disciples et leur dit : “ Voyez dans quel état se trouve mon corps ! eh bien ! je l'ai ainsi résolu de ma propre volonté afin de vous confirmer dans mes doctrines. Tel que vous me voyez, je mourrai sous peu, et le troisième jour je ressusciterai plein de vie.”

—Et ils le crurent ? demandèrent en même temps les deux jeunes filles.

—S'ils le crurent ! ils lui creusèrent une fosse et l'enterrèrent vivant !...

—Est-ce possible ? les cruels !

—Eh ! c'était sa volonté et il le leur ordonna.

— Comme Dieu aveugle les superbes ! Celui qui prétendait voler au ciel se fait honteusement cacher sous terre peu de temps après ! Châtiments de Dieu *).

(*) L'auteur de la *Ruine de Jérusalem*, c. 1, dit : *Fracto debilitatoque corpore Aritiam concessit* ; Arnobe, Contre les Gentils, II, 12, ajoute : *Perlatum Brundam, cruciatibus et pudore defessum ex altissimi culminis se cursum precipitasse fastigio*. L'auteur des *Philosophumena*, VI, I, 20, conclut qu'étant désormais “ au moment d'être taxé d'imposture, parce qu'il persistait trop (ou mieux, parce qu'il vieillissait, car les mots *διὰ τὸ ἐγχερῶν* peuvent être pris dans l'un ou dans l'autre sens), il dit, que s'il était enterré vivant, il ressusciterait le troisième jour. Après avoir ordonné qu'une fosse fût creusée par ses disciples, il voulut qu'ils l'enterrassent. Ceux-ci exécutèrent ses ordres ; et cet homme est encore sous terre, parce qu'il n'était pas le Christ.” Nous avons mis en ordre les diverses traditions, comme il faut le faire pour une légende. Du reste, ce qu'était et où se trouvait *Brunda*, on ne le sait pas avec certitude. Le chevalier Fabiani a tenté dernièrement de traduire *Brunda* par *Brountium* (*Βρουντίου*)

Tels étaient les discours des fidèles, tant qu'une lueur d'espoir de délivrer les bienheureux apôtres brillait encore à leurs yeux. Ils se réjouissaient de tout leur cœur lorsqu'ils se redisaient entre eux les conquêtes des nouveaux frères que Pierre et Paul faisaient chaque jour. Leur plus grande joie fut assurément causée par la conversion des soldats qui avaient été chargés d'arrêter Pierre et de garder les deux apôtres dans leur prison, car outre le salut de leurs âmes, ils voyaient dans ces soldats des moyens de communication avec les prisonniers, et des messagers les plus sûrs entre les apôtres et les chrétiens. Aussi, la douleur de les perdre fut égale au bonheur de les avoir conquis. On découvrit que ces soldats avaient embrassé la superstition nouvelle (comme les païens appelaient alors le christianisme), et ils échangèrent la charge de gardiens des apôtres contre l'honneur de devenir leurs compagnons de chaînes et leurs frères dans le martyre. *

Dès ce moment, toute communication avec les bienheureux prisonniers devint presque impossible, et plus encore depuis que Néron était rentré dans son palais, l'âme troublée et agitée par une aveugle terreur des conspirations. On craignait que le bruit de la conversion des geôliers n'exaspérât le monstre sanguinaire et ne le portât à prononcer une sentence de mort contre tous les prisonniers. D'autre part, tout espoir commençait à disparaître. Jésus-Christ avait prophétisé à son apôtre Pierre le genre de mort violente qu'il devait souffrir. La dernière épître de Pierre, datée de sa prison, ressemblait à un testament, dans lequel on lisait ouvertement l'annonce d'une mort prochaine. On ne saurait exprimer par des paroles les gémissements et les larmes abondantes des fidèles, lorsqu'ils en entendirent la lecture dans les églises de Rome. Les frères tremblaient à chaque instant, et ce n'était pas sans motif. Comment le souvenir de Pierre et de Paul ne se présenterait-il pas à l'esprit de Néron, lui qui avait entendu, en public, la lecture de l'acte d'accusation ? Et s'il avait pu les oublier, le grand nombre de conversions, opérées par leur ministère durant son séjour en Grèce, ne les lui remettrait-elle pas en mémoire ? Les prodiges dont Rome était remplie ne parviendraient-ils pas à ses oreilles ? Les Juifs pleins de rage contre les déserteurs de la synagogue

sorte de machine employée sur les théâtres pour imiter le bruit du tonnerre. Malgré tout notre désir d'accepter cette conjecture, nous ne le pouvons. En effet, à défaut d'autre raison, il est dit à propos de *Brundis*, que Simon se précipita *ex fastigio altissimi culmenis*. Or, le *Brontium* se plaçait par terre et sous la scène. Il ne nous paraît guère croyable qu'un homme, qui avait les mains et les pieds presque entièrement brisés, ait voulu sur-le-champ se faire transporter, par le *brontium*, dans la hauteur des machines scéniques, pour tenter un nouvel essor. Quant à la demeure de Simon à Aricia, Lucidi, dans son *Mémoire historique sur Aricia*, II, 1, p. 317, parle sagement d'un temple qu'on y éleva à saint Pierre, en souvenir du triomphe qu'il obtint sur Simon le Magicien ; il cite aussi un sarcophage, dans lequel, d'après la tradition du pays, les cendres de Simon auraient été déposées. Mais il pense que les sculptures de ce sarcophage ne sont pas de l'époque néronienne.

* Actes des saints Processus et Martinien, rapportés par Surius, 2 juillet, et Baronius, an. 58. no 23.

ne profiteraient-ils pas de l'occasion qui leur était offerte ? Et les disciples de Simon, si nombreux et si acharnés contre les chrétiens, ne saisiraient-ils pas le moment opportun pour se venger ? (1)

Praxède et Pudencienne, outre l'affliction commune, éprouvaient encore un profond chagrin en pensant à leur douce sœur Thècle, qu'elles avaient invitée à venir à Rome, au nom de Pierre. Elles tremblaient à la pensée qu'elle pourrait arriver ou trop tard pour trouver encore en vie son cher maître Paul, ou assez tôt pour le voir, de ses propres yeux, expirer sur le billot de mort, et le perdre pour toujours. Les trois évêques, Lin, Clet et Clément, vicaires de saint Pierre à Rome (2) et dépositaires des intimes secrets apostoliques, ne parlaient plus que du moyen de solemniser dignement le dernier triomphe de leurs bienheureux Pères. Ils prêtaient toutefois l'oreille aux moindres renseignements, pour ne point être frappés à l'improviste et faire en sorte que le peuple chrétien, averti de tout ce qui concernait les apôtres, pût au besoin les secourir de ses prières à leurs derniers moments. Souvent ils tenaient conseil à ce sujet avec l'évangéliste Luc, Tite et Timothée, disciples fervents de Paul, qui, de leurs sièges épiscopaux de Crète et d'Ephèse, étaient accourus à Rome, à la première nouvelle de l'extrémité à laquelle l'Eglise se trouvait réduite. (3)

Enfin le bruit courut que César avait ordonné de vider les prisons carcérales, et l'on savait trop bien les moyens employés en pareil cas. Pudence, prenant à cœur cette triste affaire, fit tant et si bien que par son or et son crédit, il parvint à connaître, de source certaine, la date et la teneur de la sentence de mort que Néron avait prononcée contre Pierre et

(1) Aimant à suivre les traditions qui ne sont refutées par aucun document historique, nous ne saurions nous résoudre à accepter l'opinion de ceux qui antéditent le martyre de saint Pierre et le placent avant le retour de Néron de l'Achaïe. Jusqu'à présent, nous n'en avons trouvé aucune démonstration péremptoire. Nous avons donc adopté la croyance commune : nous plaçons le martyre de saint Pierre et de saint Paul sous Néron, et sous Néron du moins présent à Rome, s'il ne fut pas présent au martyre, comme quelqu'un a imaginé de le dire. Voir les notes qui suivent.

(2) Voyez Bianchini, Guacconio, Pagi, etc., dans leurs notes sur *Anast. Bibl. Vite Rom. Pont.*, Edit. Migne, t. I, p. 1034-1414. Il paraît suffisamment établi, par les monuments contemporains ou postérieurs, que Lin, Clet et Clément exerçaient dans Rome à peu près l'emploi que tient aujourd'hui le cardinal-vicaire : c'est pour cela que nous les appelons les *Vicaires* de saint Pierre.

(3) Saint Tite avait déjà été nommé au gouvernement de l'Eglise de Crète (Tite i, 5) après avoir été envoyé précédemment pour consolider et régler les églises de la Dalmatie (II, Timoth. iv, 10) Mais il est probable qu'ayant appris le danger que couraient les apôtres il revint à Rome à cette époque, comme on l'affirme dans la *Passion de saint Paul* (Bibliothèque des saints Pères de la Bigne, t. I.) attribuée à saint Lin, passion apocryphe, comme tout le monde le sait, mais qui a sa valeur historique. Quant à la présence de saint Timothée au supplice de son maître, elle est encore vraisemblable, puisque saint Paul, déjà captif, l'avait presse de venir à Rome, en lui disant : *Festum ante hunc venire.* (II Tim. iv, 21) ; et Timothée était l'ami de la maison de Pudence : *Salutant te (Timotheum) Eubulus, et Pudens, et Claudia* (Ibidem). L'Halloix dit que les deux saints étaient présents. *Vita S. Dionys. Areop. c. IX.*

Paul. Il sut aussi, avec le jour et l'heure, quel devait être le lieu de l'exécution. La nouvelle se répandit, rapide comme l'éclair, dans toutes les églises de Rome. (1)

Le quatrième jour avant les kalendes de juillet était arrivé. Dans le palais du sénateur se réunissaient une foule de principaux frères, plongés dans le deuil. Outre les prêtres, les citoyens les plus illustres, parmi lesquels se trouvait Acilius Glabrien et Flavius Clemens, futurs consuls, ainsi qu'Éubulus l'affranchi, étaient venus se joindre à l'assemblée. Il s'y trouvait également l'élite des sœurs qui, par un droit reconnu, avaient l'habitude de revendiquer la place d'honneur parmi les chrétiennes qui soignaient les martyrs. Cette réunion était plus triste encore que toutes celles qui l'avaient précédée ; un profond silence y régnait. A peine osait-on se regarder et échanger à voix basse quelques mots entrecoupés de soupirs. Lin leur fit comprendre qu'il fallait, comme d'ordinaire, laisser aux matrones le soin de suivre et de servir les apôtres. Elles avaient moins de dangers à courir. Les autres fidèles devaient adroitement se mêler à la foule des spectateurs, de manière à n'être point reconnus. Quelques prêtres seulement devaient suivre le peuple chrétien et se charger de prendre toutes les dispositions commandées par les circonstances.

Les avis de Lin furent unanimement acceptés, car on savait que Pierre l'avait désigné pour son successeur sur le siège apostolique. Il ne restait plus qu'à choisir les servantes des martyrs. Tous les regards étaient tournés vers Plautilla, vénérable matrone de la maison des Flavius, et vers Pomponia Grécina, que chacun semblait désigner pour cette honneur privilégié. Ce fut en effet sur elles que le choix s'arrêta. Elles le méritaient à tous les titres, puisqu'elles avaient donné la sépulture à une innombrable quantité de martyrs. On leur adjoignit deux autres nobles femmes. Anastasie et Basilissa, (2) à titre de coadjutrices, et Claudia Sabinilla qui, sans parler des services qu'elle avait déjà rendus à l'Église, méritait cet honneur comme hôtesse des apôtres. Ces femmes pieuses remercièrent avec effusion Lin et les autres frères de leur avoir accordé une charge si ambitionnée, elles versaient des larmes de reconnaissance et de douleur, et leur gratitude s'exprimait plus encore par leurs gestes que par leurs paroles.

Personne ne s'attendait à voir survenir, arrivant de bien loin, une

(1) Il est de tradition ancienne que la sentence fut prononcée par Néron, en personne, et cette tradition se fonde sur les Actes de saint Pierre et de saint Paul ; bien plus, quelques Pères et écrivains anciens semblent le dire ouvertement.

(2) On fait mention de Plautilla, dont nous avons déjà parlé, dans la Passion de saint Paul. Il semble qu'on y parle également de Pomponia Grécina, puisque nous supposons qu'elle n'est autre que sainte Lucine nommée dans cette Passion et qui est citée dans les anciens martyrologes, au 30 juin, comme étant disciple des apôtres. Quant aux saintes Anastasie et Basilisse, voyez ce que dit Baronius, dans les notes du *Martyrologe romain*, 15 Avril, où l'on rapporte que l'une et l'autre ont souffert le martyre pour avoir donné leurs soins pieux aux corps de saint Pierre et de saint Paul.

autre servante des martyrs, qui se presenta à l'improviste. Pendant que celles dont nous avons parlé se partageaient les devoirs de leur charge, la jeune Pudencienne entra dans la salle, le visage animé, et s'avança vers sa mère, sans regarder autour d'elle. Elle lui dit à l'oreille :

—Thècle est arrivée.

(Où est-elle.

—Dans le *tablinum* de l'*atrium*. Elle vous à demandé.

Claudia ne put retenir son émotion et dit tout haut :

—Thècle d'Iconium vient d'arriver dans notre maison.

Lin, qui la connaissait parfaitement (qui ne connaissait pas Thècle dans l'Eglise de Dieu ?), ajouta :

—Qu'on la fasse entrer. Pudencienne, introduisez-la avec votre sœur Praxède.

Pudence et Claudia allèrent à sa rencontre. Quelques instants plus tard, la petite main de Pudencienne soulevait la portière, et Claudia entra, tenant par la main une vieille femme d'un aspect imposant, mais amaigrie, ridée, débile et presque défaillante. Elle portait une *stola* (1) brune, et sa tête était couverte d'un voile virginal. (2) Pudence et la jeune Praxède la suivaient. Toute l'assemblée se leva respectueusement, et Thècle faisant un profond salut, dit :

—La paix soit avec vous !

—Et avec votre esprit, répondirent les frères.

Thècle n'osait commencer l'entretien ; les autres éprouvaient la même appréhension et plus vive encore. Personne ne trouvait de paroles, en voyant surgir, comme une apparition, cette vierge fameuse, environnée d'une auréole si splendide de sainteté et de prodiges. Que dire en de si terribles circonstances ? On savait qu'elle avait traversé les mers en caressant l'espoir de baiser les chaînes de Pierre et de son doux maître Paul ; comment donc, de prime abord et comme premier accueil de bienvenue, comme premier salut, lui annoncer que les deux apôtres avaient, pour ainsi dire, la hache suspendue sur leurs têtes ? Tous les visages exprimaient la tristesse, tous les yeux se remplissaient de larmes, et les sanglots pouvaient à peine être contenus : on eût dit qu'on assistait à un convoi funèbre. Thècle s'en aperçut et dit :

—Mes maîtres et mes frères en Jésus-Christ, je vois bien que mon arrivée est inopportune au milieu de vos tribulations... Quoi qu'il en soit, veuillez agréer les salutations de vos frères de Séleucie, d'où j'arrive. (3)

(1) *Stola*, robe.

(2) "La jeunesse et toute apparence de beauté disparurent de la personne de Thècle, après le bienheureux enseignement de saint Paul sur le bonheur de la virginité." (Saint Grég. de Nyss. Hom. xiv, sur le *Cantique*. Œuvres, édit. Migne, t. 1, p. 1068.

(3) Dans les Actes de sainte Thècle (Martyrologe de saint Adon, 23 septembre), on lit que la sainte, après de grands prodiges, fut rendue à la liberté par le proconsul, qui l'avait condamnée aux bêtes féroces (ce qui s'accorde bien avec cette époque, puisque l'édit de

—Que Jésus-Christ daigne aider et consoler nos frères de Séleucie ! répondit Lin ; quant à vous, servante du Seigneur, vous ne pouvez pas être importune, car vous êtes toujours chère aux frères de Rome qui vous bénissent.

Thècle répondit aussitôt :

—Grâces vous soient rendues pour votre charité ! Tous sont donc ici plongés dans l'inquiétude pour l'amour de Pierre et de Paul ? . . .

A ces noms, les pleurs et les sanglots éclatèrent avec un tel ensemble, que Thècle comprit immédiatement que Pierre et Paul étaient le sujet de l'affliction générale. Effrayée et haletante :

—Père, dit-elle à Lin, ne me cachez rien ! Que sont devenus nos apôtres ? vivent-ils ?

—Ils vivront sur la terre jusqu'à demain ; après, ils vivront dans le ciel ! répondit Lin.

Thècle laissa tomber la tête sur sa poitrine, comme si une flèche, sortie de la bouche de Lin, fût venue la frapper au cœur. Mais cette faiblesse ne dura qu'un instant. Elle se redressa, leva les yeux au ciel, joignit les mains et ne pleura pas. Après avoir gardé quelques instants le silence, comme une statue de pierre, elle reprit aussitôt :

—Que la volonté de Dieu soit faite ! Je verrai mon père mourir sous mes yeux ! . . . Mais ne pourrais-je voir les apôtres aujourd'hui ?

—Ma sœur, vous avez jadis obtenu de visiter Paul, en offrant tous vos bijoux à ses gardiens (1) ; mais les geôliers qui les gardent aujourd'hui sont inexorables. Vous verrez sa glorieuse dépouille, si Dieu nous rend dignes de la racheter.

—O père, dit Thècle en se prosternant et en étendant les deux mains en croix, je ne pourrai donc le voir que lorsqu'il sera mort ? Éloignez de moi ce calice !

Ces mots furent prononcés avec une expression de douleur, si sincère, que l'on reconnaissait dans sa bouche les paroles du Sauveur agonisant. Lin, profondément ému, lui répondit :

—Servante du Seigneur, je n'ajouterai pas pour vous angoisse sur angoisse. Les jeunes filles n'accompagneront pas les martyrs. Mais, en raison de votre âge avancé, je vous accorde la permission de suivre,

persécution n'était pas encore promulguée, et qu'elle passa le reste de sa vie en Séleucie. Les Actes de saint Paul et de sainte Thècle rapportent le même fait (*Bibliothèque des anciens Pères* de Galland, t. 1, p. 167, édit. de Venise, 1755). Ces actes, quoique tombés en discrédit, à cause des fables que des mains plus dévotes que sages y ont introduites, s'accordent sur presque tous les points essentiels avec les Actes du Martyrologe de saint Adrien, et, ce qui importe le plus, avec les témoignages si nombreux des anciens Pères. Quelques traditions la font venir à Rome (Bolland., 23 sept., p. 555), mais nous, sans y ajouter ferme confiance, nous nous fondons sur la simple vraisemblance, qui n'est contestée par aucun document ancien.

(1) Actes de la sainte, et saint Jean Chrysostôme, Hom. xxv, sur les Actes apostoliques. Œuvres, édit. Migne, t. ix, p. 198.

selon que Dieu vous l'inspire, nos apôtres dans leur passion. Vous pourrez les voir dans leur triomphe et recevoir leur dernière bénédiction.

A ces paroles, Thècle se releva, et, montrant un visage aussi rasséréné que pouvaient le permettre les douloureuses circonstances du moment, elle continua de s'informer des affaires de l'Église romaine, rendit compte de ses frères d'Asie, et parla un peu d'elle-même. Elle voulut surtout être minutieusement informée de toutes les souffrances endurées par les apôtres, de leur condamnation, du lieu de leur supplice et de toutes les particularités se rapportant aux lugubres événements de ces jours funestes. Mais telle était l'angoisse commune, qu'on ne pût parler d'autre chose que de la mort prochaine de Pierre et de Paul. Thècle s'entendit avec les autres dames auxquelles on avait permis de suivre les apôtres. Enfin, l'assemblée se sépara au milieu des sanglots, et, dans toutes les églises de Rome, on veilla, la nuit suivante, dans les prières et dans les pleurs.

Néron ignorait les larmes et les prières de la Rome chrétienne ; il ne songeait, dans sa démençe habituelle, qu'à solenniser les victoires qu'il avait remportées en Grèce. Il fit exposer, pour que le peuple pût les voir, toutes les couronnes qu'il avait obtenues, sur l'obélisque du cirque Maxime *, et sur l'obélisque de son propre cirque, au Vatican ; puis il les fit enlever et les envoya, soit dans les *atriums* de son palais, tout près de là, soit au palais Palatin ou à la Maison d'Or. La ville était remplie des couronnes néroniennes, et l'auguste insensé ne se doutait pas que toutes les couronnes de la terre s'échappaient de ses mains, que son diadème impérial vacillait sur sa tête et se préparait à orner le front d'un étranger méprisé, qu'il tenait enchaîné dans la prison Mamertine.

En effet, l'aurore du 29 juin brillait déjà à l'horizon. Il se levait ce jour attendu avec impatience et appelé par les vœux des apôtres, plein de larmes pour l'Église militante, mais resplendissant de gloire pour les bienheureux confesseurs, indifférent pour Néron, mais prédestiné de toute éternité par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, afin de clore le passé de Rome infidèle et de commencer l'avenir réservé à la Rome croyante. Les fidèles circulaient tristes et silencieux, autour des murailles de la prison de Pierre et de Paul, dès la première lueur de cette aurore. Quelques-uns montaient et descendaient, à pas lents, la pente de l'Asile, d'autres parcouraient la rue Mamertine, des groupes causant sur le Forum d'autres enfin avaient pris le chemin du Vélambre jusqu'à la porte Trigemina. Ils avaient été secrètement avertis par les soins du sénateur Pudence, que les deux prisonniers devaient être exécutés au lieu ordinaire, c'est-à-dire aux eaux Salviennes, sur la voie d'Ostie. Les plus nombreux étaient des juifs, auxquels s'étaient mêlés plusieurs païens, ceux-ci curieux de voir passer

* Suétone, *Néron*, 25 ; Dion Cassius. *Histoire romaine*, LXII, 21. L'obélisque du cirque Maximus se trouve maintenant sur la place du Peuple ; celui du cirque Néronien s'élève sur la place Saint-Pierre, presque au même endroit où il se trouvait primitivement.

les condamnés, ceux-là frémissant d'une joie cruelle et savourant déjà la vengeance. Chacun d'eux portait gravés sur son visage les sentiments de son cœur, lorsque au grand jour les satellites se réunirent et qu'ils entendirent le bruit strident des verrous et virent paraître les prisonniers.

Les bienheureux apôtres revoyaient enfin la lumière, après les longues ténèbres dans lesquelles ils avaient été ensevelis durant un si grand nombre de jours, et leur premier regard, quoique à grand peine, se tourna vers le ciel, qui s'ouvrait déjà sur leurs têtes. Ayant ensuite jeté un coup d'œil rapide sur leurs disciples confondus dans la foule, ils les saluèrent et reçurent leurs saluts. Mais les sicaires qui les escortaient ne leur accordèrent pas le loisir de s'encourager réciproquement par des regards affectueux. Ils pressèrent brutalement la marche du funèbre cortège à travers le Forum, la rue Tuscum et les rues du Vélabre vers le pont Emilius *. Déjà le bruit du supplice des deux chefs chrétiens s'était répandu dans la région du Transtévère; et le peuple juif qui demeurait là en très-grand nombre, débouchait de chaque ruelle et de chaque impasse, se dirigeant vers la grande rue qui, du pont Emilius, montait au Janicule et à la porte Aurelia. Il supposait que Pierre, au moins, comme leur compatriote, devait être conduit à la mort par ce chemin. Le plus grand nombre, pour pouvoir mieux jouir de ce spectacle, se hâta de traverser le pont et de descendre dans le Forum Boarium, pour se masser près du temple de la Fortune-Virile et sur les gradins du temple consacré à Vesta.

Mais quelle ne fut pas leur indignation, lorsqu'ils se virent trompés dans leur attente ! Le centurion de l'escorte, au lieu de s'engager sur le pont Emilius, continua son chemin à gauche, longea le Tibre, traversa le Forum Boarium et se dirigea vers la porte Trigemina. Le peuple, frémissant comme une bête fauve à laquelle on arracherait sa proie, se précipita bruyamment à la suite du centurion pour le retenir. Les *magistri vicorum* qui se tenaient sur le pont, décidèrent de faire respecter les droits de leurs administrés, et, soit par le raisonnement, la faveur ou l'argent, de satisfaire leurs cruels désirs.

(*) La rue Tuscum, où devaient passer les apôtres en venant de la prison Mamertine, suivait à peu près la rue de la Consolation, puis elle tournait vers le Vélabre, dont la position, indiquée par Saint-Georges-en-Vélabre qui existe encore, est incontestable. Le Vélabre conduisait au pont Emilius, qui est le même que le pont Lepidus, Lepideus, Palatin, Senatorial, Sainte-Marie, et, de nos jours, *Ponte-Rotto*. Chacun sait que celui qui, venant du Vélabre, traverse le Ponte-Rotto, arrive en plein Transtévère, d'où, suivant la rue Lungaretta, il rencontre Saint-Chrysogone, Sainte-Marie-au-Transtévère, puis, en montant tout droit devant lui, le Janicule; à mi-côte, Saint-Pierre-in-Montorio, et, enfin, il arrive à la porte Saint-Pancrace, l'ancienne porte Aurelia. Nous disons l'ancienne, parce que la porte qui est actuellement en tête du pont Elms, qui mène à la rue Aurelia nouvelle, fut depuis appelée porte Aurelia. Quant au Forum Boarium, il était situé en deçà du pont et vis-à-vis du Transtévère; il s'étendait le long du fleuve, sur la plage, entre Ponte-Rotto et Sainte-Marie-in-Cosmedin. Il renfermait deux petits temples, l'un de la Fortune-Virile, qui est maintenant Sainte-Marie-Egyptienne; l'autre, de Vesta, qui est présentement Sainte

Pendant que, sur le pont Émilien, on se consultait avec fureur, les apôtres, toujours entourés par les soldats, avaient déjà dépassés la porte Trigemina et lieu où débarquaient les navires. Le long de la pente du mont Aventin, ils avaient rencontré une foule de dames et de jeunes filles chrétiennes qui, par petits groupes, sortaient des villas situées sur les pentes de la colline et demandaient, comme une grâce, la dernière bénédiction de Pierre et de Paul. La rencontre des apôtres avec Plantilla fut pleine de tendresse. Confiante dans le respect dû à son rang, et l'âme raffermie par la permission qu'elle avait reçue d'assister au supplice des apôtres, elle n'hésita pas à s'avancer en pleurant pour offrir ses services aux martyrs. Paul, voulant la contenter, lui dit :

— Ma sœur, dans nos pays, ceux qui vont mourir ont les yeux bandés, n'auriez-vous pas un voile ?

La sainte matrone regarda autour d'elle et chercha à ses côtés ; mais comment trouver un voile ? Paul reprit :

— Donnez-moi le vôtre, et je vous le rendrai bientôt.

Les satellites se mirent à rire avec mépris, en entendant cette promesse d'un condamné à mort, mais Plantilla, détachant à la hâte le voile qui couvrait sa tête, le tendit à Paul, en baisant la chaîne qui retenait ses mains(*). Puis, ayant pris congé de l'apôtre, elle se retira et le suivit de loin.

A peine avait-on dépassé la pyramide sépulcrale de Caius Cestius, que l'on vit arriver les notables du Transtévère israélite, lesquels, couverts de poussière et hors d'haleine, entourèrent le centurion et se mirent à parler avec lui. Ils lui dirent que l'un des deux malfaiteurs qu'on menait à la mort était de leur nation. Il était condamné par la justice de César pour avoir déserté les institutions de sa patrie, violé la sainteté des religions romaines et offensé la majesté d'Auguste. La raison exigeait qu'on n'enlevât pas l'exemple salutaire de son supplice aux habitants du Transtévère, d'autant plus que le peuple indigné l'y attendait. Le centurion résistait, alléguant pour excuse que la sentence ne déterminait pas le lieu du supplice ; d'ailleurs, il n'avait nullement envie de revenir sur ses pas pour leur bon plaisir, sous les rayons ardents du soleil : il ajouta que s'ils voulaient jouir du spectacle, ils n'avaient qu'à l'accompagner aux eaux Salviennes, où ils pourraient satisfaire leur désir. Mais la tourbe avide de sang ne se laissa pas convaincre par une si faible résistance, et, plus elle augmentait en nombre, plus augmentait aussi son audace. Les voix criaient de tous côtés :

Marie-du-Soleil. Entre ces deux petits temples passait évidemment la grande voie d'Ostie, qui, tout près de Sainte-Marie-in-Cosmedin, sortait par la porte Trigemina, aujourd'hui démolie, et, entre le versant de l'Aventin et le Tibre, touchait au port inférieur, à l'endroit où se trouve la rue Marmorata. De là, faisant une sinuosité, la voie passait devant la pyramide de Cestius, où se trouve aujourd'hui la porte d'Ostie ou de Saint-Paul, ouverte dans les murailles d'Aurélien, qui subsistent encore.

(*) Passion de saint Paul, dans la Bibliothèque de la Bigne, déjà citée.

— Faites-le revenir au Traustévère !

— César nous l'a donné !

— Nous voulons le voir en croix !

Quelques soldats s'approchèrent de leur officier et lui dirent tout bas :

— Contente les, donne-leur celui qui doit être crucifié. Qu'est-ce que cela te fait ? Ils paieront ta courtoisie !

Le centurion répondit :

— Vous me répondrez de ce qui pourrait se faire contre la loi : Prenez-le et crucifiez-le où il plaira à ces gens.

Paul entendit ces mots. Il se tourna vers Pierre, il lui jeta autour du cou ses bras chargés de chaînes, et, imprimant sur son front le dernier baiser fraternel, il lui dit :

— Que la paix soit avec vous, ô pierre de l'Eglise, pasteur du troupeau de Jésus-Christ !

— Allez en paix, répondit Pierre, ô prédicateur des bons et guide des justes !

Et, sans ajouter aucune parole, mais se disant mille choses des yeux et du cœur, ils se séparèrent. Paul poursuivit sa route et Pierre revint vers Rome, se soumettant comme le plus doux des agneaux à ses bourreaux(*). Un affreux déluge de hurlements l'accueillit. Les Juifs, les simoniens, les infidèles de toutes les sortes lui lançaient cent injures, et, lui montrant le sommet du Janicule, ils lui jetaient au visage :

— La croix est déjà dressée !

— C'est nous qui l'avons préparée !

— La potence t'attend pour te glorifier !

— Marche, vieux sorcier !

— La justice de Dieu t'a atteint !

(*) Ancienne tradition, rappelée par un oratoire et une inscription, qui rapporte l'adieu réciproque des apôtres. On n'y trouve pas d'opposition positive chez les historiens. Quand à la possibilité du long parcours qu'ils firent ensemble et de leur séparation au pont Emilius, nous la trouvons dans sa vraisemblance même et dans les conjectures de Baronius, an 69, n°10.

A ce propos, nous émettons ici une conjecture qui n'est pas à mépriser.

Les jardins de Servilius s'étendaient précisément sur les hauteurs qui dominent le lieu où l'opinion populaire place l'adieu et la séparation de saint Pierre et de saint Paul. Tacite parle plusieurs fois de ces jardins impériaux comme d'un séjour de délices. Suétone dit expressément (Néron, 47), que Néron s'y réfugia, lorsqu'il eut appris la rébellion des armées transalpines, et qu'il envoya de là des affranchis fidèles à Ostie. Il semble donc probable que Néron fréquentait ces jardins pendant la saison d'été. D'un autre côté, une sentence capitale devant être prononcée contre deux détenus de la prison Mamertine, il était tout naturel de les conduire à la résidence impériale, où soit l'empereur, soit le préfet du prétoire qui demeurait près de lui, avaient l'habitude de rendre ces sortes de sentences. La tradition romaine est donc plausible. Il est évident que les bienheureux apôtres condamnés, chacun selon sa condition, l'un à mourir du supplice du citoyen romain, l'autre du supplice réservé aux étrangers, furent, à peine descendus sur la voie d'Ostie, se séparer, Paul pour être décapité aux eaux Salviennes, saint Pierre pour être crucifié au cercle Néronien. Nous avouons volontiers que cette tradition est loin de nous déplaire.

— Aides, déliez les faisceaux !

— Saisissez les verges !

Pierre se taisait, et, tout absorbé en Dieu, il se rappelait ces divines paroles du divin Maître : “ En vérité, en vérité, je vous le dis : lorsque vous étiez jeune, vous vous ceigniez et vous marchiez à votre guise ; mais lorsque vous serez vieux, vous étendrez les mains et un autre vous ceindra et vous conduira où vous ne voudrez pas aller.”

Et, à cette douce promesse, il souriait à son Seigneur, qui lui souriait du haut du ciel, et il saluait la croix sur le mont Janicule(*)

(*) Nous plaçons le martyre de saint Pierre sur le Montorio et non au Vatican ; et afin que les érudits ne nous jettent pas la pierre, nous allons exposer ici nos raisons. Le Montorio a pour lui l'opinion populaire de quatre à cinq cents ans, opinion qui n'est pas dépourvue de probabilité, puisqu'elle a eu pour elle des hommes sérieux, tels que cardinal Baronius (n° 69, n° 15 et suivants), et Corrighio (Grotte Vaticane, deuxième édit., 1639, p. 194), qui la défendent résolument ; Benoit XIV qui la favorise, et plusieurs autres qui ou la défendent ou l'acceptent sans discussion. Malgré cela, nous avouons volontiers que la tradition, unique fondement de cette opinion, s'évanouit d'autant plus qu'on en recherche l'origine. Nous confessons en outre que les monuments anciens et ceux du moyen âge qui ont été par nous examinés soigneusement, désignent le Vatican. Nous avouons encore que, depuis deux cent cinquante ans, presque tous les érudits placent le crucifiement sur le Vatican. Nous disons *presque tous*, car il y a quelques rares exceptions. Nous citerons, comme étant de cette opinion, le père Jean Capistran, dans son ouvrage intitulé : *Le Martyre du prince des Apôtres, recueilli à son siège, sur le Janicule, etc.*, Rome, 1809, in-12, et l'abbé Pacifici, dans sa *Dissertation sur le Martyre de saint Pierre au Janicule, et sur sa venue et sa mort au même mont de Noé, etc.*, Rome, 1814, deux tomes en un volume in-12. Nous pourrions citer encore un auteur moins renommé. Leurs arguments nous parurent plus subtils que convaincants. Maffée Vegio lui-même (*De Rebus. antiq. mirabil. S. Petri*, rapporté entièrement par les Bollandistes, 29 juin, t. vii), qui mourut en 1457, et qui est regardé comme le premier patron du Montorio, nous a semblé douteux dans ses expressions, après que nous l'eûmes soigneusement étudié. Pourtant Bianchini écrivit à son sujet, dans ses *Notes sur Anastase, Biblio.*, ed. Migne, t. i, p. 1633 : *Nemo ex antiquis dubitavit, quod sciam, de loco martyrii B. Petri. Consensus omnium astatum docet, in circo Vaticano cum cruce affixum. Primum omnium, ut arbitror, Mapharus Veggius argutus est, etc.* Comme Bianchini, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, vers le milieu du xviii siècle, pensèrent Bosio (*Rome souterraine*, Rome, 1632, II, 3), Foggini (*De romano divi Petri itinere, etc., ad Bened. XVI*, Florence, 1751, p. 398) ; Monseigneur Borgin, écrivant peu de temps après *Vaticana confessio, etc.*, Rome 1776, p. 81 ; Cuccagni (*Vie de saint Pierre, etc.*, dédiée à Pie VI, Rome, 1777, t. III, p. 214) ; et le très-éminent abbé Cancellieri (*De Secretis Basil. Vatic.*, Rome 1786, 4 vol. in-4°, p. 944). Et pour citer quelques auteurs vivants, nous rappellerons M. Zanelli (*Rome et saint Pierre*, Rome 1867, page 30), MM. Bottari et Mamachi, et plusieurs autres, que nous n'avons pas eu la facilité de consulter, mais que nous trouvons cités dans divers ouvrages. Or, en outre cette montagne d'autorités, de documents, de raisons, nous n'avons en notre faveur que l'opinion ci-dessus énoncée. Et cepe idant, nous l'avons adoptée pour notre légende, par la raison que les archéologues n'étant point jusqu'à présent encore parvenus à fixer le lieu précis du crucifiement de saint Pierre sur le Vatican, ce n'est point un grand crime de transporter le lieu du supplice du prince des apôtres, à un lieu de là, en faveur d'une opinion qui n'est point méprisable.

(A continuer.)

AVERTISSEMENT DE MGR. FREPPEL, EVEQUE D'ANGERS.

Aux membres du conseil municipal de de cette ville qui on voté la suppression de toute subvention au clergé paroissial et aux écoles congréganistes.

Messieurs,

C'est pour moi une obligation sacrée de vous avertir des conséquences funestes auxquelles pourrait vous conduire la voie où vous vous êtes engagés. Lorsqu'il s'accomplit dans un diocèse, de la part d'un corps délibérant, un grand acte d'iniquité, il appartient à l'évêque, gardien du droit et de la morale, d'élever la voix pour protester solennellement contre cette violation flagrante des lois de la justice. C'est un devoir auquel je ne manquerai jamais; et fussent les temps devenir plus mauvais encore qu'il ne le sont, rien au monde ne m'empêchera d'opposer à vos violences les accents indignés d'une voix libre et indépendante.

A l'exemple de plusieurs grandes villes qui, par la déplorable abstention des uns et l'aveuglement passager des autres, ont eu le malheur d'établir un conseil municipal si peu en harmonie avec leurs vrais sentiments, vous venez de donner libre carrière à vos passions anti-religieuses. Obéissant à un mot d'ordre qui semble devoir faire le tour de la France, vous avez poussé l'oubli de votre mandat jusqu'à voter la suppression de toute subvention aux écoles congréganistes et au clergé paroissial. Je viens vous démontrer à la face de tout mon diocèse, qu'en agissant de la sorte, vous avez commis une injustice, un acte d'intolérance et un acte d'insigne maladresse.

Un acte d'injustice. Devenus pour un moment et par un accident de vote les dispensateurs des deniers municipaux, vous n'êtes pas libres de les répartir arbitrairement et selon vos caprices, sans consulter les besoins ni les intérêts de vos commettants. Je sais bien qu'aucune disposition légale ne vous force d'accorder une subvention à des écoles congréganistes non communales; mais à côté de la question d'égalité, il y a la question d'équité, à laquelle les peuplades sauvages elles-mêmes ne sont pas inaccessibles.

Est-il vrai ou non que, sur les 11 écoles de garçons d'Angers, 5 sont tenues pour les Frères de St. Julien ou de la doctrine chrétienne? Est-il vrai oui ou non que les familles se partagent à peu près également entre ces deux catégories d'établissements, de telle sorte que 1500 enfants fréquentent actuellement les écoles des Frères.

De quel droit excluez-vous du budget municipal la moitié de la popu a-

tion angevine ? Qu'est-ce qui vous autorise à n'accorder qu'aux uns le bénéfice d'un revenu qui doit profiter à tous ?

Est-ce là un des principes de l'égalité républicaine ? Pourquoi ce privilège attribué à ceux-ci, et cette mise hors de loi de ceux-là ? Est-ce que les pères de famille qui envoient leurs enfants chez les Frères ne supportent pas les mêmes charges que les autres ? Ne payent-ils pas les mêmes impôts ?

Ne sont-ils pas assujettis aux mêmes patentes et aux mêmes octrois ? Pourquoi donc le budget de la ville serait-il fermé pour eux seuls ? Et si, en se fondant sur cette exclusion systématique, arbitraire, injurieuse, ils refusaient de payer l'octroi, quel autre argument que la force pourriez-vous leur opposer ? Comment ! Les écoles des Frères où se trouvent en général les enfants les plus pauvres de la ville, ne recevront aucune subvention, tandis que les autres seront largement dotées ; et vous n'appellez par cela une injustice flagrante ?

Mais, je vous entends, nous ne voulons, dites-vous, que des écoles laïques. Permettez, messieurs, nous ne voulons. . . . Les despôtes de tous les temps ont parlé de la sorte. Et la liberté et la conscience des pères de famille, qu'en faites-vous ? C'est peu de chose pour vous, paraît-il ; pourvu que vos rancunes soient satisfaites, le reste vous est indifférent. Je n'en disconviens pas, en ne voulant pas souffrir à côté de vous des gens qui pensent autrement que vous, vous n'êtes que trop fidèles aux habitudes dictatoriales de votre parti, pour qui la liberté n'a jamais été qu'un mot vide de sens. Mais il s'agit de savoir si ces excès d'intolérances ne finiront point par soulever l'indignation de tous les honnêtes gens. Vous n'avez pas le droit d'opprimer la conscience de vos compatriotes catholiques : fussent-ils en minorité, ce qui n'est pas, que vous deviez encore tenir compte de leur opinion et de leurs vœux. Vous n'avez pas été élus pour sacrifier une partie de la cité à l'autre ; et si vous aviez annoncé un tel projet, j'aime à croire pour l'honneur de la ville d'Angers, que pas un de vos noms serait sorti de l'urne électorale. En traitant les catholiques comme des parias, en leur refusant de faire élever leurs enfants comme ils l'entendent, vous abusez étrangement du mandat qu'un moment de surprise a fait tomber entre vos mains ; et vous autoriseriez par là toutes les représailles. Certes, si le conseil municipal qui vous succédera venait à supprimer toute subvention aux écoles laïques, vous seriez, non pas des premiers, car je vous devancerais, mais vous seriez prompts à crier à l'intolérance. De quel nom voulez-vous donc que j'appelle ce que vous venez de faire ?

Vous ne voulez plus que les écoles laïques. Mais, en vérité, j'entends débiter depuis quelque temps des choses tellement étranges qu'on est à se demander s'il reste encore dans une partie de cet infortuné pays une ombre de bon sens. Depuis quand a-t-on besoin d'être laïque pour enseigner

l'orthographe, le calcul, l'écriture, la musique ? Est-ce que les 24 lettres de l'alphabet sont devenues laïques depuis le 4 septembre ? Y a-t-il quelque part une grammaire ecclésiastique, ou une autre qui ne le soit pas ? Qu'est-ce que ces qualifications ont à voir ou à faire dans un ordre de choses qui ne les comporte pas ? Est-on plus apte à conduire les doigts de l'enfant ou à lui faire épeler des syllabes, parce que l'on porte une redingote ou une robe ? Mais, messieurs, ce sont là des puérilités qui n'ont pas de nom, et qui, j'imagine, font rire de nous, à l'heure qu'il est, dans le monde entier. Ou bien y aurait-il quelque autre chose sous ce mot *laïques* ? Y aurait-il par hasard l'exclusion de toute croyance et de tout enseignement religieux ? Les écoles des frères seraient-elles odieuses au parti radical, parce qu'au lieu d'y apprendre à chanter la *Marseillaise* et à coiffer le bonnet rouge, on y apprend la crainte de Dieu, le respect de l'autorité, l'amour de la discipline, l'esprit de dévouement et de sacrifice, toutes choses qui ne portent ni de près ni de loin à faire des émeutes, à incendier les monuments et à fusiller les prêtres ? Est-ce là ce qui déplaît ? Qu'on le dise tout haut, et tout le monde comprendra.

Vous ne voulez plus que des écoles laïques. Est-ce sous le prétexte, invoqué ailleurs par quelques-uns des vôtres, que les Frères, étant voués au célibat, ne peuvent pas apprendre aux enfants à devenir de bons époux et de bons pères de famille ? Vraiment ! C'est donc là, d'après vous, l'objet direct de l'enseignement scolaire ? Songeriez-vous sérieusement à transformer des classes élémentaires en cours d'économie domestique où l'on développerait gravement devant des écoliers de 10 ou 12 ans le code conjugal ou paternel avec tous ses articles ? Ne sentez-vous pas ce qu'il y a de ridicule dans ces tirades emphatiques de l'école révolutionnaire ? Ce qu'il s'agit d'apprendre à cet enfant qui vient à peine de quitter les genoux de sa mère, ce n'est pas le rôle de l'époux, ni même l'office du père de famille ; ce serait tout simplement grotesque. Il s'agit de développer dans son esprit la notion du vrai et dans son cœur les germes du bien ; il s'agit de lui inculquer des croyances qui puissent devenir des vertus, et de tourner vers Dieu, son Créateur et son Rédempteur, la plus haute et la meilleure partie de lui-même : il s'agit de lui apprendre à joindre ses mains dans la prière de la foi et de lui faire comprendre son absolue dépendance de Celui qui tient nos destinés entre ses mains ; il s'agit d'éloigner sa jeune âme de tout ce qui pourrait la flétrir, et de la mettre en contact avec l'Évangile, avec l'Église, avec Jésus-Christ, avec toutes les sources divines de la pureté et de l'énergie morale ; il s'agit enfin de le cuirasser d'avance contre les épreuves et les adversités de la vie, par la pensée d'une vie meilleure dont celle-ci n'est que le prélude et l'initiation. Voilà l'une des parties principales de l'éducation primaire. C'est à quoi s'appliquent excellemment ces Frères qui ne sauraient trouver grâce devant vous, parce qu'ils ne sont pas laïques. Soyez sans inquiétude, de

tels enseignements ne feront ni des époux infidèles, ni des pères qui abandonnent leurs enfants. Et s'il est question du patriotisme, il ne sera pas difficile aux Frères de prouver à leurs élèves que les vrais chrétiens sont les meilleurs patriotes; il leur suffirait, au besoin de rappeler ceux d'entre les leurs qui, sous les balles de l'ennemi, recueillaient les blessés et ensevelissaient les morts, excitant ainsi, par leur dévouement héroïque, l'admiration et le respect de tous, excepté peut-être du parti révolutionnaire.

Et tenez, messieurs, puisque je parle d'éducation, j'éprouve le besoin de vous dire pourquoi je vous tiens pour incapables de rien comprendre aux institutions pélagogiques. Lors de nos dernières distributions de prix, les principaux d'entre vous se sont partagé les différentes écoles de la ville pour y prononcer des discours. Ces discours, je les ai suivis de loin, avec la sollicitude d'un père inquiet de savoir ce que l'on pourra dire à ces enfants. C'est le cœur navré de tristesse que j'ai lu ces harangues, où l'absence d'idées n'avait d'égale que la sécheresse de la forme. Pas un mot de Dieu, ni de la religion, ni de l'âme immortelle, ni de la sainteté du devoir; rien de ce qui fait vibrer l'âme d'un enfant, la touche, l'élève, la soutient. Non, une paraséologie froide comme la mort et vide comme le néant; maniez adroitement l'aiguille, tournez bien le fuseau donnez-vous les ineffables jouissance de la lecture et de l'écriture: faites votre chemin dans le monde, et vive la République! Voilà tout ce qu'à su vous inspirer votre cœur d'époux et de pères. Et c'est de cette main-là, de cette main lourde et glaciale, que vous voulez toucher à l'âme de l'enfant! Et vous prétendez régler à Angers l'éducation de la jeunesse!

Vous ne voulez que les écoles laïques. Serait ce donc que l'infériorité de l'enseignement congréganiste vous fût démontrée? Que ceux d'entre vous auxquels leurs professions, fort respectables d'ailleurs, interdisent de suivre le mouvement scolaire, puissent ramasser de ces contes-là dans quelque méchante feuille de village, je le conçois à la rigueur; mais il en est parmi vous auxquels des connaissances moins superficielles ne permettent pas d'ignorer ce qui se passe. La vérité est que, sur aucun point du pays, les résultats obtenus par les écoles des Frères ne le cèdent en rien à ceux de l'enseignement laïque. "Tout l'avantage, écrivait en 1864 l'inspecteur de l'Académie de la Seine chargé du service de l'enseignement primaire, tout l'avantage, sous le rapport des moyens d'enseignement, est du côté des écoles congréganistes. "Aussi, jusqu'à ce jour, celles-ci "l'ont-elles emporté sur les autres, dans une proportion remarquable, dans "les examens et concours annuels." (Seulement à la statistique de 1863, tome III, p. 226.) Et par le fait, dans les 24 dernières années sur 875 bourses données au concours, les élèves des écoles congréganistes de Paris en ont obtenu 702, et ceux des écoles laïques 173 seulement. En serait-il autrement à Angers qu'à Paris, à Marseille, à Lille et en

cent autres endroits ? Qu'on en juge par notre dernier concours. Sur six médailles de première classe décernées aux instituteurs de la ville, les Frères en ont obtenu 5 et les maîtres laïques une, et cela dans la partie de l'enseignement la plus utile, peut-être, aux classes ouvrières et industrielles, le dessin linéaire et le lavis. Hier encore s'ouvrait dans notre ville l'examen de l'enseignement secondaire spécial pour la délivrance du diplôme de fin d'études : un seul candidat se présentait, subissait les épreuves avec distinction ; et d'où venait-il ? de l'école des Frères de St. Julien. Il est vrai que le lendemain vous retiriez à cette école sa modique subvention de 200 francs, apparemment pour encourager les fortes études. Et vous voulez que de pareils procédés inspirent autre chose que l'indignation et le dégoût ?

Il n'y a donc pas l'ombre de prétexte plausible dans cette guerre que vous déclarez aux écoles congrégationnistes. Et dès lors ne suis-je pas en droit de penser qu'un seul mobile vous pousse à tant d'injustice et d'intolérance, la haine de la religion ? Vous voulez bannir l'enseignement religieux des écoles, pour le reléguer dans les églises, jusqu'au jour où d'autres, moins timides mais plus logiques, viendront lui disputer ce dernier asile. Voilà le mot d'ordre de la secte. M. Gambetta, son chef de file, vient de le dire tout haut à St. Quentin ; et je l'avoue, il ne me serait jamais venu à l'idée que l'infirmité humaine pût aller aussi loin. Voyons, mesieurs, réfléchissez un peu et soyez de bon compte. Est-il possible à un instituteur quelconque de rayer Dieu de son enseignement ? Le voudrait-il, quel moyen pour lui d'écarter un nom que l'enfant a sur les lèvres et dans le cœur, qu'il a appris à répéter sur les genoux de sa mère, qu'il mêle à tout instinctivement, qu'il retrouve partout, et qui se présente à lui à chaque page de ses livres de lecture ! Ces livres où l'enfant apprend à lire et qui lui parlent de Dieu, du Christ, de l'Évangile les bannirez-vous de toutes les écoles de France ? Et par quoi les remplacerez-vous ! Par des livres où ne figurera aucun de ces noms, les plus augustes que l'on puisse prononcer sur la terre ! Encore une fois est-ce possible ! Comprenez-vous un livre d'histoire naturelle dans lequel ne se trouvent pas les mots nature, providence, création, ou d'autre semblables, ou d'autres enfin qui expriment des idées contraires ! Comprenez-vous une histoire de France où l'on se taise sur l'Église catholique qui en remplit toutes les pages ? Sera-t-il interdit à l'enfant de demander à l'instituteur ce qui signifient toutes les choses ! Sera-t-il défendu à l'instituteur de donner des explications, sous peine d'entrer dans le dogme et de sortir de la neutralité ! Devra-t-il répondre : Ceci ne me regarde pas : c'est l'affaire de M. le curé ! Voilà le rôle mesquin, infime, machinal et mécanique auquel vous rabaissez l'instituteur, sous prétexte de l'élever ? Ne voyez-vous pas que vous faites à cet homme la plus sanglante des injures, et que d'un pareil enseignement sans lumière et sans vie, d'un enseignement où il ne

serait plus question ni de Dieu, ni du Christ, ni de la Bible, ni de l'Evangile, ni de tout ce qui fait l'honneur et la force du genre humain, il ne sortirait pas des hommes, mais passez-moi le mot, des générations de créésins ?

Permettez-moi d'insister sur ce point, le seul qui puisse faire illusion à quelques esprits peu familiers avec la tenue et la marche d'une école. On se figure que le silence de l'instituteur sur la religion serait de sa part un acte de neutralité. Mais c'est là une pure chimère. Ne pas parler de Dieu à l'enfant pendant trois ou quatre ans, c'est lui faire accroire positivement que Dieu n'existe pas et qu'on n'a nul besoin de s'occuper de lui. Avec la finesse d'observation naturelle à son âge, l'élève dira que son maître ne croit pas en Dieu, et il fera de même ou il doutera.

Sur ce point capital, il n'y a pas d'indifférence ni d'abstention possible. Suivant que Dieu existe ou qu'il n'existe pas, la pensée et la vie humaines suivent un tout autre cours. En pareil cas, le silence équivaut à une négation. Taire systématiquement et de parti pris (car c'est l'hypothèse) le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, sa vie et ses œuvres, dans une école d'enfants chrétiens, qui l'invoquent matin et soir, qui se préparent à la première communion ou qui l'ont faite, ce n'est pas se renfermer dans un rôle passif, c'est agir directement sur l'esprit des enfants, c'est leur persuader que Jésus-Christ n'est pas Dieu, puisque le maître ne daigne pas même parler de lui.

On ne cantonne pas la religion dans un petit coin de l'âme ; elle n'est rien ou elle est le tout de l'homme. On ne puise pas la croyance à l'Eglise pour la laisser à la porte de l'école ; elle suit l'enfant partout, s'identifie avec lui, et demande à être éclairée et soutenue à l'école comme dans la famille et à l'Eglise. Que suis-je ? Qui a créé le monde ? Pourquoi suis-je sur la terre ? Et qu'y aura-t-il après cette vie ? Ces questions-là, ces questions dogmatiques au premier chef, se posent à l'enfant sous une forme ou sous une autre comme elles préoccupent l'homme mûr. Si vous refusez d'y répondre, sous prétexte de ne pas toucher au for intérieur, vous faites descendre l'enseignement scolaire à un degré de vulgarité et d'insignifiance qu'il n'aura jamais connu dans aucun temps ni dans aucun pays. Et si vous y répondez, vous sortez, bon gré, malgré, de votre prétendue neutralité.

« La morale sera enseignée laïquement. » Qu'est-ce que signifie ce fatras. Une morale enseignée laïquement ? Par là on veut entendre sans doute une morale qui n'aurait pas en Dieu son fondement ni sa sanction. Peut-il y avoir une morale sans Dieu. Y a-t-il quelque part une loi sans législateur ou un tribunal sans juge ? Si Dieu n'existe pas, il n'y a ni morale ni devoir : il ne reste que des instincts et des passions. Triple insensé serait celui qui se refuserait une jouissance quelconque, ou s'imposerait quelque sacrifice que ce soit, avec la persuasion que tout sera dit sur

son avenir, du moment qu'on aura jeté quelques pelletées de terre sur un peu de matière décomposée. Les incendiaires et les assassins le savent bien. Est-ce là qu'on voudra nous conduire "laïquement", et l'on ose dire, en France, que la morale chrétienne ne produit "qu'une espèce humaine amollie et débilitée!" Était-ce une espèce humaine amollie et débilitée que ces Zouaves Pontificaux qui au milieu de tant de défaillances, ont soutenu l'honneur du drapeau français, ces héroïques jeunes gens que la noblesse catholique envoyait naguère sur tous les champs de bataille? Est-ce une espèce humaine amollie et débilitée que ce clergé catholique de l'Alsace et de la Lorraine, seul effroi de l'envahisseur et en qui semble s'être réfugiées l'âme et la vie de la patrie absente? En vérité, c'est pas trop d'effronterie et d'ingratitude.

Mais revenons à vous messieurs. Avant d'émettre votre vote, pourquoi n'avoir pas jeté un coup d'œil sur cette Allemagne d'où nous arrivent de si grands et de si terribles enseignements? Là, en place de cette séparation que vous poursuivez avec tant d'ardeur, il existe une alliance intime entre l'Eglise et l'école; il y a une influence directe, active et permanente, de l'une sur l'autre. A l'exception des révolutionnaires qui sont toujours partout les ennemis de leur pays catholique et protestant, tous reconnaissent et sentent que là est l'avenir de la patrie, la garantie de sa grandeur et de sa prospérité. Et c'est à l'union étroite de ces deux forces sociales, c'est à l'harmonie de l'enseignement primaire avec l'enseignement religieux qu'est dû cet esprit d'ordre, ce sentiment de la discipline, ce respect de l'autorité qui ont fait notre deuil et qui devraient être une leçon.

Mais que vous importe à vous, pourvu qu'on arrive à jeter bas la seule force restée debout dans notre pays meurtri et désorganisé, la force chrétienne et catholique! Guerre à Dieu et à l'Eglise, voilà le cri de ralliement de la secte! Et ne vous récriez pas: car non contents de faire la chasse aux religieux, vous dépouillez les prêtres de la modique subvention qui leur était faite sur le budget municipal. Je ne discuterai pas avec vous cette violation manifeste de la légalité: les protestations des neuf fabriques de cette ville devront vous avertir que vous êtes allés vous heurter étourdiment à une question de droit où le dernier mot ne vous appartient pas; et je dois laisser au chef de l'administration civile le soin d'examiner ce que la loi prescrit en pareil cas.

Mais ce que je retiens par devers moi, ce qui m'appartient en ma qualité de chef du diocèse, c'est l'appréciation de votre acte au point de vue moral et social. Que vous le vouliez ou non, la religion est un grand intérêt public, auquel une administration municipale ne doit ni ne peut rester indifférente. Si, pour votre malheur et pour celui de vos familles, vous ne paraissez pas dans nos églises, d'autres s'y portent en foule; et ce sont vos compatriotes. Vos enfants viennent y prier pour vous; vos femmes et vos sœurs y cherchent la force et la consolation. Il y a là plus

de cinquante mille âmes qui ont le droit de vous demander sur les deniers publics dont vous avez la question, le moyen d'assurer ce qu'elles regardent comme le plus grand intérêt de leur vie ; c'est une obligation qui vous incombe, à tout le moins, au même titre que le pavage et l'éclairage des rues. Refuser le nécessaire à quelques pauvres prêtres dans une ville qui trouve des millions pour construire un théâtre, ce serait un scandale. Et n'allez pas nous répéter ces vieilleries qui traînent dans les bas fonds de l'école révolutionnaire ; « Qui veut de la religion, qu'il la paie : nous n'en usons pas. »

Faites-vous ce raisonnement quand vous nous forcez de contribuer pour notre part à élever des théâtres où nous ne mettrons jamais les pieds ? Admettez-vous ces arguties lorsque vous obligez les pères de famille à participer de leurs deniers à l'érection d'écoles auxquelles il n'enverront pas leurs enfants ? Les dispensez-vous de leur part contributive à la reconstruction du Lycée, quand il vous est prouvé que leurs fils sont élevés au petit séminaire ? Laissez donc là des déclamations qui n'ont aucune valeur aux yeux des gens sensés. Lorsqu'on vit en société, on est bien obligé de prendre sa part dans les charges publiques et dans la dépense collective. Il y a là un échange de sacrifices qui se balancent et s'équilibrent, une réciprocité toute naturelle d'intérêts et de besoins, à laquelle nul ne peut se soustraire sans vouloir rompre le lien de la communauté et substituer aux bienfaits de l'association l'isolement égoïste de l'état sauvage.

L'école révolutionnaire ne comprend pas ces choses, mais le bon sens des peuples les saisit parfaitement. Et maintenant, Messieurs, ai-je besoin d'ajouter qu'en déclarant la guerre à vos compatriotes catholiques, vous avez commis un acte d'insigne maladresse ? L'émotion produite par votre vote vous le dit assez. Trompés par des phrases de circonstance, beaucoup d'électeurs ont pu s'imaginer qu'à défaut d'expérience, une certaine modération présiderait à vos actes. Aujourd'hui vous jetez le masque, et vous vous montrez tels que vous êtes en réalité. Le peuple, n'en parlez plus, car c'est aux plus pauvres de ses enfants que vous fermez la porte de l'école. La liberté, vous l'étouffez, car en mettant sur le pavé les Religieuses et les Frères, vous voulez contraindre les pères de familles à subir un mode d'éducation qui ne leur convient pas. L'égalité, vous la soulevez aux pieds, car vous partagez la ville en deux moitiés, l'une qui est exclue du budget municipal, l'autre qui en profite seule. La fraternité, vous l'outragez, car en blessant au vif tous les hommes religieux, et en les provoquant sans motif, vous semez la haine et la discorde dans la population. Eh bien, Messieurs, lorsqu'on abuse ainsi de son mandat, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de le résigner. Vous n'êtes pas assez maîtres de vous-mêmes, de vos rancunes et de vos passions, pour administrer plus longtemps cette noble cité, à l'âme généreuse et fière. Soyez vos propres juges ; disparaîssiez pour faire place à des citoyens plus justes, plus libéraux, plus soucieux de maintenir l'union au-dedans et notre réputation au dehors. C'est en émettant ce vœu dans vos intérêts et dans le nôtre, que je vous prie d'agréer les sentiments de votre dévoué serviteur.

† CHARLES-ÉMILE, évêque d'Angers.

Annales de Notre-Dame de Lourdes,

UNE GUÉRISON DÉCLARÉE SURNATURELLE PAR LA MÉDECINE.

Nous recommandons particulièrement la guérison suivante à l'attention de nos lecteurs, les priant de la communiquer aux médecins et aux incrédules.

Lavaur, le 30 septembre 1871.

Mon Révérend Père (1),

Le surmaturel déborie de tous côtés dans notre siècle aveugle ; le voici constaté par la science médicale.

« François Macary, menuisier de Lavaur, est âgé de soixante ans. Depuis la moitié de sa vie, trente ans environ, il était affecté aux jambes d'énormes et cruelles varices. Le mal se compliquait fréquemment de larges et profonds ulcères. Les jambes pressées par de nombreuses bandelettes, étaient enfermées dans des guêtres de peau de chiens. François, obligé souvent à un repos absolu, a reçu, nous dit-il lui-même, à raison de ses fréquents et longs chômages, plus de mille francs de la société de Saint-Louis, dont il est membre.

Il a consulté tous les médecins de Lavaur, quelques-uns de Toulouse ; tous lui ont répondu : « *Votre mal est incurable.* »

Son âme n'était pas moins malade. Macary avait abandonné toute pratique religieuse ; il n'assistait à d'autres messes que celles prescrites par la société de secours mutuels ; et durant les longues nuits d'insomnie causées par d'atroces douleurs, tandis que sa pieuse femme pleurait et priait, Macary furieux blasphémait.

En juillet dernier, cloué sur son fauteuil, il s'ennuyait à mourir. Il avait ouï parler de Notre-Dame de Lourdes, et du livre de M. Henri Lasserre. La pensée lui vient de lire ce livre pour se distraire.

Il le lut en deux jours, ému souvent jusqu'aux larmes.

Sa pieuse femme eut d'heureux pressentiments ; lui-même sentit son cœur ulcéré s'ouvrir à l'espérance.

Le soir du 16 juillet, une inquiétude extraordinaire le saisit ; il ne peut plus rester sur son fauteuil : « Femme, il nous faut sortir. — Mais c'est imprudent. — N'importe, sortons, je ne puis plus y tenir. »

Il sort appuyé sur le bras de sa femme, sans savoir où il va. Au lieu d'aller vers les promenades, à quelques pas de sa demeure, il se traîne en ville et entre dans la maison d'une de ses sœurs, près de l'église de Saint-Alain.

(1) Cette lettre est adressée au R. P. Supérieur des Missionnaires de Lourdes.

Vicaire de cette paroisse, j'entre moi-même dans la même maison.
 “ Demain, dis-je aux personnes qui se trouvaient là, je vais à Notre-Dame
 “ de Lourdes, et je me chargerai avec plaisir de vos commissions.”

—“ Vous allez à Lourdes, s'écria Macary ; eh ! bien, je vous en supplie,
 “ dites à la Vierge de là-bas qu'il y a à Lavour un pauvre diable d'ouvrier
 “ qui a ses jambes malades, *pourris* ; que je ne puis résister à la souffrance.
 “ Qu'elle me guérisse ou me tue.”

“ —Avez que vous me donnez là une commission singulière ; demander
 “ à la Vierge de vous tuer ! Elle n'aurait garde de m'écouter.”

Alors Macary, d'un ton sérieux, me demanda de vouloir prier pour lui,
 et de lui porter un peu d'eau de la Grotte.

Je le lui promis ; et trois jours après, le 19 juillet, je lui faisais remettre
 un petit flacon d'eau de la fontaine miraculeuse.”

Écoutez maintenant François Macary.

“ Quand j'eus entre les mains cette eau bénie, je me hâtai de me traîner
 “ à ma chambre. Là je me mets à genoux et je fais à la Vierge une prière
 “ courte, mais fervente. J'ôte mes guêtres, mes bandages ; versant l'eau
 “ dans le creux de la main, j'en lave mes deux jambes, je bois l'eau qui
 “ reste dans le flacon, je me mets au lit, et je m'endors.

“ Vers minuit je me réveille ; je ne sens plus aux jambes aucune dou-
 “ leur ; je les touche de mes deux mains ; les varices avaient disparu.

“ Ma femme était dans une pièce voisine communiquant par une porte.
 “ —Femme, lui criai-je, je suis guéri.—Tu deviens fou ; allons, dors. .

“ Un sommeil, comme je n'en avais pas goûté depuis longtemps, s'em-
 “ para de moi.

“ Le lendemain, à mon réveil, je m'empresse de regarder mes jambes ;
 “ varices, ulcères, tout avait disparu ; la peau était plus lisse que celle
 “ de mes deux mains, comme vous les voyez tout-à-l'heure.”

Deux jours après, Macary me disait : “ Maintenant, je vous appartiens ;
 “ la Vierge a guéri mes jambes ; à vous de guérir mon âme.”

Le 18 septembre, jour de la procession de Castres, vous avez vu Macary
 à la Grotte, portant en *ex voto* ses guêtres, maintenant suspendues à la
 Grotte, vous montrant ses jambes parfaitement saines ; vous l'avez vu pleu-
 rer à la Grotte et à la Sainte Table, où il venait s'asseoir pour la quatrième
 fois depuis sa guérison.

La paroisse l'a vu accompagnant le Saint-Sacrement, heureux et fier de
 porter le dais.

Voici maintenant trois médecins honorables qui vont rendre témoignage
 au miracle. Vous remarquerez surtout l'irrésistible démonstration du
 savant docteur Berret. Pour nous, avec le pieux François Macary, avec
 toute la population de Lavour et des environs, nous rendrons grâces à
 l'Immaculée Conception de la Grotte, qui a daigné donner au monde cette

nouvelle preuve de sa puissance et de sa bonté. Puisse-t-elle ouvrir les yeux aux aveugles et toucher les cœurs endurcis !

J. COUX, prêtre,
Vicaire de Saint-Alain, à Lavour (Tarn).

“ Je soussigné, déclare que depuis environ trente ans, le sieur Macary (François), menuisier, était affecté de varices aux jambes. Ces varices, qui étaient de la grosseur du doigt et entremêlées de cordons noueux et fluxueux très développés, ont nécessité jusqu'à ce jour une compression méthodique, exercée, soit à l'aide d'un bandage roulé, soit à l'aide d'une guêtre en peau de chien. Malgré ces précautions, des ulcérations se déclaraient fréquemment aux deux jambes et nécessitaient chaque fois un repos absolu et un traitement assez long. Je l'ai visité aujourd'hui et quoique ses membres inférieurs fussent libres de tout appareil, je n'ai pu apercevoir que quelques traces de ses énormes varices.

“ Ce cas de guérison spontanée me paraît d'autant plus surprenant que les annales de la science ne mentionnent aucun fait de cette nature.

“ Lavour, le 16 août 1871.

“ SEGUR, docteur-médecin,

“ de la Société de secours mutuels de Saint-Louis.

“ Vu pour la légalisation de la signature de M. le docteur Ségur.

“ Lavour, le 3 septembre 1871.

“ Le maire, ET. DE VOISIN.

“ Vu pour la légalisation de la signature de M. Etienne De Voisin-Lavernière, maire de Lavour, apposée d'autre part.

“ A Lavour, 3 septembre 1871.

“ Le sous-préfet, CELLIÈRES.”

“ Je soussigné, certifie que depuis trente ans environ, le sieur Macary, menuisier de Lavour, étant atteint de varices aux jambes avec nodosités énormes, se compliquant fréquemment de larges ulcères, malgré la compression constante exercée par des guêtres ou bandages appropriés ; que ces accidents ont disparu tout-à-coup et qu'aujourd'hui il ne reste plus qu'une nodosité sensiblement diminuée à la partie interne et supérieure de la jambe droite,

“ Lavour, le 25 août 1871.

“ ROSSIGNOL, doct.-méd. P.

“ Vu pour la légalisation de la signature ci-dessus.

“ Lavour, le 3 septembre 1871,

Le maire, ET. DE VOISIN.

“ Vu pour la légalisation de la signature de M. Etienne De Voisin-Lavernière, maire de Lavour, apposée d'autre part.

“ Lavour, le 3 septembre 1871.

“ Le sous-préfet, CELLIÈRES.”

“ Macary (François), âgé de 60 ans, menuisier à Lavaur, membre de la Société de Saint-Louis, nous consulta il y a environ vingt ans, pour des varices qui occupaient le creux poplité et la partie interne du genou et de la jambe gauche.—On observait alors vers le tiers inférieur de ce membre un ulcère variqueux à bords callusés, avec engorgement considérable et douloureux des tissus.—Il existait en outre, en dehors et en dedans de la partie supérieure du mollet, deux larges et anciennes cicatrices qui n'avaient rien de commun avec l'affection qui nous occupe, et qui étaient le résultat d'un coup de feu reçu par le malade, vingt ans auparavant. Les veines dilatées l'étaient en si grand nombre et à un si haut degré, que, pour nous, les moyens chirurgicaux, que l'on oppose à cette maladie étaient formellement contre-indiqués.

“ Macary nous parut donc voué à une infirmité perpétuelle ; et nous ne conseillâmes que les moyens palliatifs, que, du reste, avaient déjà conseillés plusieurs de nos confrères.

“ Dix huit ans plus tard, il y a deux ans, Macary se représenta à notre consultation.—Le mauvais état de sa jambe avait beaucoup empiré.—Nous lui confirmâmes notre premier pronostic, et nous lui déclarâmes qu'il était urgent, pour amener l'ulcère à cicatrisation, de se soumettre, comme unique moyen, au repos absolu et prolongé au lit, et à l'application de pansements méthodiques.

“ Aujourd'hui 15 août 1871, Macary se présenta pour la troisième fois.—L'ulcère est parfaitement cicatrisé.—Aucun appareil ne comprime la jambe, et pourtant il n'existe pas l'ombre d'un engorgement.—Ce qui nous frappe surtout, c'est que les paquets variqueux ont entièrement disparu ; qu'à leur place, la palpation fait percevoir des cordons petits, durs, vides de sang et roulant sous les doigts. La veine saphène interne a sa direction et son volume normal.—L'examen le plus attentif ne fait découvrir aucune trace d'opération chirurgicale.

“ D'après le récit de Macary, cette cure radicale se serait produite dans l'espace d'une nuit, et sous la seule influence de l'application des compresses imbibées d'eau puisée à la source de la Grotte de Lourdes.

“ Nous concluons donc qu'abstraction faite du récit de Macary, la science est impuissante à expliquer ce fait ; car les auteurs ne citent aucune observation semblable ou analogue.—Ils sont tous d'accord sur ces points que les varices abandonnées à elles-mêmes sont incurables ; qu'elles ne guérissent pas par les moyens palliatifs, et encore moins spontanément ; qu'elles vont sans cesse en s'aggravant ; et qu'enfin on ne peut plus espérer la cure radicale, en faisant courir de graves dangers au malade, que par l'application des procédés chirurgicaux.—Ainsi, le fait affirmé par Macary ne serait pas prouvé par des témoignages authentiques pris en dehors de lui, qu'il n'en resterait pas moins pour nous un fait des plus extraordinaires, et, tranchons le mot, un fait surnaturel.

“ En foi de quoi nous signons le contenu du présent rapport.”

A Lavour, ce 15 août 1871.

D. BERNET, doct.-méd. de la Faculté de Paris.

Vu pour la légalisation de la signature ci-dessus.

Le maire, ET. DE VOISIN.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Etienne De Voisin-Laverrière, maire de Lavour, apposée ci-contre.

A Lavour, le 4 septembre 1871.

Le sous-préfet, CELLIÈRES.

— Nous lisons dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes* :

“ Le 18 septembre, Castres a parcouru, en une nuit, 71 lieues avec ses 500 pèlerins, qui communient à peu près tous, trente prêtres. et deux chœurs de chantenses, de Castres et de Lavour, qui alternent leurs beaux chants. M. l'Archiprêtre de Castres dit les grandeurs de Notre-Dame de Lourdes et provoque bien des larmes, en interpellant dans l'auditoire le brave et pieux menuisier du Lavour, François Macary, si miraculeusement guéri et converti par la Vierge Immaculée de la Grotte.

“ Le diocèse d'Auch est représenté par le pèlerinage de MIRANDE. Il amène à Marie Immaculée 500 pèlerins choisis, tous pieux, un chœur ravissant de chantenses, et une réunion magnifique de prêtres. On avait espéré entendre le grand missionnaire Combalot; on est dédommagé par un excellent discours d'un pieux missionnaire, le R. P. Dore, prêtre du Sacré-Cœur, de Toulouse.

“ Voici 600 Béarnais. De ST-FAUST, à Pan, station la plus proche, ils ont fait, à pied, de nuit, à jeun, 5½ lieues; ils chantent de toute voix et de tout cœur, comme ils aiment.”

DEFFI ET GAGEURE

SUR LA VÉRITÉ DES PRODIGES ARRIVÉS A LOURDES ET RACONTÉS

PAR M. H. LASSERRE.

M. Artus, propriétaire à Paris, rue Ferme-des-Mathurins, 21, propose à MM. les Libres-penseurs une gageure fort piquante; voici en quels termes :

“ Dans un volume publié par M. Palmé, M. Henri Lasserre raconte que la sainte Vierge est apparue en 1853, à Lourdes, à Bernadette Soubirous; qu'une source a jailli d'un rocher devant des milliers de personnes, au moment où cette jeune fille l'a touché du doigt; que beaucoup de maladies reconnues incurables ont été instantanément guéries par l'usage de l'eau de cette source.

“ J'offre donc de parier une somme minimum de dix mille francs (j'accepterai tout autre chiffre plus considérable), que tous les prodiges racontés par

M. H. Lasserre sont absolument vrais. Et comme, en vue du but que je viens d'indiquer, il importe que l'enquête ne dure pas des mois entiers, je propose de choisir *DEUX* faits entre tous.

1o. Mme veuve Rizan, de la ville de Nay, paralysée depuis 1834, était, le 16 octobre 1858, arrivée au dire de M. Subervielle, son médecin, au terme de ses souffrances ; son corps n'était qu'une plaie, elle devait mourir dans la nuit. Au point du jour, on fait usage de l'eau de Lourdes ; la guérison, j'allais écrire la résurrection, fut instantanée et radicale. Mme Rizan ne ressentit plus aucune douleur pendant les longues années qui suivirent sa guérison ; elle vivait encore il y a fort peu de temps.

“ 2o. Mlle Moreau de Suzenay, de la ville de Tartas, avait un œil complètement perdu, l'autre fort malade ; les oculistes avouaient leur impuissance, et ils désespéraient. Cette jeune fille imbibait d'eau de la source miraculeuse un linge de toile qu'elle plaça sur ses yeux, elle s'endormit et se réveilla complètement guérie : elle n'a pas eu depuis, le plus léger mal d'yeux. Mlle de Suzenay est aujourd'hui Mme d'Azarn de Villefort.

“ On pourra choisir *DEUX* autres miracles, si ceux-là ne satisfont pas ; je n'ai pas de préférence. Quant à moi, je les affirme, et à côté de mon affirmation, je n'hésite pas à engager mon argent. Nous verrons ce que les libres-penseurs mettront à côté de leurs négations.

“ S'il faut tout dire, je crois que nos fiers libres-penseurs feront la sourde oreille et que, continuant à m'accuser de folie ou d'absurdité, ils se garderont de mettre en gage leurs billets de banque. C'est d'ailleurs le seul parti qui les serve, car, à côté de la question d'argent, il y a la question d'influence ; or, ils savent qu'une enquête les perdrait, que la vérité du miracle serait établie, et, par suite, qu'ils seraient convaincus d'ignorance et de mauvaise foi.

“ S'ils sont ignorants, cette lettre est un motif pour eux de chercher la vérité ; s'ils sont de mauvaise foi, il faut qu'on le sache.

“ Si le miracle est impossible, comme le dit la philosophie incroyante, ajoute M. Artus, il est évident que tous les miracles relatés par l'auteur de *Notre-Dame de Lourdes* sont faux, et qu'il n'en est aucun qui puisse soutenir la discussion.

“ Si, au contraire, un seul des miracles racontés par M. Lasserre est démontré vrai, alors même que l'historien se serait trompé sur les autres, la thèse de la libre-pensée est renversée radicalement.

“ Pour montrer, dès à présent, mon vif désir de voir procéder à une enquête dans ces conditions de lumière et de probité, je viens de déposer chez M. Turquet, notaire, rue de Hautôvre, 6, à Paris : 1o. *Dix mille francs* comme enjeu du pari ; 2o. *cinq mille francs* comme garantie des frais de l'enquête (ces frais seront à la charge du perdant), en tout *quinze mille francs*.

“ Cette somme restera entre les mains du notaire pendant deux mois.

“ Toute personne qui voudra tenir l'enjeu n'aura qu'à signifier qu'elle accepte les conditions de loyal pari indiquées dans ma lettre, et à déposer pareille somme.

“ Si les miracles racontés par M. H. Lasserre sont faux, dans toutes les villes et bourgades où l'auteur prétend qu'ils se sont accomplis, il se présentera dix parieurs pour un, dix parieurs empressés de gagner à coup sûr. Il se présentera aussi, sans nul doute, des philosophes et des libres-penseurs assez confiants en leur thèse, assez certains de l'impossibilité du Miracle pour être sûrs à l'avance qu'aucun fait ne peut démentir leurs doctrines; et qui, sans hésiter, joueront leur argent comme je jouerais le mien, comme tout le monde le jouerait, contre quelqu'un qui viendrait affirmer l'absurde, par exemple, le mouvement perpétuel ou la quadrature du cercle.

“ Si, par hasard, cependant, parmi tant de témoins qui ont vu les faits sous les yeux, parmi tant de philosophes qui affectent de hausser si violemment les épaules, quand on leur parle de ces interventions divines; si parmi tant d'adversaires il ne se rencontre personne, absolument personne pour relever le gant; si la libre-pensée, en masse, fait la sourde oreille et refuse de mettre sa bourse sur le tapis de l'enquête, il sera démontré, je pense aux yeux de tout homme de bonne foi que les événements surnaturels arrivés en notre siècle et racontés par M. Henri Lasserre sont hors de toute contestation :—que vraiment la très-sainte Vierge est apparue à Lourdes ;— qu'à sa parole et son geste divin, une source a percé la terre sous les doigts de Bernadette ;—et que, depuis ce moment, des guérisons miraculeuses, entièrement certaines, même aux yeux des adversaires qui se refusent à les attaquer, continuent d'attester, à quiconque veut voir, la surhumaine réalité du christianisme et l'éternelle toute-puissance de Dieu fait homme, adoré sur nos autels. . . Et il sera démontré, du même coup et par surcroît, que Messieurs les libres-penseurs, quand ils sont, en leurs livres, en leurs journaux, en leurs paroles, si affirmatifs contre le Miracle, contre le Catholicisme, contre Jésus-Christ, affectent une assurance qu'ils n'ont pas, une assurance qu'ils n'ont ni dans leur âme, ni dans leur esprit, ni dans leur conscience, ni dans leur cœur. Il sera démontré que, sur ces mêmes questions religieuses où ils engagent si hardiment leur parole et leur honneur de publicistes et d'écrivains, où ils ne balancent pas à jouer avec tant d'aisance l'âme des peuples et le fondement des sociétés, ils n'osent cependant, malgré leurs prétendues certitudes et quoique pourchassés par un défi public, hasarder un pari ni risquer un écu. Ce seul fait les jugera et donnera la mesure de leur bonne foi et de leur valeur.”

ARTUUS, rue Ferme-des-Mathurins, 21 à Paris.

Un Médecin a un autre Médecin.

A PROPOS D'UN MIRACLE.

Vous dites, cher collègue, qu'en médecine on ne peut constater un *miracle*. Vous voulez dire sans doute qu'en médecine on ne peut presque jamais faire la part d'un médicament et s'attribuer la guérison d'un malade. Mais affirmer qu'un médecin ne peut constater un miracle, c'est nous mettre au-dessous du vulgaire. Le peuple croit au miracle, et il a

raison. Il croit que Celui qui a fait l'homme le connaît mieux que vous et moi, cher collègue, malgré toutes nos études anatomiques, physiologiques et pathologiques. Par conséquent, refuser à Dieu la science et le pouvoir de guérir, ce serait une absurdité.

Mais vous dites : quand nous traitons un malade, nous ne savons si la guérison est le résultat du traitement ou de l'intervention divine. Ici deux cas se présentent :

Voilà un malade qui est affecté d'une tumeur blanche au genou. Depuis plusieurs années il est étendu dans son lit, et dans l'impossibilité de faire le moindre mouvement. Si vous essayez vous-même d'imprimer un mouvement à l'articulation malade, vous déterminez les douleurs les plus vives. Vous savez quels dégâts sont produits dans les parties molles, les cartilages synoviaux et les os même. La plupart du temps, l'ankylose du membre est le résultat le plus favorable que nous puissions espérer après beaucoup de traitements variés et douloureux, qui souvent n'aboutissent qu'à mettre le malade et le médecin au désespoir.

Avez-vous osé quelquefois promettre une guérison radicale à un malade ainsi affecté ? Eh bien ! je vous accorde que par hasard vous arriviez à une guérison complète. Mais dans combien de temps ? Pourriez-vous répondre qu'avant six mois ou même un an le malade aura recouvré ses mouvements et ses forces ? Dans ce cas même, mon cher collègue, vous n'auriez pas fait un miracle.

Mais voilà une jeune fille de 21 ans avec une tumeur blanche au genou, des tubercules dans le poulmon et dans l'abdomen. Il y a trois ans qu'elle est au lit. Malgré les soins d'habiles médecins de la capitale, le mal a fait de grands progrès. Bien plus, une nouvelle maladie encore plus grave que la première, une péritonite, rend tout espoir de guérison impossible.

Les médecins abandonnent la malade qui est à l'extrémité. On lui a déjà administré les derniers sacrements. Tout le monde avait perdu l'espérance, excepté la malade qui priait avec foi.—Ici les esprits forts se moquent.—Elle s'était recommandée à un mort, au P. Olivaint, de la Compagnie de Jésus, que d'autres esprits forts avaient fusillé, pour mieux se moquer de Dieu et de la religion. On transportait un matin, sans bruit (car les hommes de la Commune n'étaient pas tous en prison), le corps du martyr dans la chapelle des jésuites, rue de Sèvres. Notre malade avait demandé à toucher le cercueil. On avait fait des difficultés pour transporter une mourante dans un fiacre. Enfin, voyant son grand désir et sa foi, on avait cédé à sa dernière volonté. On l'apporte. Elle touche le cercueil et elle se jette à genoux. La voilà debout et marchant à la suite du cercueil qu'on portait à l'église, et quand tout est fini, elle retourne à pied chez elle, c'est-à-dire jusqu'à la rue N.-D.-des-Champs. Et chaque matin, pendant neuf jours, elle revient à pied au même lieu pour remercier son bienfaiteur.

Voilà, cher collègue, une méditation à laquelle vous n'aviez pas songé, et qui ne se trouve dans aucun ouvrage de pathologie.

Les matérialistes ne s'occupent ni de l'âme, ni de la prière, ni de Dieu, parce qu'ils ne les ont pas trouvés sous le scalpel ou le microscope. Néanmoins ils peuvent constater la guérison, puisqu'ils la voient de leurs yeux. Cette guérison n'a pas été produite par les médicaments, puisque la science la reconnaissait impossible ; elle *dérange donc aux lois ordinaires de la nature* ; et voilà pourquoi c'est un *miracle*.

Rome, Pie IX et la Société.

Nous ne pouvons distraire notre pensée de Rome, où les intérêts les plus graves de la civilisation et du monde sont en ce moment dans un péril extrême. Après les événements qui se sont succédés depuis un an, il semblerait que nous avons épuisé toutes les amertumes et connu toutes les angoisses. Hélas ! voici que nous en sommes réduits à trembler maintenant non plus seulement pour la liberté du grand et saint Pontife qui préside au gouvernement de l'Église, mais pour sa vie même. Il n'est que trop vrai que dans plusieurs manifestations populaires les cris de "mort au Pape !" ont été proférés ; et pour qui connaît l'organisation des sectes italiennes, ce mot qui ne paraît qu'une menace aujourd'hui, peut devenir demain un mot d'ordre et une épouvantable réalité.

On sait la haine profonde que les sectaires ont vouée à la Papauté et au catholicisme, parce qu'ils y voient les seuls obstacles insurmontables à l'accomplissement de leurs desseins de bouleversement social. Tout est là, et les prétendues aspirations nationales de l'Italie ne sont qu'un leurre. Les vrais meneurs de la Révolution cosmopolite, qui triomphent maintenant avec Victor Emmanuel, ne se soucient pas plus de l'Italie que leurs frères et amis de la Commune ne se soucient de la France. Il ne sert à rien de s'aveugler pour ne pas voir le danger. L'objectif que poursuit à Rome la Révolution est le même qu'à Paris ; celui qu'elle a visé de tout temps et pour lequel elle a fait appel à toutes les énergies, à tous les organes, à toutes les manifestations du mal, n'importe sous quel drapeau, dans quelle mesure et quel prétexte, c'est "l'abolition du surnaturel dans le monde, l'extinction de toute idée religieuse, la déchéance de Dieu, de ses commandements et de sa morale, et le règne de l'homme libre et affranchi," selon la monstrueuse formule de son programme. Voilà le but de tous les efforts de la Révolution ; et pour y parvenir, elle se sert de tous les moyens. Elle favorise aujourd'hui les convoitises séculaires du Piémont, et lui a donné Rome. Le souverain Pontife y demeure, il devient un obstacle ; les sectes n'en connaissent pas, et nous avons à redouter le plus effroyable attentat qui mettrait le comble aux crimes sataniques de la Révolution.

Voilà ce qui nous pénètre d'horreur. Une première fois déjà, en 1848 la vie de Pie IX a été en danger. Les correspondances que nous recevons de Rome nous disent qu'autour du Saint-Père on est dans les plus vives appréhensions, et qu'on n'ignore pas les projets monstrueux de la Révolution. Le Pape est calme, plein de sérénité et confiance en Dieu. Sa douce et majestueuse figure est le seul spectacle qui repose les yeux en

ce temps misérable. Pendant que les sicaires menacent le Vicaire de Jésus-Christ de leur poignard, que des bandes de forcenés crient : " Mort au Pape ! " que le gouvernement italien lance contre les ordres religieux de Rome les arrêts de proscription, et que l'*Internationale* attend son heure pour rentrer en scène, la presse sceptique ou impie a la mission d'applaudir partout à l'Italie, de l'encourager dans son œuvre, et de couvrir le Pape et sa cause d'impopularité.

Il y a un symptôme qui ne trompe pas. Quand on voit tous les organes de la Révolution, depuis les nuances les plus pâles jusqu'aux plus foncées, marcher d'accord sur une question et agir avec ensemble, c'est qu'il y a un mot d'ordre, et qu'un grand danger menace les intérêts catholiques.

Sans doute nos journaux libres penseurs ne prêchent pas l'assassinat du Pape. Tous reculeraient devant ce forfait. Ce n'est pas ce que la Révolution leur demande. Leur tâche à eux est et a été d'aider Victor-Emmanuel à s'asseoir à Rome, d'empêcher les protestations de la France d'aboutir et de rendre odieuse à la foule la cause de la Papauté. Aussi avec quelle unanimité et quel zèle ils s'en acquittent ! Prenez vingt journaux de Paris ou de la province connus pour leur indifférence envers la Religion et leurs sympathies pour la Révolution, vous y lirez presque les mêmes articles contre le pouvoir temporel, l'influence cléricale, le retour du passé, etc. On sait d'avance, au seul énoncé de l'article, les phrases qui vont suivre. Le style seul fait toute la différence.

Nombre de lecteurs, faciles à persuader, se laissent prendre à ces manœuvres, et c'est tout ce qu'on veut. Amis de leurs aises, ils voient avec peine les catholiques s'agiter à propos de la question romaine. Ils ne sentent pas que cette question comprend toutes les autres, et que le jour où le Pape ne pourra plus parler librement au monde et sauvegarder la vérité, le droit, la justice, la sainteté et la dignité des âmes, c'en sera fait de toute civilisation, de toute sécurité, de toute propriété. Encore une fois, le Pape, c'est le chef et la voix de l'Eglise. Le Pape captif, l'Eglise souffre ; ses chaînes pèsent sur tous ses enfants, et son silence est le plus grand deuil moral de l'humanité. Si cette situation se prolonge, rien ne s'opposera à ce que les rois et les empereurs se substituent, chacun dans leur pays, à la puissance religieuse et n'en usurpent les droits. Alors se réalisera cette monstrueuse tyrannie des corps et des âmes dont le paganisme nous a légué la tradition. Passe encore, diront peut-être quelques indifférents obstinés, les rois et les empereurs nous donneront au moins l'ordre ? Non. La Révolution culbutera ces rois quand ils auront achevé leur œuvre, et usant à son profit de la tyrannie qu'ils auront établie sur les consciences, elle réalisera ses rêves de domination universelle.

N'oublions jamais le dernier mot de la Révolution. Il a été prononcé au lendemain des effroyables crimes de la Commune, par les survivants de ce

régime, réunis le 16 juin à Paris même, dans une assemblée générale. Qu'ont-ils dit ?

“ L'indépendance de Paris, nous en acceptons la responsabilité.

“ LA VIEILLE SOCIÉTÉ DOIT PÉRIR, ELLE PÉRIRA.. Un effort gigantesque l'a déjà ébranlée, un dernier effort doit la jeter à bas.

“ Laissez la réaction chanter victoire, et agissez. Nous sommes le nombre et le droit (!) ; donc nous sommes la force.”

N'a-t-on pas lu cet avertissement émané du fondateur même du parti communiste de l'*Internationale*, qui, après avoir décrit la constitution en 1850 et les progrès de cette redoutable association, termine par ces mots :

“ Bien insensés seraient ceux qui dédaigneraient cette conjuration contre l'ordre social qui a grandi avec une telle vigueur.”

N'est-ce pas assez explicite ? Que faudrait-il pour jeter tout à fait à bas la vieille société ? Déraciner la foi religieuse, qui seule affermit encore les âmes, les raidit contre la terreur, les empêche de pactiser jamais avec l'iniquité, et au besoin fait les martyrs. Encore une fois voilà les deux seules forces en présence : l'Église et la Révolution. C'est l'une ou l'autre. Choisissez.

Voilà pourquoi, en touchant au Saint-Siège, vous ébranlez la seule pierre qui porte tout l'édifice ; pourquoi la question romaine est au fond la question même de la civilisation et de la société.

Il y a longtemps que ces avertissements ont été donnés au monde, et tous les organes religieux se font, en ce péril imminent, un devoir de les répéter. Les indifférents et les satisfaits trouvent peut-être leur langage importun : on n'aime pas à prévoir les malheurs et on trouve plus sage de s'endormir sur le cratère du volcan. Le ciel est si pur, la nuit si belle, le repos si doux !

En vain en 1859 les catholiques ont jeté le cri d'alarme ; on s'est ri de leurs terreurs. En vain en 1865 ont-ils clairement indiqué les désastres qui nous menaçaient ; on les a traités de Cassandres. En vain appellent-ils l'attention publique sur les œuvres sataniques de la Révolution ; on se bouche les oreilles, on ferme les yeux et on court à l'abîme. On abandonne Rome et le Pape ; Dieu se retire du monde, des ténèbres épaisses font partout la nuit, et la tempête sociale monte, monte toujours, jusqu'au moment où, déchainée, elle brisera notre société, comme l'ouragan l'arbre mort et ses racines.

Et après ?.. Oh ! après, vous chercherez en vain ce qui fut votre honneur, vos champs, votre opulence, votre prospérité.

Il n'y a qu'une pauvre petite nacelle qui n'aura pas fait naufrage ; la barque de Pierre, contre laquelle se briseront tous les flots, émergera des eaux, portant dans ses flancs l'avenir et la régénération du monde. Nous ne tremblons pas pour elle, mais pour vous. C'est pour vous que nous vous conjurons de ne pas mettre la société à cette épouvantable épreuve. C'est pour vous que nous vous supplions de vous rattacher à la seule ancre du salut qui nous reste, à la chaire de celui qui a reçu de Jésus-Christ, Sauveur du monde, les promesses de la vie.

Les prétendus amis du Peuple.

D'abord, il n'y en a peut-être pas un sur cinquante qui n'ait une vie privée parfaitement ignoble. Ceci est déjà bon à noter en passant. Puis, la plupart sont de malhonnêtes gens depuis longtemps brouillés à mort avec tout ce qui sent l'honneur et la probité. Dans la dernière Commune de Paris, il y en avait une bonne moitié de repris de justice, fraîchement sortis de la prison et même du bagne. L'un d'eux apprenant que l'excellent abbé Croz, annuaire de la Roquette, allait être fusillé, courut chez son ami et compère, le féroce Raoul Rigault, soi-disant préfet de police. « Efface-moi ce nom-là de ta liste, lui dit-il. Tu ne sais donc pas qu'il nous a rendu à tous une foule de services, pendant que nous étions à la Roquette ? — Impossible ! répond Rigault. C'est un prêtre : cela suffit. — Ah ! c'est impossible ? Effacez-le bien vite, ou je te brûle la cervelle. — Oh alors ! si tu y tiens tant . . . » Et il biffa tranquillement le nom de l'abbé Croz.

Mais ce qui est le plus curieux, c'est que bon nombre des chefs de la démocratie contemporaine sont des richards, cousus d'or.

Vous avez entendu parler d'Eugène Sue, le grand démocrate, l'ami du peuple, l'auteur des *Mystères de Paris*, du *Juif-Errant* et d'autres romans trop célèbres, devenus pour ainsi dire l'évangile des ouvriers.

Eh bien ! ce farouche revendicateur des droits du peuple contre les prêtres, les nobles et les riches, savez-vous comment il vivait ? Il avait plus de *quarante mille francs* de rente, dont le pauvre peuple ne voyait jamais rien. Il menait une vie de sybaryte ; il était gourmand comme une carpe, tellement élégant qu'il en était ridicule ; même à la campagne, on le voyait, dès le matin, en gants beurre frais, tiré à quatre épingles, en pantalons collants, toujours à la dernière mode, avec de grandes manchettes en dentelles fines : un véritable prince. Chez lui, en ville, c'était bien mieux encore : il avait une chambre à coucher toute tapissée en satin blanc, avec un lit d'ivoire magnifiquement sculpté. Tous les raffinements de la volupté se donnaient rendez-vous dans ce modeste asile de la démocratie. Pour ménager ses blanches mains, Eugène Sue n'écrivait jamais « sur le luxe et l'orgueil des riches, » « sur l'hypocrisie des prêtres, » « sur les souffrances du peuple, » etc., qu'avec des gants beurre frais ; et dès qu'il n'était plus frais, monsieur soulevait démocratiquement ; un de ses trois laquais, pondré, en bas de soie, en grande livrée, se présentait apportant à son maître une nouvelle paire de gants, sur un plateau d'or ciselé. On a vu Eugène Sue user ainsi en un jour dix à douze paires de gants ! — Et voilà « un ami du peuple ! »

L'illustre M. Havin, le prophète du *Siècle*, a laissé en mourant quelques petites économies : elles se montaient à *quatorze* pauvres petits *millions* ! Le pauvre homme ! à lire son journal on ne s'en doutait guère. Les journaux démocratiques font, paraît-il, de bonnes affaires. Et aux dépens de qui ?

Victor Hugo, le grand, l'austère Victor Hugo, le magnifique poète de la démocratie et de la république universelle, est également un pauvre homme affligé de plus de *trois cent mille francs* de rente ; quelques-uns disent même cinq cent mille. Son infâme livre des *Misérables* lui a rapporté d'un coup cinq cent mille francs ! On le dit aussi avare, aussi égoïste qu'il est vantard.

Faut-il parler aussi de son ami de cœur, le pourfendeur Garibaldi ? Avec de grands airs d'austérité et de désintéressement, ce héros de contrebande, qui trouve toujours moyen de faire la guerre sans se battre, trouve aussi le moyen de vivre grasement et voluptueusement aux dépens des autres : à Caprera comme ailleurs, il a un train et des mœurs de Pacha. Dieu sait les millions qu'il a mangés à la France en trois mois ! Lui aussi, il fait des proclamations emphatiques sur " la misère du peuple, opprimé par les prêtres et les rois."

Et le fameux Rochefort ? monsieur le comte de Rochefort Lucay ? Savez-vous ce qu'en Belgique ce pauvre exilé gagnait avec sa *Lanterne* ? une dizaine de mille francs par mois, c'est-à-dire par an, environ cent vingt mille francs ! Et il avait un appartement princier, avec une enfilade de salons, de superbes laquais, des espèces d'huissiers, de secrétaires, etc. Dur comme un juif pour ses subordonnés, il les mettait à si maigre ration, que l'un d'eux, exaspéré, a révélé un beau jour tout le secret de cette idole du peuple. Tout dernièrement, quand il fut pris à Meaux et ramené à Versailles, on trouva, disent les journaux, dans la doublure de ses habits plus de six cent mille francs en billets de banque. Assurément, il les destinait à son pauvre peuple de Paris.

Ledru-Rollin est un gros riche. Crémieux est riche comme un Crésus. Gambetta s'en donnait à cœur-joie pendant sa dictature, et faisait rouler les millions de la France avec autant de facilité que les proclamations. Les chefs de la Commune, presque sans exception, allaient d'orgies en orgies, buvaient, volaient comme des Prussiens.

Le 31 octobre 1870, le premier soin du bon Félix Pyat, lui aussi tout dévoué à la cause du peuple, fut d'envoyer un exprès au ministère des finances, pour prendre une petite somme de quinze millions. Mais le temps lui manqua ; et ce fut lui qui fut pris. Plus tard, sous le règne de la Commune, lorsque les Français reprirent Paris, plusieurs chefs de la démocratie, arrêtés dans leur fuite, se trouvèrent munis de grosses sommes, toutes volées, bien entendu.

Et voilà les misérables qui osent crier contre les riches ! qui osent accuser les prêtres d'être les ennemis du peuple ! Pendant que les prêtres donnent tout ce qu'ils ont, eux, ils prennent, ils pillent, ils fusillent, ils incendient. Et quand ils peuvent échapper à la vengeance de la justice, ils se gobergent sans pudeur, s'abandonnant à la débauche, digne compagne de l'impiété et de la rébellion.

Sont-ce là des amis du peuple ?

Mgr. DE SÉGUR.

Impartialité des Libres-Penseurs.

—Tous prêtresphobes au *Siècle*, depuis le rédacteur en chef jusqu'au garçon de bureau, depuis l'articulier politique jusqu'au plus infime reporter.

Je causais dernièrement avec un de ces pauvres diables obligés, pour vivre, d'accommoder à la sauce anticléricale les voitures qui versent et les maçons qui tombent des échafaudages.

—Supposez, lui dis-je, que le feu prenne dans un pensionnat, et que douze prêtres, en se dévouant au sauvetage des élèves, trouvent la mort parmi les flammes, . . . Comment vous y prendriez-vous pour raconter la chose et pour concilier le respect de votre mot d'ordre avec la vérité ?

—Rien n'est plus facile, me répondit-il. Après une peinture dramatique et pittoresque de l'incendie, j'ajouterais : " Douze prêtres qui se trouvaient là, nous ne savons ni pourquoi, ni comment, — ces gens-là se fourrent partout — ont péri sous les décombres. Cela fait toujours douze de moins ! "

Ceci n'est pas de la légende, c'est de l'histoire. Faut-il encore un souvenir à l'appui ?

Quand le Casino de Fécamp fut incendié, la gazette de l'endroit fit de ce sinistre une relation très-complète, que les journaux de Paris reproduisirent dans tous ses détails.

On y mentionnait en termes fort élogieux un jeune prêtre, dont la bravoure et le zèle avaient fait l'admiration de tous.

M. de Villemessant, qui déjeunait au café Riche avec un ami, lisait, entre la poire et le fromage, cette narration étonnante.

—Gageons, dit-il tout à coup en jetant le journal, que le *Siècle* aura coupé l'incident du prêtre.

—Allons donc, ce serait trop bête.

—Tenez-vous une bouteille de champagne ?

—Je tiens.

—Garçon, le *Siècle* !

On apporta le *Siècle*. M. de Villemessant avait gagné son pari. Feu Léonor (Havin) avait reproduit en entier le fait-divers du journal de Fécamp : il n'avait coupé que l'incident du prêtre . . . pour être agréable à ses abonnés.

On peut vérifier le fait dans la collection du *Siècle*.

(Figaro.)